

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(PNUD)
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION
DU PROJET

« CONTRIBUTION DU PROJET 16/6* À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE
DES FAMILLES SUITE AU SÉISME DU 12 JANVIER 2010 EN HAÏTI »

Période du Projet : 2011 - 2015

PROJET 16 QUARTIERS 6 CAMPS (16/6)

(Mission d'évaluation réalisée du 15 Février au 15 Juin 2016)

Rapport de l'équipe d'évaluation¹

Alejandro E. Rausch, Consultant

Raul Carrasco Baudrand, Consultant

Mai 2016

Traduction réalisée par Luciana Ogando, traductrice membre d'ADICA et d'AIC.

¹Ce rapport, commandé par le PNUD-Haïti, a été réalisé par des évaluateurs indépendants. De ce fait, les points de vue mis en avant dans ce rapport ne doivent pas être considérés comme ceux du PNUD. Les opinions exprimées dans ce rapport reflètent celles de l'équipe d'évaluation et se basent sur l'étude de nombreuses sources, et les recherches menées sur le terrain.

Table des Matières	Page
Liste des Abréviations et Acronymes.....	4
Résumé Exécutif.....	6
1. Introduction.....	11
1.1 Analyse du contexte	11
1.2 Projet.....	13
2. L'évaluation	19
2.1 But de l'évaluation	19
2.2 Justification et objectifs de l'évaluation.....	19
2.3 Portée de l'évaluation.....	20
2.4 Critères d'évaluation	20
3. Méthodologie d'évaluation	22
3.1 Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information	22
3.2 Questions d'évaluation.....	23
3.3 Indicateurs	24
3.4 Méthodes de collecte et d'analyse des données	24
3.5 Échantillonnage.....	24
3.6 Résultats préliminaires	25
3.7 Limites de l'évaluation	26
4. Problématique	26
5. Réponses du projet à la problématique, défis et difficultés rencontrés	27
6. Description des interventions de développement et théorie du changement appliquée	30
7. Niveaux d'analyses: Critères d'évaluation et questions.....	31
8. Résultats de l'évaluation finale	40
9. Résultats de l'enquête des bénéficiaires.....	45
10. Résultats par composante	46
11. Leçons apprises	49
12. Conclusions et Recommandations	50
Annexe 1	55
Matrice d'évaluation	55
Annexe 2	61
Matrice du Cadre Logique.....	61
Annexe 3	65

Évaluation Finale de la contribution du Projet 16/6 à l'amélioration des conditions de vie des familles après le séisme du 12 Janvier 2010	65
Annexe 4	81
Entrevues et réunions	81
Annexe 5	83
Gestion du Projet.....	83
Annexe 6	87
Questionnaire de satisfaction des bénéficiaires.....	87
Annexe 7	95
Carte des Quartiers 16/6.....	95
Annexe 8	96
Documents examinés	96

Liste des Abréviations et Acronymes

AMP :	Aire Métropolitaine de Port-au-Prince ;
APB :	Association des Banques d'Haïti ;
APRAS :	Apprendre pour reconstruire Ayiti Solide
APU :	Administration Publique ;
ASEC :	Assemblée de la Section Communale ;
ATL :	Agences Techniques Locales ;
BDS :	Business Développement Services ;
BIT :	Bureau International du Travail ;
CASEC :	Conseil d'Administration de la Section Communale ;
CdM	Champ de Mars
CNIGS :	Centre National de l'Information Géo-Spatiale ;
CNE :	Centre National des Équipements ;
CNP :	Comité National de Pilotage ;
CONATEL :	Centre National des Télécommunications ;
CRC :	Centres de Ressources Communautaires ;
DINEPA :	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ;
DPC :	Direction de la Protection Civile ;
DNGDS :	Direction Nationale de la Gestion des Déchets Solides ;
DTM :	Displacement Tracking Matrix ;
EDH :	Électricité d'Haïti ;
FAES :	Fonds d'Assistance Économique et Social ;
FRH :	Fonds de Reconstruction d'Haïti ;
GAR :	Gestion Axée sur les Résultats ;
GdH :	Gouvernement d'Haïti ;
GNUD :	Groupe des Nations Unies pour le Développement ;
IHSI :	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique ;
INFP :	Institut National de Formation Professionnelle ;
JP/HRO:	J/P Haitian Relief Organization;
MAECD :	Ministère des Affaires Étrangères, Commerce et Développement ;
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances ;

MICT :	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
MPCE :	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;
MPME :	Micro, Petites et Moyennes Entreprises ;
MTPTC :	Ministère des Travaux Publics, Transports & Communication ;
MSPP :	Ministère de la Santé Publique et de la Population ;
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ;
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations ;
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
ONG :	Organisation Non Gouvernementale ;
ONU-Habitat :	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains ;
OSC :	Organisation de la Société Civile ;
OTI:	Office of Transition Initiatives;
PNLH :	Politique Nationale du Logement et de l'Habitat;
PMU :	Programme Management Unit ;
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement ;
PPP :	Partenariat Public Privé ;
PPR :	Plan de Prévention de Risques ;
PSDH :	Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti ;
S&E et GC :	Suivi & Évaluation et Gestion de connaissance ;
SMCRS :	Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides
SNU :	Système des Nations Unies ;
UCLBP :	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics ;
UNOPS:	United Nations Office for Project Services.

Résumé Exécutif

Analyse du contexte

Avant le séisme de janvier 2010, Haïti présentait déjà un indice de développement humain faible, inférieur à la moyenne de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les conditions de vie de la population étaient précaires, celle-ci ayant de grandes difficultés pour accéder aux services de base et à un minimum de bien-être. À cela s'ajoutait l'absence de contrôle sur le développement urbain, un État ayant des capacités limitées, ainsi qu'une surpopulation de la ville de Port au Prince. L'extrême vulnérabilité de la population, sa situation de fragilité institutionnelle et la limitation des capacités de gestion des organismes gouvernementaux, expliquent, en partie, l'impact dévastateur que le séisme a eu sur le pays.

Le séisme a entraîné une série de conséquences au niveau humain, social et économique qui ont détérioré le niveau de vie d'une bonne partie de la population. Très vite, les nombreuses familles privées de logements ont constitué un flux de déplacés qui a affecté la distribution spatiale de la population sur le territoire. Ceci a provoqué l'occupation de terrains publics ou privés (création d'établissements humains spontanés), la migration de Port-au-Prince vers d'autres centres urbains ou ruraux, ainsi que le déplacement vers les zones périphériques de la ville.

Pour faire face à la situation d'urgence engendrée par le séisme du 12 janvier 2010, la Présidence de la République d'Haïti a mis en place, le 30 septembre 2011, le projet « Contribution Du Projet 16/6 à L'amélioration Des Conditions De Vie Des Familles Suite Au Séisme Du 12 Janvier 2010 En Haïti » dorénavant appelé « Projet 16/6 ».

Il s'agit d'une initiative pilote de l'État haïtien d'une durée initiale de deux ans², avec le support des Nations Unies, à travers quatre de ses agences: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau Internationale du Travail (BIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS).

En vue de la réhabilitation des quartiers meurtris de la capitale et d'une provision d'offre de logements améliorée, ce projet pilote a été initialement envisagé avec un financement de soixante-dix-huit (78) millions de dollars USD. Cependant, il n'a finalement été financé par le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) qu'à hauteur de trente (30) millions de dollars USD. Ce fonds vise à améliorer les conditions de vie des habitants des zones concernées, en favorisant la mise en place de services sociaux de base considérés comme prioritaires par la communauté ainsi que par la création d'activités génératrices de revenus.

D'autre part, en décembre 2011, le gouvernement Canadien a octroyé un financement de vingt (20) millions de dollars canadiens –CAD- pour la réplification du modèle d'intervention pilote à succès du

² Cependant, la plus grande partie de 16/6 a été exécuté au cours des deux premières années, avec une extension pour deux ans pour permettre de terminer certaines composantes et activités et mettre en œuvre celles de génération de revenus, pendant une durée totale de quatre ans, tandis que le retour de Champs de Mars –CdM- pour retourner à le quartier de Fort Nationale a duré trois ans en tout.

Projet 16 Quartiers 6 Camps (16/6) dans les quartiers de retour des déplacés de la Place de Champs-de-Mars à Fort National.

Il s'agit donc d'une solution intégrée qui inclut la relocalisation des familles de déplacés, la fermeture de six (6) camps prioritaires et du camp de Champs-de-Mars et l'amélioration de la qualité de vie des personnes déplacées tout en répondant aux besoins urgents en matière d'infrastructures physiques et aux problèmes sociaux des communautés sélectionnées.

Ainsi, le projet 16/6 se compose des populations de six camps devant être réinstallées dans seize quartiers.

Le projet 16/6 a été approuvé par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) et il est financé par le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) ; il s'agit d'un projet coordonné par l'État haïtien avec l'appui des Nations Unies.

Leçons apprises

- i. L'appropriation nationale et le leadership ont beaucoup compté pour la réussite du projet ;
- ii. La communication a joué un rôle clé dans la compréhension des procédures à suivre ;
- iii. L'offre de services de base tels que l'eau, l'électricité, la gestion des déchets doit être garantie par l'engagement de divers acteurs et parties prenantes auprès des communautés ;
- iv. Il faut encourager la participation des collectivités locales - des municipalités, des CASECs et des ASECs- dans la conception du projet et dans sa mise en œuvre afin d'obtenir l'appropriation du projet ;
- v. La participation des bénéficiaires et de la communauté, leur engagement et l'appropriation du projet par les plateformes communautaires se sont avérés essentiels à la mise en place et à la durabilité du projet ;
- vi. Le Plan de Prévention des Risques - PPR - a représenté une contribution de taille pour l'aménagement du territoire et l'établissement des priorités en matière d'investissements dans les quartiers ;
- vii. La composante de suivi et évaluation et de gestion des connaissances a été fondamentale pour l'efficacité du suivi et le processus d'apprentissage ;
- viii. Le processus d'apprentissage du projet a contribué à son efficacité et efficacité ;
- ix. Les différents outils ont été très utiles pour outrepasser les obstacles, pour obtenir des logements de qualité à des prix abordables, ainsi que pour la planification du quartier et la prévention des risques ;
- x. Les réparations et les reconstructions dont les propriétaires sont à l'origine représentent l'alternative préférée.

Conclusions et Recommandations

Conclusions

- Le programme s'est avéré hautement pertinent et nécessaire.
- L'appui politique du président d'Haïti d'alors a été déterminant pour l'exécution du projet ;
- L'exécution s'est déroulée dans le plus grand respect des droits de l'homme, de l'égalité des genres. Cette approche a permis d'éviter les conflits et les tensions sociales ;

- L'objectif du programme: « Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des 6 camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire », ses résultats et ses effets, ont été judicieusement choisis et ont pu être atteints ;
 - Étant donné les contraintes budgétaires du financement initial, passé de 78 millions USD à 30 millions USD du FRH, il a fallu réduire le nombre de quartiers de 16 à 9 ;
 - Les contraintes du calendrier et du budget ont forcé à une attribution très minutieuse des ressources limitées pour chaque quartier. Le projet a permis à la communauté locale de reprendre confiance dans ses capacités et de retrouver ainsi sa dignité ;
 - Le programme s'inscrit dans l'esprit de l'initiative de l'ONU "Unis dans l'action" et sa politique pour le redressement économique et la croissance inclusive.
 - Bien qu'il s'agisse d'un projet complexe, grâce à une conception cohérente et bien pensée, il a permis de mettre en place une bonne coordination entre les agences de l'ONU ;
 - Le programme a mis en place une approche participative et intégrée ;
 - Malgré un calendrier et une dimension des plus ambitieux, le projet a su faire preuve d'une flexibilité suffisante pour répondre aux besoins de changement et d'environnement ;
 - Le départ des camps et les activités de relocation ont été faits sur une base volontaire et dans la transparence. Un suivi de près a été effectué huit semaines après la réinstallation dans le quartier ;
 - La reconstruction et la réparation des logements se sont faites en respectant les normes parasismiques, et en prenant en compte les recommandations et les planifications de la prévention des risques.
 - Le projet conjoint a permis de renforcer le gouvernement national, notamment à travers la création de l'UCLBP et du DPC ainsi que du Ministère des travaux publics - MTPTC -.
 - Cette initiative a été conçue comme une expérience pilote, reposant sur les capacités locales, les savoirs faire et les installations institutionnelles et peut être répliquée ailleurs dans le pays et partagée internationalement. La réplication a été faite dans d'autres quartiers de P-au-P et certaines des composantes du projet ont été reprises aux Philippines, au Népal, en Équateur et au Pakistan;
 - La composante de suivi et d'évaluation et de gestion des connaissances ainsi que la stratégie de communication ont été conçues et réalisées non seulement pour garantir l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme mais également en vue de sa portée à l'échelle et sa réplication future ;
 - L'examen des dossiers et le travail de terrain montrent que la plupart des résultats et des effets ont pu être atteints grâce à une logique de mise en œuvre effective et que la plupart des bénéficiaires s'estimaient satisfaits ;
 - Si l'on prend en compte les limites budgétaires du projet et sa complexité nécessitant une courbe d'apprentissage abrupte, le projet a été effectué efficacement ;
 - Le projet a su dépasser une approche de bien-être à court terme et aborder les questions menant à un changement structurel des moyens d'existence de la population ;
 - La structure de gestion du projet a bien été conçue.
 - La durabilité des programmes dépend des éléments suivants : (i) le programme s'est employé à résoudre certaines parmi les questions structurelles au niveau des infrastructures et des services de base; (ii) il a contribué au renforcement des capacités et au développement de la communauté -PC-, du secteur public local et national en investissant en capital humain, offrant la possibilité de répliquer et de porter à l'échelle cette expérience; (iii) il a investi dans le capital humain à travers la formation officielle et l'apprentissage.
- D'autre part, les capacités locales restent dans le pays grâce à la participation du personnel technique et de professionnels haïtiens ;

- Les résultats obtenus par le programme, dans les temps impartis, sont remarquables :
 - Près de 11.000 familles ont quitté les camps, ce qui représente environ 44.000 personnes. Les familles de 9 quartiers, dont Fort National, ont eu accès à des logements dont le loyer a été subventionné pendant la première année.
 - Au-delà des familles qui ont pu quitter les camps et bénéficier d'un logement de qualité et de la réhabilitation du quartier ;
 - 956 micro-entrepreneurs ont été formés au marketing, à la gestion d'entreprise et à la comptabilité. 780 femmes ont eu accès à une formation personnelle et 527 ont créé des micro-entreprises tandis que 180 renforçaient leurs habilités commerciales. Plus de 5000 emplois ont été créés dont 75% féminins. 358 entrepreneurs ont eu accès au crédit ;
 - Le projet 16/6 et le projet Korean pour la promotion de l'autonomisation des femmes ont contribué à l'équité de genre puisque la participation des femmes chefs de ménage à ces projets est déterminant pour leur accès à des moyens de subsistance que ce soit le logement, l'emploi ou l'appui à la micro-entreprise.
- Au vu de l'ampleur du défi, on peut dire que le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie en matière de logement, de prévention des risques, de résilience, de sécurité du citoyen, de participation et de meilleurs moyens de subsistance dans les zones d'intervention ;
- Étant donné les limites budgétaires et temporelles, des efforts doivent encore être faits pour résoudre des points essentiels, notamment au niveau des services de base tels que l'eau potable, l'électricité, la gestion des déchets, ainsi qu'au niveau de la consolidation de la plateforme communautaire et du cadre stratégique pour l'emploi et les sources de revenus, entre autres.

Recommandations

1. Les collectivités territoriales telles que les municipalités, les CASECs et les ASECs doivent être renforcées pour avoir une participation active dans la réhabilitation du quartier et en matière de développement ;
2. Il faut renforcer les principaux comités sectoriels des PCs ;
3. La mise en œuvre de PPP ou de coopératives pour les services de base représente une bonne alternative pour faire participer la communauté ;
4. La stratégie de sortie du projet doit :
 - garantir la continuité de l'UCLBP en tant que 'institution opérationnelle, politique et stratégique du secteur ;
 - favoriser un partenariat solide entre les municipalités, les ASECs et les CASECs représentants locaux du gouvernement ;
5. Il faut développer une politique de logement sûr et à un prix abordable, qui promeuve des modèles agrandissables pilotés soit par les propriétaires soit de façon autonome pour répondre au déficit quantitatif et qualitatif.
6. Il faut soutenir l'employabilité des personnes ayant reçu une formation professionnelle (et dont certaines disposent d'une attestation) qui se trouvent au chômage;
7. Il faut poursuivre l'appui aux micro-entreprises par un mécanisme de tutorat, en favorisant leur accès au crédit et au capital;
8. Dans le cadre d'une politique et d'une stratégie commerciale et de croissance inclusive, il est recommandé de faire participer activement le secteur privé, notamment les moyennes et les grandes entreprises qui peuvent permettre l'accès au marché aux MPMes;
9. Favoriser le développement d'associations de micro et petites entreprises pour qu'elles se mobilisent en défense leur secteur et leur offrir des services d'appui ;
10. Une seconde phase de projet 16/6 est nécessaire pour consolider et élargir sa portée ;
11. Il faut institutionnaliser le PPR entre le MTPTC et l'UCLBP ;

12. Explorer les possibilités d'une alliance stratégique avec les compagnies de téléphonie mobile pour promouvoir l'emploi et l'esprit d'entreprise.
13. Explorer les possibilités d'une coopération Sud-Sud entre pays et régions ayant des caractéristiques sismiques pour la planification urbaine, la construction et la promotion de logements et le projet 16/6.

1. Introduction

1.1 Analyse du contexte

Avant le séisme de janvier 2010, Haïti présentait déjà un indice de développement humain faible, inférieur à la moyenne de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les conditions de vie de la population étaient précaires, celle-ci ayant de grandes difficultés pour accéder aux services de base et à un minimum de bien-être. À cela s'ajoutait l'absence de contrôle sur le développement urbain, un État ayant des capacités limitées, ainsi qu'une surpopulation de la ville de Port au Prince. L'extrême vulnérabilité de la population, sa situation de fragilité institutionnelle et la limitation des capacités de gestion des organismes gouvernementaux, expliquent, en partie, l'impact dévastateur que le séisme a eu sur le pays.

Lors de ce séisme de janvier 2010, où plus de 200.000 personnes ont trouvé la mort, 1.5 million de personnes se sont retrouvées sans abri. Celles-ci ont été réparties sur 1.001 camps de déplacés où, en 2011, 634.000 personnes y vivaient encore. Lors du séisme également, près de 250.000 maisons se sont effondrées ou ont été endommagées formant environ 20 millions de mètres cubes de gravats et de débris. La majorité de la population résidant dans les camps provient de quartiers précaires lesquels abritaient 80% de la population avant le tremblement de terre. Jusqu'à 2011, la réparation et la reconstruction des maisons endommagées ou détruites furent presque inexistantes. Près de 20% de la population déclarent être propriétaires (auto-déclarés), la très grande majorité des familles étant locataires (80%).

Après la catastrophe, en raison de la disparition de nombreuses personnalités politiques et de représentants du gouvernement ainsi que des dégâts massifs subis par les infrastructures du gouvernement la stabilité politique était particulièrement fragile. En effet, près de 17% des employés de la fonction publique du pays ont été tués, et le palais présidentiel, le bâtiment du parlement, et 28 des 29 bâtiments ministériels furent détruits. Au-delà des bâtiments, les documents gouvernementaux ont également été détruits³

Le séisme a entraîné une série de conséquences au niveau humain, social et économique qui ont détérioré le niveau de vie d'une bonne partie de la population. Très vite, les nombreuses familles privées de logements ont constitué un flux de déplacés qui a affecté la distribution spatiale de la population sur le territoire. Ceci a provoqué l'occupation de terrains publics ou privés (création d'établissements humains spontanés), la migration de Port-au-Prince vers d'autres centres urbains ou ruraux, ainsi que le déplacement vers les zones périphériques de la ville. De plus, le pays est entré dans une crise économique qui s'est traduite par la régression de 7% de son PIB réel (CEPAL, 2011).

Deux ans après la date du séisme, l'assistance humanitaire est restée concentrée en grande partie dans les aides d'urgence. Les organismes internationaux, quant à eux, se sont retrouvés dans un processus de transition. Ils ont cherché à promouvoir des stratégies, des programmes et des actions basés sur une approche de développement à long terme, comme c'est le cas du projet 16/6. Le logement et l'habitabilité des espaces se sont retrouvés au cœur de ces stratégies.

³ Rapport CRS R41023, Séisme en Haïti: la crise et l'intervention, par Rhoda Margesson et Maureen Taft-Morales.

La zone métropolitaine de Port-au-Prince fait face aux problèmes de développement humain de l'ensemble du pays, à savoir que 45% de la population souffre de l'insécurité alimentaire ; le taux de pauvreté est de 77% ; en 2011, le PIB par habitant était de 700 USD, alors qu'il s'élevait à 8.544 USD pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'espérance de vie à la naissance est de 62,1ans ; le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 87 sur 1000 nouveaux nés. Le taux d'alphabétisation des personnes ayant plus de 15 ans est de 48,7% et l'indice de Gini de l'inégalité est de 0.599. Le pourcentage de la population ayant accès à des sources d'eau en bon état est de 63% et seulement 46% ont accès à l'eau potable. En 2006, le taux d'accès à l'énergie électrique était de 34% et à peine 13,6% disposaient de systèmes d'écoulement des égouts. D'autre part, les frais de scolarité représentent, avec le maintien financier du commerce, la raison principale d'endettement (ACTED, 2011).

En Haïti, 4 habitants sur 10 des zones urbaines sont au chômage ; 50% de cette population sont des femmes et 47,7%, des jeunes. La situation catastrophique générée par le séisme a perturbé le marché du travail, faisant augmenter le chômage déjà présent ainsi que les activités du secteur informel non durable tout en entraînant une détérioration des conditions de travail, déjà précaires. Toutefois, après le séisme, des centaines de milliers d'Haïtiens ont pu trouver un emploi dans le cadre de programmes à haute intensité de main-d'œuvre (PNUD, 2012).

La majorité des travailleurs et des travailleuses ne dispose d'aucun niveau d'instruction (51,8%), un quart d'entre eux ayant achevé au moins une année d'études primaires (deux premiers cycles de l'école fondamentale) et seulement 8,1% ayant atteint au moins la première année du troisième cycle de l'école fondamentale. À l'autre extrémité, une très faible partie de la population active occupée dispose d'un niveau universitaire (1,9%). De plus, le manque d'instruction est plus important chez les femmes occupées (56%) que chez les hommes (48,8%) (IHSI, 2009).

Une première estimation de l'étude conjointe BIT-PNUD sur le marché du travail à Port-au-Prince montre qu'environ 50% de la population active est au chômage et que 80% des entreprises sont informelles. Le manque de connaissance technique, d'organisation et de capacités de gestion, associés à l'accès limité à la technologie, aux finances, aux marchés, aux programmes d'appui tout comme le manque d'information et de connaissance des filières économiques et des emplois porteurs limitent cette économie informelle en matière de compétitivité et de productivité et ne favorisent pas la formalisation de celle-ci.

Les femmes représentent aujourd'hui 51,8% de la population active totale haïtienne. Elles représentent 77,5% de la population active dans le secteur du commerce ; 22,2% dans l'industrie, 73,8% dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ; 29,3% dans les services et 6% dans les transports. 75.1% des femmes travaillent dans le secteur informel, constituant 76.2% du secteur des "ménages" et 62% des établissements privés informels.

Les femmes sont largement majoritaires dans la catégorie des petits commerces (85% contre 15% d'hommes) tandis que les hommes prédominent dans les catégories des petits métiers (96%) et des fournisseurs de services (76%) (ACTED, 2011). Les fournisseurs de services sont généralement moins âgés (41% d'entre eux ont entre 26 et 33 ans) que les petits marchands (19%) et les petits métiers (16%) ce qui s'explique notamment par le fait qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un capital financier et matériel important pour débiter (ex: vendeur de cartes téléphoniques).

Dans les milieux urbains, 40% des PME formelles appartiennent au secteur du Commerce, 25% aux Services, 19% à l'Industrie et 5% à l'APU. En mars 2008, l'Association des Banques d'Haïti

(APB) a donné la définition suivante des PME en Haïti: "Entreprises comptant entre 10 et 100 employés, ayant un chiffre d'affaire annuel entre 5 et 50 millions de Gourdes et des actifs allant jusqu'à un maximum de 50 millions de Gourdes".

Le secteur privé est constitué à 95% de micro entreprises du secteur informel. Comme expliqué précédemment, la majorité des PME en Haïti ne sont pas enregistrées et opèrent dans le secteur informel. Leur statut limite considérablement leur capacité d'accéder à des financements, de créer des emplois, de développer les exportations et de négocier des transactions avec d'autres entreprises pour élargir leurs opérations.

Le secteur informel haïtien est composé principalement de trois catégories de travailleurs : les micro-commerçants de rue, les petits commerçants, qui ont un point de vente fixe, et les petits artisans qui vivent de façon indépendante à partir de leurs métiers. Des procédures bureaucratiques excessives empêchent la formalisation des entreprises. En effet, l'enregistrement de l'entreprise, exige un nombre excessif de procédures bureaucratiques et les travailleurs de ce secteur n'ont souvent ni l'argent, ni le temps pour les faire, ni ne disposent du sens des affaires pour évoluer dans un environnement aussi complexe du point de vue juridique⁴.

Dans un pays qui compte une population estimée à 10,57 millions, plus de 75% de la population haïtienne vit dans la pauvreté. On peut parler de pauvreté chronique ou de pauvres oubliés. C'est précisément dans les quartiers vulnérables que le tremblement de terre est venu détruire des maisons construites avec du sable de mer poreux, avec des parpaings vendus prématurément sans le séchage nécessaire ainsi que des charpentes trop lourdes que les murs n'ont pas pu supporter⁵. Il s'agissait de quartiers sans la moindre planification urbaine où il était à peine possible d'entrer du fait des passages trop exigus, sans zones d'évacuation ni d'espaces publics.

1.2 Projet

1.2.1 Contexte historique du projet

Pour faire face à la situation d'urgence engendrée par le séisme du 12 janvier 2010, la Présidence de la République d'Haïti a mis en place, le 30 septembre 2011, le Projet 16 Quartiers 6 Camps (16/6). Il s'agit d'une initiative pilote de l'État haïtien d'une durée initiale de deux ans, avec le support des Nations Unies, à travers quatre de ses agences: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau Internationale du Travail (BIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS).

En vue de la réhabilitation des quartiers meurtris de la capitale et d'une provision d'offre de logements améliorée, ce projet pilote a été initialement envisagé avec un financement de soixante-dix-huit (78) millions de dollars USD. Cependant, il n'a finalement été financé par le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) qu'à hauteur de trente (30) millions de dollars USD. Ce fonds vise à améliorer les conditions de vie des habitants des zones concernées, en favorisant la mise en place de services sociaux de base considérés comme prioritaires par la communauté ainsi que par la création d'activités génératrices de revenus.

4 Cluster de relèvements immédiats, Groupe de travail "Moyens de subsistance", PNUD, 2012 ; Entretiens KOREA/AGRs Femmes ; UNFPA, 2012.

5 Résumé 16/6 page 1 paragraphe cinq, PNUD, 2013.

D'autre part, en décembre 2011, le gouvernement Canadien a octroyé un financement de vingt (20) millions de dollars canadiens –CAD- pour la réplique du modèle d'intervention pilote à succès du Projet 16 Quartiers 6 Camps (16/6) dans les quartiers de retour des déplacés de la Place de Champs-de-Mars à Fort National.

Il s'agit donc d'une solution intégrée qui inclut la relocalisation des familles de déplacés, la fermeture de six (6) camps prioritaires et du camp de Champs-de-Mars et l'amélioration de la qualité de vie des personnes déplacées tout en répondant aux besoins urgents en matière d'infrastructures physiques et aux problèmes sociaux des communautés sélectionnées. Ce projet nommé « Projet 16 Quartiers 6 Camps (16/6) » auquel nous ferons dorénavant référence comme le "projet 16/6".

Ainsi, le projet 16/6 se compose des populations de six camps devant être réinstallées dans seize quartiers.

Le projet 16/6 a été approuvé par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) et il est financé par le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) ; il s'agit d'un projet coordonné par l'État haïtien avec l'appui des Nations Unies. La formulation du projet 16/6 s'est déroulée sur une période de 3 mois, avec un encadrement technique de 20 professionnels de différentes agences appartenant à la coopération internationale.

1.2.2 Objectifs, effets et produits attendus

Objectif général : Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des six (6) camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire.

Les résultats attendus du projet peuvent se résumer aux 4 effets et produits suivants :

<p>Objectif spécifique 1 Processus de Retour</p> <p>Effet 1:</p>	<p>Les déplacés des six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement.</p> <p>Le statut des familles bénéficiaires est amélioré et la fonction première des espaces publics est rétablie</p>
<p>Objectif spécifique 2 Réparation et reconstruction</p> <p>Effet 2:</p> <p>Produit 2.1:</p> <p>Produit 2.2:</p>	<p>Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité.</p> <p>1.600 familles des quartiers ciblés bénéficient de conditions de logements améliorées répondant aux normes et standards du MTPTC</p> <p>Les acteurs de la construction ont acquis des compétences techniques, sont certifiés et respectent les normes et standards du gouvernement</p> <p>L'accès de la population des 16 quartiers à une offre de logement répondant aux normes et standards du MTPTC est amélioré</p>
<p>Objectif spécifique 3 Réhabilitation des quartiers</p> <p>Effet 3:</p> <p>Produit 3.1:</p> <p>Produit 3.2:</p>	<p>3 Une réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants.</p> <p>Le dynamisme (revitalisation) est accru du fait de la réhabilitation (sociale, économique et physique) des 16 quartiers</p> <p>Les communautés des 16 quartiers s'autonomisent au travers des plateformes communautaires</p> <p>Accès accru aux services de base par les habitants des 16 quartiers</p>

Objectif spécifique 4 Système de Suivi, Évaluation et Gestion des connaissances **Les capacités des acteurs haïtiens sont renforcées afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.**

Effet 4: La mise en opération du modèle de réhabilitation du projet 16/6 par les autorités (locales et nationales)

Les dimensions de protection et d'équité jouent un rôle primordial dans le programme, notamment à travers le souhait d'offrir le plus de choix possible aux habitants des quartiers et aux déplacés. **Le programme prévoit aussi d'investir un montant équivalent de ressources dans les solutions de logement que dans les interventions visant l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, le développement des opportunités génératrices de revenu et d'emploi et la réduction des risques.**

Les parties prenantes de ce projet se situent à trois niveaux – le niveau national, communal et local. Les parties prenantes primaires clés sont les Mairies et les CASECs/ASECs d'une part et les comités de quartiers, les leaders communautaires d'autre part, sans oublier les familles bénéficiaires des quartiers et des camps ciblés. Des consultations continues avec ces acteurs sont prévues afin d'assurer l'atteinte des objectifs du programme.

La stratégie du programme est de rechercher activement des synergies avec d'autres projets et initiatives. C'est le cas notamment du Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers ("*Housing Support Project*"), qui couvre de nombreux domaines de renforcement des capacités et de collecte de données qui seront utiles à ce programme pilote (voir objectifs, résultats et activités clés du programme ci-dessous), ou encore, du projet de déblaiement de débris 1 et 2 du PNUD, du programme de formation du BIT ainsi que du projet de génération de revenus pour les femmes vulnérables du PNUD.

1.2.3 Bénéficiaires du projet

Le projet vise environ onze mille familles (11.000), ce qui représente plus de quarante mille personnes (44.000), si l'on considère 4,5 personnes par famille. La population visée appartient à huit (8) quartiers de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) et à Fort National; le projet offre ainsi des solutions aux personnes déplacées dont ces quartiers sont les quartiers d'origine.

La réhabilitation des quartiers et l'accès à des solutions de logement durable se fera via des subsides à la location ou à la réparation/reconstruction de logements selon les normes de qualité et de sécurité requises aussi bien pour les familles habitant les quartiers d'origine que pour les personnes déplacées. Le projet prévoit ainsi également un appui à la formation de professionnels de la construction et des micros, petites et moyennes entreprises locales du secteur de la construction.

Il est estimé – sur la base du statut auto-déclaré des familles dans les camps – que la très grande majorité des familles (80%) est locataire. Près de 20% seulement déclarent être propriétaires. Ceux-ci peuvent être répartis en deux sous-groupes égaux selon qu'ils soient propriétaires de logements « réparables » ou « non-réparables ». Il est estimé que le coût pour la réparation d'une unité est de 1,500 USD en moyenne. Pour ce qui est de la reconstruction, il existe un plafond de 3,500 USD. Bien entendu, les besoins en matière de services de base (éducation, santé, eau et assainissement) et d'infrastructure de base (voies d'accès, électricité) sont très élevés et ne peuvent être chiffrés.

Ce programme donne à chaque famille dans les six camps visés le choix de trois types de solutions de logement⁶:

1. Une année de loyer : 500 USD ;
2. Appui à la réparation des logements dits "jaunes" : 1.500 USD ;
3. Appui à la démolition des logements dit "rouges", enlèvement des débris et construction d'un logement permanent : 3.500 USD.

Modalités d'implication des bénéficiaires directs dans la conception de l'action: Dans tous les secteurs, l'ensemble des groupes de population ciblés, participent à l'identification des besoins et des solutions. Ils sont associés à la mise en œuvre et au suivi des activités. Un lien étroit avec les bénéficiaires est nécessaire pour comprendre leurs intentions, adapter la réponse et s'appuyer sur leur participation et leur mobilisation. Une stratégie de communication est mise en œuvre tout au long du programme pour assurer une bonne information et une interaction continue avec les bénéficiaires du programme.

Autres bénéficiaires potentiels: Les communautés et les quartiers ciblés profitent d'un environnement mieux organisé qui offre sécurité, services de base, opportunités de génération de revenus et d'emplois, ainsi qu'amélioration des services sociaux de base. L'idée est de faire bénéficier l'ensemble de la population des quartiers de l'amélioration des services. Il est également entendu que le programme sera porté à l'échelle ultérieurement.

1.2.4 Gestion du Projet

La mise en œuvre des activités du projet est assurée par l'État avec l'appui des agences des Nations Unies, selon leurs domaines de spécialisation et la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter (AGIM). En vue d'assurer une meilleure efficacité certains aspects de la mise en œuvre des activités sont sous-traités à d'autres agences, à des organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées dans les zones où elles se trouvent déjà présentes, et au secteur privé.

1.2.5 Structure de gestion du Projet

La structure de gestion du projet tient compte de la coordination du projet par l'État avec l'appui opérationnel et technique des Nations Unies. La mise en œuvre conjointe implique la mise en place (Comme détaillé dans l'annexe 5)⁷:

- d'un Comité National de Pilotage (Steering Committee) qui fournit les orientations stratégiques ;
- d'une Unité de Gestion du Projet (PMU) qui effectue la coordination opérationnelle du projet ;
- d'une structure de suivi et évaluation qui assure les contrôles et les garanties au sein des activités du projet.

Le support des Nations Unies, à travers quatre de ses agences, qui sont responsables des objectifs détaillés ci-dessous:

⁶Une subvention de réinstallation de 150 USD sera distribuée à toutes les familles quittant le camp et conditionnée au retrait définitif de leur tente du camp.

⁷Le Comité National de Pilotage sera composé des membres suivants :

- La représentation du Gouvernement haïtien;
- Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) ou toute personne désignée par lui;
- La représentation du Gouvernement central et des acteurs locaux.

L'unité de Gestion du Projet (PMU) est composée du : Directeur de Projet délégué par le Gouvernement qui assure la coordination des composantes et guide la mise en œuvre avec l'appui d'un conseiller technique, une équipe administrative (Finance Officer, Secrétaire et Chauffeur), une équipe d'experts (Spécialiste des Communications, Spécialiste du Suivi et Évaluations et Coordonnateur de Plateformes) et des responsables de gestion par objectif(s), délégués par les Agences Chef de file de ce(s) objectif(s)

- **Objectif spécifique 1** : Processus de Retour : L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et Le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS).
- **Objectif spécifique 2** : Réparation et reconstruction : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Le Bureau Internationale du Travail (BIT) et UNOPS.
- **Objectif spécifique 3** : Réhabilitation des quartiers : PNUD, UNOPS et BIT
- **Objectif spécifique 4** : Système de Suivi, Évaluation et Gestion des connaissances : PNUD ainsi que les systèmes de S & E de chaque agence des Nations Unies, ainsi que celle de l'agence canadienne de développement GAC

1.2.6 Stratégie de Suivi et Évaluation

Une stratégie de suivi et d'évaluation selon l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est mise en œuvre afin de suivre et de mesurer les résultats globaux de cette contribution de l'État haïtien et des agences des Nations Unies à la réhabilitation des quartiers dans le contexte post-séisme du 12 Janvier 2010. La stratégie de suivi et d'évaluation du projet se fonde sur les principes et les normes des Nations Unies en ce qui concerne la qualité et l'indépendance de l'évaluation. La stratégie s'appuie sur les besoins d'information et les intérêts des différentes parties prenantes, tout en poursuivant un équilibre entre leurs responsabilités et en ayant des fins d'apprentissage. Il y avait aussi une unité de communication qui a joué un rôle clé, en termes de fourniture d'accès et de la participation aux bénéficiaires ainsi que les parties prenantes nationales et internationales

1.2.7 Budget du projet par source et affectation à chaque agence de l'ONU

Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH)

Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH)					
	OIM	UNOPS	BIT	UNDP	Total par composante USD
Composante 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement	2,647,206	0	0	0	2,647,207
Composante 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité	0	9,426,246	1,333,412	819,674	11,579,331
Composante 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants	0	5,855,630	1,028,508	3,078,786	9,962,924
Composante 4: Appuyer les acteurs haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers	0	0	0	1,254,440	1,254,440
Communications	899,768	0	0	551,677	1,451,445
Secrétariat technique	0	0	0	861,663	861,663
Sous-Total : couts du programme	3,546,974	15,281,876	2,361,920	6,566,240	27,757,010
Frais de gestion (7%)	248,288	1,069,731	165,334	459,637	1,942,991
Total par agence	3,795,262	16,351,607	2,527,254	7,025,877	29,700,000
Frais d'administration de 1% inclus					30,000,000

Fonds KOREA

Fonds KOREA					
	OIM	UNOPS	BIT	UNDP	Total par composante USD
Autonomisation des femmes				1,500,000	1,500,000
Total par agence	0	0	0	1,500,000	1,500,000
Frais d'administration de 1% inclus				1,500,000	1,500,000

Fonds Canada

Fonds Canada					
	OIM	UNOPS	BIT	UNDP	Total par composante USD
Composante 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement	7,031,786				7,031,786
Composante 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité		7,679,926	418,108		8,098,034
Composante 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants				3,282,331	3,282,331
Frais de gestion (7%)	492,225	537,595	29,268	229,763	1,288,851
Total par agence	7,524,011	8,217,521	447,376	3,512,094	19,700,000
Frais d'administration de 1% inclus					CAD 19,900,000
Total du Projet (Tous bailleurs confondus) en USD	11,319,273	24,569,128	2,974,630	12,037,971	51,200,000

2. L'évaluation

2.1 But de l'évaluation

L'évaluation du Projet 16/6 est menée afin d'évaluer la performance globale du projet en termes de pertinence, d'efficacité (produits) et d'efficience, et, dans la mesure du possible des résultats attendus (réels et potentiels) découlant du projet, y compris leur durabilité.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- i. Mesurer dans quelle mesure le projet a contribué aux initiatives de reconstruction de l'État haïtien
- ii. Générer des connaissances substantielles basées sur des évidences, à partir des composantes du projet en identifiant les meilleures pratiques, les leçons apprises, les situations et les facteurs de succès, les défis et les difficultés rencontrés qui pourraient être utiles à d'autres interventions de développement au niveau national (portée à l'échelle) ou international (réplicabilité).

2.2 Justification et objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale mettra l'accent sur la mesure des résultats de développement et les effets potentiels générés par le projet conjoint, les options pour le porter à l'échelle, l'efficacité du projet ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant servir à une prochaine programmation.

L'unité d'analyse ou objet d'étude pour l'évaluation du projet commun, est entendu comme l'ensemble des composantes, les résultats (effets, produits) les activités et les contributions qui ont été détaillés dans le document de projet commun et des modifications connexes apportées en cours d'exécution.

Cette évaluation finale comporte les objectifs spécifiques suivants :

- i. Analyser la pertinence de la stratégie et des approches programmatiques.
- ii. Mesurer dans quelle mesure et de quelle façon le projet conjoint a contribué à résoudre les besoins et les problèmes identifiés dans la phase de conception.
- iii. Mesurer le degré de mise en œuvre, l'efficacité et la qualité des extrants ainsi que les résultats du projet commun, par rapport à ce qui était prévu à l'origine ou qui a été par la suite officiellement révisé.
- iv. Mesurer dans quelle mesure le projet conjoint a atteint les résultats de développement auprès de la population ciblée, les bénéficiaires, les participants aussi bien au niveau des individus, que des communautés, des institutions, etc.
- v. Fournir des preuves de résultats pour répondre aux exigences de responsabilisation/transparence.

- vi. Valider les résultats du projet en termes de réalisations et/ou des faiblesses à l'égard des résultats, avec un examen critique.
- vii. Promouvoir l'apprentissage, la rétroaction et le partage des connaissances à travers le partage des résultats et des leçons apprises entre les agences des Nations Unies et d'autres partenaires.
- viii. Mesurer la contribution du projet aux résultats au niveau de l'Unité de Réduction de la Pauvreté du PNUD et que d'autres agences de l'ONU.
- ix. Mesurer la contribution du projet aux initiatives de reconstruction de l'État haïtien en général.

Par conséquent, l'évaluation permettra d'identifier les leçons tirées de la pertinence opérationnelle et technique pour l'élaboration de futurs projets et leur mise en œuvre dans le pays, en particulier les futurs projets de reconstruction ou de réhabilitation de quartiers.

En conséquence, les résultats, les conclusions et les recommandations générées par cette évaluation seront mises à la disposition du gouvernement haïtien, des organisations des Nations Unies participant au projet ainsi que des partenaires du projet. Elles seront également envoyées à l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) à la fin du projet. Enfin, l'évaluation sera mise à la disposition du public sur le site web du projet.

2.3 Portée de l'évaluation

L'évaluation finale du projet est réalisée par une firme indépendante ou par un consultant ou un groupe de consultants à la fin de l'année 2015.

Le programme pilote vise à faciliter la réhabilitation de neuf (9) parmi les seize (16) quartiers dans les communes de Port-au-Prince et de Pétion-Ville de la République d'Haïti ; particulièrement dans les neuf (9) quartiers suivants : Morne Hercule, Morne Lazare, Nérette, Villa Rosa, Jean-Baptiste, Morne Hebo, Bois Patate, Jalousie et Fort-National, et à couvert presque toute la période d'exécution du projet de Septembre 2011 à Octobre 2015, à travers la reconstruction améliorée des logements, l'accès aux services de base prioritaires par la communauté et la création d'opportunités génératrices de revenus. En raison de la réduction du budget initial de 78 millions USD à 30 millions USD, huit (8) quartiers seulement ont été couverts de Canapé-Vert et de Pétion-Ville. Toutefois, grâce aux 20 millions de dollars canadiens -CAD- les personnes déplacées du Champs-de-Mars ont pu être relocalisées à Fort National.

2.4 Critères d'évaluation

L'évaluation a porté sur quatre niveaux, dont :

- la conception du programme ;
- la mise en œuvre du programme ;
- le niveau des résultats obtenus ;
- la durabilité des résultats obtenus.

L'évaluation a porté sur les critères de la pertinence du projet, l'efficacité, l'inclusivité, la durabilité et l'impact. Plus précisément, l'évaluation a porté sur les questions clés suivantes:

Questions d'évaluation clés (la liste détaillée de toutes les questions d'évaluation est fournie en annexe 1):

Pertinence : Il ne sert à rien de s'aventurer dans l'appréciation de certaines autres caractéristiques sans être sûr au préalable que le projet évalué répond bien aux difficultés, problèmes et autres insuffisances constatées au niveau de la communauté. En même temps, un des volets de la pertinence est le **réalisme des objectifs du projet**. En effet, une des difficultés rencontrées sur le terrain lors des évaluations, est le fait que les objectifs ne sont pas réalistes (très ambitieux) et ne collent pas toujours aux réalités du terrain.

La pertinence fait référence au degré de compatibilité qu'une initiative de développement avec ses produits et effets escomptés entretient avec les politiques nationales et locales et avec les priorités et les besoins des bénéficiaires visés. Elle tient compte par ailleurs du degré de réactivité de l'initiative face aux priorités de développement humain et du plan institutionnel du PNUD, et notamment de la redevabilité aux populations ainsi que des questions d'égalité des sexes.

La Cohérence caractérise la liaison étroite entre les différents éléments constitutifs d'un ensemble. Toutes les parties de cet ensemble ont un rapport logique, comportant une absence de contradiction entre eux et sont intimement unis. Elles présentent un rapport harmonieux entre elles, un rapport homogène et sont organisées dans une progression ordonnée.

L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets. L'évaluation de l'efficacité dans les évaluations d'un projet implique une appréciation des causes et des effets, c'est-à-dire l'attribution des changements observés aux activités du projet et à ses produits.

L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources.

L'impact : Tout projet ou programme a souvent des effets plus larges que ceux explicitement visés par les décideurs ("effets collatéraux"). Par exemple, un projet de développement peut avoir un impact sur l'environnement. Évaluer l'impact d'un projet consiste donc à en mesurer les conséquences pour la société et à s'interroger sur leur caractère bénéfique ou non. **L'impact** mesure les changements dans le développement humain et dans le bien-être des populations, apportés, directement ou indirectement, prévus ou non, par les initiatives de développement.

L'intégration. Dans quelle mesure le projet a-t-il impliqué les acteurs et plus particulièrement le gouvernement central, les autorités locales, les plateformes communautaires et les bénéficiaires de projets dans la planification et la mise en œuvre du projet

La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Évaluer la durabilité implique une appréciation du degré de pertinence des conditions sociales, économiques, politiques et autres atteintes et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.

Les résultats. Quels changements mesurables ont eu lieu à la suite d'efforts soutenus et du renforcement des capacités des familles des communautés ciblées, des membres de plateformes communautaires, des acteurs nationaux et internationaux ainsi que du gouvernement central et des autorités locales afin de promouvoir le modèle d'intervention du projet et poursuivre de la sorte la reconstruction du pays.

3. Méthodologie d'évaluation

3.1 Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information

Le cadre conceptuel de l'évaluation a pris comme point de départ la traversée et la triangulation des informations:

- Information existante secondaire : dérivée du document de stratégie, PRODOC, rapports S&E, rapports annuels, rapports d'études sectorielles.
- Information primaire découlant de réunions bilatérales et multilatérales avec les acteurs clés dans le secteur public national (Ministères et Directions) et sous-national - Mairies, CASECs ASECs, les représentantes des plateformes communautaires, les bénéficiaires, les acteurs et organisations privées, les organismes de la société civile OSC / ONG, OIM, UNOPS, BIT et PNUD et d'autres organismes concernés bénéficiaires directs et indirects - ainsi que des entretiens avec des bénéficiaires et parties prenantes.

Les projets de développement local, de création d'emplois, de génération de revenus, de promotion des MPMEs et des femmes liés à la troisième composante ont également été pris en considération. Il en va de même de la chaîne de valeur du logement.

Une matrice des questions d'évaluation utilisée pour collecter et pour traiter l'information est également annexée.

Pour l'évaluation finale, la sélection des instruments suivants a été proposée :

Des outils méthodologiques	Objectifs
Étude des sources secondaires	Définir les fonds, le contexte, les études, les rapports et autres documents disponibles qui ont contribué à la conception et à la mise en œuvre du projet
Étude 16/6, documents internes et suivi	Établir des rapports d'analyse de l'évolution, de l'exécution, de la performance et indicateurs de projet
Entretiens si possible semi-structurées bilatéraux avec les acteurs représentatifs du CNP, PMU et S&E et GC	Mise en œuvre d'un questionnaire clé prédéfini
Entretiens semi-structurés bilatéraux avec les principaux partenaires du secteur public, organismes, ministères et municipalités, quatre organismes partenaires appartenant à l'ONU, et secteur privée - caméras, OSC –local et international-, etc.	Mise en œuvre par le consultant d'un questionnaire quantitatif et qualitatif prédéfini
Entretiens semi-structurés bilatéraux avec les plateformes communautaires, les chefs, les maires, les	Mise en œuvre par le consultant d'un questionnaire quantitatif et qualitatif prédéfini

bénéficiaires, les femmes et la jeunesse	
Entretiens semi-structurés bilatéraux avec le PNUD et les Agences du SNU	Mise en œuvre par le consultant d'un questionnaire quantitatif et qualitatif prédéfini
Au minimum 1 ou 2 ateliers, si possible, avec des groupes des bénéficiaires et les dirigeants de la communauté (PC) et la mairie	Perceptions des bénéficiaires et des acteurs
Au minimum 1 ou 2 ateliers de rétroaction, si possible.	Présentation des résultats préliminaires ; réflexions sur les constatations, conclusions et recommandations

La mission a commencé par un passage en revue de la documentation mise à la disposition du consultant par le Bureau du PNUD-Haïti (la liste des documents consultés figure en annexe).

La deuxième étape de la mission d'évaluation a été l'élaboration du rapport initial, incluant le plan de travail (chronogramme), la méthodologie suggérée pour la réalisation de la mission, les questionnaires pour les rencontres avec les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, ainsi que les matrices d'évaluation (voir annexe). La mission a élaboré les questionnaires d'une manière spécifique, par groupes d'interlocuteurs (les Ministères, les Mairies, les CASECs, les ASECs, l'UCLBP, le secteur privé, les OSCs, les Agences du système de l'ONU, le PMU, les plateformes communautaires, les bailleurs de Fonds –MAECD-, les bénéficiaires du logement, les responsables des activités de génération de revenus et d'emploi, etc.)

L'étape suivante a été une large consultation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet PNUD-Haïti. (La liste des personnes rencontrées figure en annexe 4)

Le cadre d'évaluation a été centré sur les personnes. Ainsi les parties prenantes et les bénéficiaires ne sont pas considérés comme les objets de l'évaluation mais ils en restent les acteurs clés.

3.2 Questions d'évaluation

Cette étude permet de répondre aux questions fondamentales ci-dessous qui correspondent aux priorités stratégiques du projet.

i. Dans quelle mesure le projet conjoint a-t-il été conceptualisé, planifié et mis en œuvre pour répondre aux engagements du gouvernement et au contexte post-séisme ?

ii. Dans quelle mesure et de quelle façon le projet a-t-il contribué à renforcer l'équité de genre et l'autonomisation des femmes ?

iii. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet conjoint a-t-il contribué à l'initiative générale de reconstruction à l'échelle nationale du gouvernement haïtien (complémentarité avec d'autres initiatives, etc.)?

iv. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la mise en place et à la mise en œuvre de mécanismes, plans et projets d'aménagement favorisant la production d'un habitat décent au niveau national

v. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet conjoint a-t-il renforcé le leadership et l'appropriation nationale à travers la participation et l'inclusion du gouvernement, des membres de la société civile dans le processus de mise en œuvre du projet et quels ont été les défis et les opportunités rencontrés ?

vi. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet a-t-il contribué au cadre stratégique intégré (CSI) du système des Nations Unies ?

vii. Dans quelle mesure les bénéficiaires soutiennent-ils les résultats du projet ?

3.3 Indicateurs

L'évaluation utilise les indicateurs fournis par le document de projet. Des indicateurs complémentaires ont pu provenir de la compilation de données sur le terrain.

3.4 Méthodes de collecte et d'analyse des données

Le travail de recherche utilise une stratégie méthodologique mixte, combinant l'analyse des informations quantitatives et qualitatives. Ainsi, en plus de la conduite des enquêtes dans les quartiers sélectionnés pour l'étude, une série d'ateliers de perception citoyenne, d'économie locale et de perspective a été réalisée. Des informations secondaires provenant des différentes agences ou d'autres opérateurs faisant partie ou non du programme ont également été prises en compte dans le travail de recherche.

On y trouve également une section présentant le contexte général et particulier de la mise en œuvre du projet d'après les informations disponibles.

Par conséquent, parmi les documents étudiés se trouvent des entretiens avec les acteurs clés, des enquêtes aléatoires lorsque cela s'est avéré nécessaire, des ateliers de perception avec les leaders, des révisions documentaires etc.

1. Évaluer la perception et l'empressement des familles sélectionnées vivant dans les neuf quartiers du projet 16/6 ;
2. Évaluer la perception et l'empressement des autorités locales et des leaders communautaires des neuf quartiers par rapport aux objectifs et activités du projet 16/6 ;
3. Évaluer les conditions de vie des hommes, des femmes et des groupes vulnérables appropriés, dans des zones ciblées (des camps et des quartiers) en collectant des données démographiques et socioéconomiques, en fonction (mais pas seulement) du revenu moyen par habitant, du niveau économique du ménage, du statut foncier et en tenant compte des données démographiques des ménages (taille du ménage, rapport entre les sexes, personnes à charge/dépendants vs ratio économiquement productif, etc.), de l'accès à l'eau pour usage domestique, de l'hygiène, des facilités socio-économiques de base (éducation, santé), des sources d'énergie, de l'éclairage public et des infrastructures communautaires (places, facilités sportives, etc.), et de la sécurité alimentaire ;
4. Décrire le niveau de participation et d'implication de la communauté dans le projet et dans les activités communautaires ;
5. Quelle est la perception de la population des plateformes communautaires mises en place ;

6. Évaluer les besoins de la population et la disponibilité des logements de qualité dans les quartiers prioritaires ;
7. Évaluer la perception de la population cible de la sûreté des conditions de logement dans les quartiers prioritaires ;
8. Évaluer le niveau de satisfaction de la population ainsi que le niveau d'accessibilité et de disponibilité des services sociaux de base ;
9. Produire des données sur le type et le niveau actuel de formation et des compétences techniques des personnes dans les communautés ciblées (type et niveau de qualifications des travailleurs et des directeurs dans le secteur économique, notamment capacités de gestion ; type et qualité de formation des fournisseurs d'informations sur l'emploi formel et informel, dont les petits commerces et le secteur de construction, etc.), désagrégés par genre ;
10. Générer des données sur les opportunités économiques existantes dans les quartiers ciblés ;
11. Évaluer les besoins en formation et en support économique et technique de la population ciblée ;
12. Évaluer les besoins en formation et les opportunités existantes des agences et autres acteurs partenaires du projet ;
13. Évaluer les produits et les ressources en connaissances (tacites et explicites) disponibles dans l'équipe du projet, dans les agences et les acteurs partenaires, les plus appropriés pour une plus grande efficacité ;
14. Développer et présenter des recommandations stratégiques basées sur les résultats de l'enquête (des discussions et des perceptions des communautés et des acteurs clés)

La collecte de données a permis de compléter les informations fournies par les documents mis à disposition de la mission par le PNUD–Haïti et autres. Elle a impliqué la gestion de questionnaires, la conduite d'entretiens et l'examen ou l'intégration de données de sources déjà existantes.

Les échanges avec les personnes rencontrées se sont effectués en utilisant deux approches :

(i) l'entrevue semi-structurée (ESS), qui consiste à acquérir l'information en se servant de quelques questions clés, l'entretien étant progressivement orienté par les réponses fournies par l'interlocuteur.

(ii) l'entrevue totalement structurée (ETS), qui consiste en l'utilisation d'un questionnaire adapté aux interlocuteurs et aux thèmes abordés.

Le mélange des méthodes d'évaluation a requis une analyse séparée de chaque élément et une synthèse de toutes les sources, afin de prendre en compte les schémas, la convergence et la complexité du phénomène étudié.

3.5 Échantillonnage

De petits échantillons ont été prélevés sur les bénéficiaires, hommes et femmes, de différents âges, des neuf quartiers qui ont été finalement assistés.

3.6 Résultats préliminaires

Une caractérisation initiale s'est faite en partant de l'analyse des **informations secondaires** disponibles, en particulier de la documentation du Projet - son Cadre Logique - et des informations fournies par le personnel responsable. Les rapports sur l'avancement fournis par le S&E et la GC, le tableau de bord et les notes d'information, l'évaluation à mi-parcours, fournis par la responsable du S&E et de la GC ainsi que par la cheffe de projet et les organismes d'exécution du projet ont constitué une autre source d'information secondaire.

Le schéma méthodologique proposé procure une collecte d'information pertinente et de qualité, et met l'accent sur la création et le renforcement des compétences locales, notamment sur l'analyse, la réflexion conjointe, la priorisation et le renforcement du tissu social, qui sont des éléments clés pour l'avancement du projet et l'obtention des effets attendus.

3.7 Limites de l'évaluation

Le fait que certaines des personnes travaillant pour les agences des Nations Unies aient quitté Haïti, ainsi que la présente agitation sociale et politique ont pu affecter l'efficacité et l'efficience du travail de terrain.

Du fait des conditions politiques et institutionnelles existantes à l'heure de faire l'enquête de terrain, ainsi que le temps nécessaire pour se déplacer dans la ville, de nombreux fonctionnaires locaux et nationaux ainsi que les responsables du financement de projets -tels que le FRH- n'ont pu se rendre disponibles. Néanmoins, il a été possible de couvrir la plupart des aspects clés du projet, et de faire des entretiens avec un nombre raisonnable de bénéficiaires de logements, de services sociaux, d'emplois, de sources de revenus et du soutien à l'entrepreneuriat.

Certains entretiens ont été menés en créole, avec l'assistance d'un traducteur, introduisant ainsi une marge d'écart non mesurable qui doit être prise en compte lors de l'examen des résultats.

4. Problématique

La majorité de la population de Port-au-Prince vit dans la pauvreté, au sein de quartiers précaires dans des logements à risques, avec un accès insuffisant aux services sociaux et économiques et au bien-être. Ce degré élevé de vulnérabilité explique en partie les effets dévastateurs qu'a eu le tremblement de terre sur la vie des habitants et sur le pays.

Après le tremblement de terre, certains sont restés dans leur quartier, que ce soit dans leur logement, lorsque cela était possible et que celui-ci n'avait pas connu de dégâts majeurs, ou dans des abris temporaires où leurs affaires personnelles étaient mises à l'abri. Toutefois, il ne s'agit là que d'une minorité de la population, la grande majorité ayant dû se déplacer et occuper des espaces urbains privés ou publics, s'installant dans des tentes ou dans des abris provisoires. D'autres personnes, provenant des zones rurales ou d'ailleurs se sont jointes à eux.

Pour de nombreuses personnes, la vie dans les camps et l'aide humanitaire ont permis une amélioration des conditions de vie grâce à la sécurité alimentaire et aux services sociaux fournis. Néanmoins, l'insécurité et la violence sont une réalité quotidienne dans les camps, notamment pour les femmes et les enfants.

En 2011, 1.5 millions de personnes qui se sont retrouvées sans logement après le tremblement de terre ont été réparties dans les 1001 camps de déplacés créés. L'État haïtien a pris la décision de relocaliser la population dans ses quartiers d'origine sur une base volontaire et de fermer, parallèlement, les six camps suivants : Place Saint-Pierre, Place Boyer, Primature, Canapé-Vert, Stade Sylvio Cator et Maïs-Gâté, qui hébergeaient 5.500 familles ainsi que le camp de Champs-de-Mars, qui en hébergeait environ 5.576.

5. Réponses du projet à la problématique, défis et difficultés rencontrés

Parmi les habitants de P-au-P, près de 80% étaient locataires et 20% propriétaires. Toutefois, parmi la population des camps, 97% étaient locataires. En effet, la majorité des propriétaires sont restés dans leur quartier, vivant chez eux lorsque cela était possible ou sous une tente, à côté de chez eux, afin de veiller à leurs affaires et à leur logement et d'éviter ainsi tout intrus. Il a donc été nécessaire d'encourager les habitants des camps à revenir dans leur quartier d'origine, notamment lorsqu'ils ne possédaient plus aucun bien ni aucun moyen de subsistance.

La fragilité du secteur public haïtien au niveau local et national a été accentuée par la disparition d'un grand nombre de fonctionnaires, l'effondrement de la plupart des édifices publics ainsi que par la disparition de documents et de dossiers pendant le tremblement de terre. Le projet a été conçu et mise en œuvre en tenant compte de ce contexte institutionnel particulier.

Le Projet 16/6 a donc été formulé en connaissance de cause. Dans ce contexte, la première composante du projet consistait à faciliter le processus de retour dans les quartiers afin de démarrer par ce biais la réhabilitation de ceux-ci. Retour qui s'est réalisé dans le plus grand respect des Droits de l'Homme⁸. Pour éviter les conséquences d'une rupture des liens économiques et sociaux, les habitants des camps ont eu la possibilité de choisir le quartier où ils souhaitaient se réinstaller.⁹

Ainsi, le projet donne aux habitants des camps la possibilité de négocier le prix de leur loyer, avec un plafond de 500 USD. La limite de la subvention repose sur le prix du marché. Le droit à négocier, qui permet à la famille de conserver la différence a pour objectif : d'une part, de donner aux familles bénéficiaires la possibilité de prioriser l'utilisation de leurs ressources et de l'autre, d'éviter que les prix des locations ne montent automatiquement à 500 USD, ce qui pénaliserait les familles locataires de ces quartiers qui payaient un montant inférieur jusque-là.

Enfin, les familles reçoivent, en plus des 500 USD qui seront en partie utilisés pour payer leur loyer, une subvention de 25 USD pour retourner avec leurs biens, du camp vers le quartier, ainsi que 125 USD huit semaines plus tard, pour faire face aux frais les plus pressants, redémarrer leur vie et assurer la durabilité de leur installation.

⁸ « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment par l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que par l'accès aux services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

⁹ Résumé 16/6 page 2 paragraphe trois. PNUD, 2013.

Les personnes déplacées dans des camps peuvent bénéficier de deux autres options : trouver un accord avec le propriétaire d'un logement endommagé ou détruite, afin qu'il reçoive soit une subvention de 1,500 USD pour réparer soit de 3,500 USD pour reconstruire le logement, ce qui leur donne droit à un loyer gratuit pendant respectivement trois ou cinq ans. Dans 97% des cas, les familles ont opté pour la subvention à la location.

Les activités qui ont pour but d'aider les familles à revenir des camps vers le quartier de leur choix ne représentent que la première des quatre composantes du projet 16/6. Environ 20% du budget du 16/6 a été alloué pour cette composante, qui correspond à la réponse humanitaire, inscrite dans les actions de court terme, respectant le principe de « Do no harm ». En effet, l'accompagnement des familles dans le processus de retour des camps vers les quartiers ne doit pas empirer les conditions de vie déjà précaires des habitants qui avaient fait le choix de rester dans ces quartiers.

Les activités en lien avec le retour des camps ont été gérées par l'OIM et le CSR de manière sûre, efficace, efficiente et transparente. Des enquêtes et des recensements sur les moyens de subsistance des familles vivant dans les camps ont été pris en compte tout au long du processus de relocalisation. Des contrôles ponctuels ont eu lieu la nuit et à l'aube pour garantir que les tentes et les familles faisaient bien partie des personnes sélectionnées pour être bénéficiaires du projet.

Les subventions et les paiements ont été réalisés par des transferts directs d'argent par téléphone portable au moyen d'un code Postal Index Number (code PIN) mis en place pour garantir la sécurité. Un processus de suivi a également été mis au point dans chaque quartier huit semaines après le retour et la réinstallation.

Dès la formulation du document de projet, réalisée dans le souci du respect des droits de l'homme, celui-ci tend à jeter les bases d'une stratégie de long terme. C'est ce qui constitue le point de départ du projet 16/6, qui se veut être un témoignage du droit des personnes pauvres à vivre dans la ville. Par conséquent, la deuxième composante, dans le cadre de laquelle sont alloués plus de 38% du budget du 16/6 est destinée à réparer et à reconstruire les logements.

La problématique du logement en Haïti a toujours été l'un des points nécessitant une intervention rapide, durable et ce, avant même le séisme de janvier 2010. En ce sens, il y a donc un pourcentage élevé de la population de Port-au-Prince qui, avant même la catastrophe, pouvait être considérée comme « déplacé interne ».

en outre, le projet 16/6 a permis de répondre de manière technique et pratique aux questions relatives aux problèmes fonciers. Ainsi, le gouvernement en collaboration avec l'UNOPS a analysé différentes solutions pour surmonter les problèmes de propriété foncière et permettre la réparation et la reconstruction des maisons touchées par les familles qui vivaient sur le terrain. Ils ont élaboré plusieurs solutions afin de permettre aux bénéficiaires de jouir pleinement de leurs maisons nouvellement construites. Aussi, des aspects liés à la construction parasismique et à la prévention des risques dans les quartiers ont été dûment pris en compte.

Divers mécanismes ont été mis en œuvre pour la réalisation des logements, certains encadrés par les agences, d'autres par les propriétaires, ou encore les cas d'auto-construction. Le premier s'est avéré être le plus rapide et c'est l'UNOPS qui s'est chargée de l'exécution du projet remettant des options clés en mains aux bénéficiaires. Les deux autres mécanismes ont impliqué davantage les bénéficiaires par le biais de la participation directe et de l'appropriation de la prise de décision créant ainsi également une dynamique d'apprentissage et de formation pouvant servir à la génération d'emplois, de revenus tout comme aux réparations et aux reconstructions futures.

Divers modèles ont ainsi été utilisés tels que le modèle CARMEN (Centre d'appui pour la Reconstruction des Maisons Endommagées) du PNUD qui implique les bénéficiaires au maximum ; celui de l'UNOPS, et certains modèles impliquant la participation des OSCs. Le prix unitaire pour les matériaux de construction des logements "rouges" de 3,500 USD s'est avéré irréaliste sachant que pour une structure de base de 21 m², c'est-à-dire de même taille qu'un abri traditionnel mais offrant un modèle de logement répliquable, expansible et durable, le coût de construction minimum, si l'on prend en compte la conception et la réalisation, varie entre 5,000 et 6,000 USD. Avec cela, il n'existe aucun système de crédit pour le logement accessible aux familles de faibles revenus, catégorie à laquelle appartiennent la majorité des bénéficiaires.

Il en découle que les familles concernées ne peuvent apporter la somme monétaire restante nécessaire pour la structure de base du logement. Lors des évaluations pour repérer les logements "jaunes" (ceux qui doivent être réparés), il est apparu que de nombreux logements du quartier classé comme "rouges" pouvaient être réparés à l'aide du montant alloué pour les réparations (1,500 USD).

Il a donc été décidé d'adapter la stratégie de réparation à ces logements "rouges" permettant ainsi de réduire les besoins de reconstruction compliquée sans diminuer pour autant le nombre de logements disponibles pour la communauté. Les logements "rouges" qui peuvent être réparés n'entraînent ainsi pas de frais de démolition, de déblaiement des décombres, de dégagement des anciennes fondations ni le coût des opérations de construction. De plus, les ménages qui possèdent un logement "rouge" réparable évitent le recourt à des mécanismes complexes de financement pour compléter le budget de reconstruction de ces logements.

Plus de 29% du budget du programme ont été alloués dans le cadre de la troisième composante qui vise à initier le processus de réhabilitation des quartiers et qui a pour objectif d'attirer l'attention sur les conditions de vie de la majorité des habitants, grands oubliés ou "pauvres chroniques". C'est en ce sens que le projet 16/6 a commencé dès le mois de novembre 2011 à aider et à réaffirmer les structures de gouvernance locale dans chacun des quartiers où il opère, sous la forme de « plateformes communautaires ». Ces plateformes sont composées des divers leaders présents dans chaque quartier provenant d'organisations de base, de leaders naturels, religieux, de représentantes de groupes de femmes, de jeunes ou de notables¹⁰.

Le projet a exécuté les investissements pour les services de base dans les quartiers, au travers d'une structure de gouvernance locale qui priorise et décide, sur la base des différents scénarios, des besoins les plus pressants en matière de services de base. Il a également favorisé les activités qui génèrent des revenus -AGR-. Cela a été fait sur la base des cartes et de l'intégration complète des composantes de réduction des risques de reconstruction (DRR, en anglais) en cas de catastrophe.

Le projet combine le processus de retour des populations déplacées par le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010, avec le processus de réhabilitation des quartiers précaires. Il existe une corrélation directe entre les occupants des camps de déplacés et les conséquences dévastatrices du séisme dans les quartiers d'origine. C'est-à-dire que 80% des occupants des six camps que l'État haïtien a considérés comme étant la priorité, proviennent de seize quartiers qui furent gravement touchés par le tremblement de terre.

Enfin, la quatrième composante, dans le cadre de laquelle plus de 7% du budget a été alloué, a été consacrée au suivi et à l'évaluation -S & E- ainsi qu'à la gestion des connaissances -GC-, à laquelle

¹⁰ Résumé 16/6 page 4 paragraphe deux. PNUD, 2013

on pourrait ajouter les activités de communication et de secrétariat technique. Le reste du budget, quant à lui, a été consacré aux frais généraux.

Ce projet représente un équilibre entre réponse humanitaire et actions nécessaires à long terme. Pour cela, une partie du budget a été spécifiquement assignée au suivi, à l'évaluation et à la gestion des connaissances, afin de pouvoir tirer les leçons, de documenter et de systématiser les interventions pertinentes et d'avancer vers des propositions publiques et l'institutionnalisation du projet.

En à peine un an, le projet est parvenu à développer significativement son institutionnalisation en s'intégrant au sein de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), constituée en décembre 2011 avec le mandat de coordonner le processus de reconstruction d'Haïti. La composante qui consiste en l'accompagnement des familles dans le processus de retour a été institutionnalisée et repose sur la responsabilité de diverses institutions gouvernementales, parmi lesquelles la Direction de la Protection Civile (DPC) qui est devenue l'organisme exécutif et l'UCLBP qui est devenue l'institution coordinatrice.

Le projet 16/6 a permis de voir la nécessité de mettre sur pied une structure devant s'occuper de la reconstruction. Autrement dit, le projet a lancé le débat aboutissant à la création de l'UCLBP. Par la suite, on a retiré le projet de la structure du Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) pour l'intégrer dans celle de l'UCLBP. Enfin l'institutionnalisation repose également dans l'élaboration de politiques publiques à travers la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH).

6. Description des interventions de développement et théorie du changement appliquée

Ce projet a été conçu en partant du besoin de favoriser la transition de la phase d'urgence vers la phase de relèvement économique puis vers la phase de croissance pour permettre la relocalisation des familles vivant dans les camps, vider et fermer ceux-ci et les rendre à leurs propriétaires (privés ou publics).

Cette seconde phase permettra l'accès au logement, à l'emploi, aux revenus et à d'autres moyens de subsistance grâce à un mécanisme de gouvernance reposant sur une plateforme communautaire. Celle-ci est constituée par des membres provenant d'organisations de la société civile (OSCs), et elle est gérée par des membres élus et des leaders représentant les acteurs majeurs de la communauté locale (leaders, femmes, jeunes, communautés religieuses, etc.). Son but est de favoriser l'interaction avec d'autres acteurs clés et la participation des bénéficiaires, l'engagement et l'appropriation par les populations. Elle permettra également une maîtrise de la planification urbaine, de la prévention des risques, ainsi que la sélection et la mise à disposition de mécanismes pour développer des services économiques, des services de base, et des infrastructures.

La troisième phase pour le développement et la croissance du quartier se fera dans le cadre du contexte institutionnel local, municipal et national et visera à fournir le cadre réglementaire, politique et stratégique au sein duquel chaque habitant du quartier définira la voie pour une croissance durable et inclusive. Cette stratégie "ascendante" est la façon la plus efficace et efficiente de répondre aux besoins des bénéficiaires en prenant en compte les conditions actuelles au niveau

environnemental, social, économique, politique et institutionnel. Elle devrait permettre de semer des bases saines pour un développement et une croissance durable.

Nous sommes partis du postulat que l'implication du secteur public, la participation active des bénéficiaires et les initiatives partant de la communauté sont les conditions nécessaires pour la durabilité du projet. De ce fait, chaque composante du projet offre des incitations aux bénéficiaires afin qu'ils puissent s'impliquer et s'approprier le projet. Le but est de restaurer le tissu social et économique, de permettre à chacun de partager sa vision des choses et, en devenant acteur de la construction d'un avenir commun, de retrouver ainsi espoir et dignité.

Chaque composante place en son centre l'utilisation des ressources locales et des technologies adéquates telles que le recyclage des débris pour des usages non structurels, notamment pour les chaussées, les trottoirs et autres, le développement d'une chaîne de valeur de la construction pour les logements et les projets d'infrastructures mineurs. Chaque composante privilégie également l'investissement dans le capital humain à travers la formation formelle et l'apprentissage par la pratique d'ouvriers qualifiés, semi-qualifiés, ou professionnels tels que les maîtres-maçons et les constructeurs ainsi que la création d'emplois, de sources de revenus et la possibilité d'une carrière dans le secteur du logement, des infrastructures ou des services sociaux.

Des formations, des services de support ou de "Business Développement" en vue de la création de revenus ont également été offerts aux membres des plateformes communautaires par le *projet Ann Ale*, par *Women Autonomy Project* ainsi que par le *Supplier Value Chain Project*.

7. Niveaux d'analyses: Critères d'évaluation et questions

Pertinence

Cette initiative prend source dans le souhait de l'État haïtien d'encourager le retour volontaire dans les quartiers d'origine de la population vivant dans six camps ainsi que la fermeture de ceux-ci pour que les terrains redeviennent des espaces publics ou soient rendus à leurs propriétaires privés. Le Champ de Mars associé au retour à Fort National a immédiatement été ajouté par l'agence MAECD de financement canadien. Le projet a été conçu en vertu d'une approche intégrée, prenant en compte le logement, la réhabilitation des quartiers, la génération de revenus dans le cadre d'une approche de résilience, de prévention des risques et selon le principe de "reconstruire en mieux".

La stratégie du programme et ses composantes répondent de façon adaptée aux besoins des bénéficiaires vivant dans les sept camps de revenir dans leur quartier, d'avoir accès à des logements sûrs, à des services économiques et à des services de base, à des emplois ainsi qu'à des moyens de subsistance.

Cette approche s'inscrit dans la droite ligne de la politique des agences des Nations Unies pour le relèvement économique, reposant sur un développement et une croissance inclusive, visant à répondre simultanément aux besoins économiques et aux besoins sociaux.

Ainsi, le projet a pu prendre en compte à la fois d'une part les priorités et la stratégie du gouvernement et d'autre part les principes d'égalité de genre et des droits humains.

Les questions d'équité ont bien été prises en considération puisque aussi bien les populations des quartiers que les personnes déplacées qui y ont emménagé en tant que locataires ont pu vivre

ensemble sans qu'il n'y ait ni tension ni violence. Les groupes vulnérables tels que les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les handicapés ont été pris en compte. L'ensemble de cette démarche, en parallèle avec la réhabilitation du quartier, a contribué au développement de la communauté, à la cohabitation pacifique et à la cohésion sociale.

La Cohérence

La sortie du camps et les activités de relocalisation se sont faites sur une base volontaire avec un suivi de près de chaque famille à l'aide de recensements et d'enquêtes qui ont permis de connaître les conditions sociales et économiques réelles de chaque ménage afin de définir ses besoins et de lui offrir des solutions de rechange. Un suivi de près a été effectué au bout de huit semaines après la relocalisation dans le quartier.

Les produits, les activités et les objectifs spécifiques de cette sous-composante du projet ont été conçus et mis en œuvre de façon cohérente, à la suite d'une première phase de retour volontaire depuis les camps vers les quartiers. Il s'agissait d'offrir un accès durable à diverses possibilités de logements de qualité - que ce soit par le paiement de loyers, la réparation ou la reconstruction - qui devaient être préalablement acceptées et matérialisés sous forme de contrats signés.

L'approche de croissance inclusive a été privilégiée avec diverses stratégies de logement visant à augmenter la participation des bénéficiaires et de la communauté par le biais de formations et d'investissements en capital humain orientés à la réparation et à la construction de logement sûrs.

La réhabilitation du quartier s'est faite à travers la plateforme communautaire qui a accompagné le processus de retour, la planification urbaine, la prévention des risques et la priorisation des services de base et des petites infrastructures. Elle a aussi été le vecteur de processus démocratiques, participatifs et représentatifs des intérêts des bénéficiaires. Des communications en matière de droits de l'homme, d'équité de genre et de protection face à la violence basée sur le genre ont eu lieu au sein des communautés

Les activités de génération de revenus ont permis de répondre aux besoins économiques de la population en améliorant leurs moyens de subsistance et la sécurité des citoyens. Les activités de suivi et d'évaluation et celles de gestion des connaissances ont permis d'obtenir des informations sur l'exécution du projet, d'avoir un retour sur des questions spécifiques de mise en œuvre et de documenter l'expérience afin de développer des mémoires institutionnelles utiles pour la réplication et pour le partage de cette expérience au niveau international.

L'efficacité

Le projet a pu atteindre ses objectifs spécifiques et stratégiques puisque la réhabilitation des quartiers s'est faite avec la participation active, l'engagement et le soutien des communautés. Les familles ont été à même de retourner dans les quartiers ciblés et d'obtenir une solution de logement raisonnable, que ce soit en tant que locataires ou en tant que propriétaires. Les reconstructions et les réparations de logements ont respecté les normes parasismiques et ont suivies les recommandations et le plan de prévention des risques. Ces recommandations ont été formulées conjointement par le MTPTC et l'UCLBP en charge de la politique et de la mise en œuvre, respectivement.

Le processus de réhabilitation a été mené avec la participation active, l'engagement et l'appropriation des bénéficiaires de chaque communauté qui ont défini les priorités des investissements à faire. Pour chacune des communautés, les priorités et les hypothèses de

reconstruction ont pris en compte le contexte, et respecté le plan d'aménagement spécifique et le PPR.

D'autre part, le système de gestion des connaissances et le processus de suivi et d'évaluation ont fourni les renseignements et les antécédents permettant le renforcement institutionnel et le développement de stratégies et de politiques nationales qui ont déjà permis la répliquabilité du projet 16/6 par l'UCLBP.

Pour que le projet puisse atteindre les résultats escomptés, les produits ont été choisis minutieusement et avec cohérence. Étant donné la complexité du contexte - 11.000 familles étaient visées, ce qui représente environ 44.000 personnes - il est tout à fait notable que le projet soit parvenu à atteindre les nombreux objectifs qu'il s'était fixé : le nombre de logements réparés et reconstruits, les plus de 5.000 emplois créés, l'appui à plus de 1.200 entreprises et les nombreux projets mineurs d'infrastructure qui ont été réalisés dans les neuf quartiers pendant les quatre ans du projet 16/6 et pendant les trois ans du projet pour le Champ de Mars – CdM - ¹¹.

Ce projet conjoint a contribué au renforcement de l'État, notamment, par l'intermédiaire de la création de l'UCLBP et du renforcement de la DPC ainsi que du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication –MTPTC-, qui a fourni des outils et des recommandations pour le développement communautaire, la délivrance de titres de propriété, de modèles de construction de logements, de méthodologies pour planifier la prévention des risques et de cadres réglementaires pour le développement du quartier. Il a également permis la formation des fonctionnaires disposant des compétences pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des projets de réhabilitation urbaine et d'amélioration de la qualité du logement.

Le projet a permis en outre aux communautés et aux autorités nationales de retrouver une assurance en leurs capacités respectives, et donc leur dignité, et le sens de la participation, de l'engagement, de l'appropriation et de la maîtrise de la réhabilitation des quartiers et de leurs moyens de subsistances. Ce projet a été mis en œuvre efficacement grâce au recours à d'autres expériences internationales et aux bonnes pratiques dans différents domaines et il a certainement ouvert de nouvelles voies pour des projets futurs, étant resté attaché en tout point aux droits de l'homme, et notamment des femmes et des populations vulnérables. Il s'agit d'un projet complexe, qui, ayant été conçu dans la plus grande prudence et avec un souci de cohérence, a permis de mettre en place une bonne coordination entre les Agences de l'ONU impliquées et d'autres initiatives.

Les ressources financières se sont vues finalement réduites, passant de 78 millions USD initialement promis à 30 millions USD provenant du FRH pour le projet 16/6. De ce fait, seuls 8 quartiers parmi les 16 initialement prévus ont été retenus. En raison de cette baisse du financement, de la complexité du projet que nous avons déjà mentionnée, et de la courbe d'apprentissage inhérente à ce genre de démarche, le bilan est positif puisque la perte de temps n'a été que limitée et la plupart des ressources ont été allouées à des activités et à des produits concrets.

L'exécution du projet s'est inscrite dans une courbe d'apprentissage qui a permis de réduire le temps et certainement les coûts - efficacité et efficacité - des activités telles que la réparation et la reconstruction des logements, les petits projets d'infrastructure ou le développement économique et les services de soutien.

¹¹ Toutefois, la plus grande partie du projet 16/6 a été exécutée pendant les deux premières années, avec une extension de deux ans pour mener à terme certaines composantes et certaines activités ainsi que pour générer des revenus. Le projet CdM s'est quant à lui déroulé sur 3 ans au total.

En matière de logement, un arbitrage a dû être fait entre les différentes approches : celles encadrées par les agences, celles encadrées par les propriétaires, ou encore lorsqu'il s'agissait d'auto-construction, les deux dernières contribuant davantage au processus d'apprentissage par la pratique pouvant également déboucher sur une formation professionnelle ou un développement commercial pour les bénéficiaires.

Au cours de l'année 2012, l'UCLBP a commencé à ébaucher la politique nationale du logement et de l'habitat (PNLH) prenant en compte les leçons apprises au cours du projet 16/6, notamment pour des logements plus sûrs et pour respecter le principe de "reconstruire en mieux". Actuellement, elle est directement impliquée dans la réhabilitation des autres quartiers de Port-au-Prince. Pour ce qui est de la DPC, elle a renforcé ses capacités mais elle reste plus à même de faire face aux inondations, aux ouragans et aux cyclones qu'aux tremblements de terre qui constituent, aujourd'hui encore, un risque latent.

Grâce à une approche ascendante il y a eu davantage de participation active et d'engagement de la part des acteurs du niveau local que du niveau national : les bénéficiaires, les communautés, les municipalités, les CASECs, et les ASECs. Toutefois, le soutien politique manifesté par le Président de la République de l'époque a joué un rôle déterminant dans l'exécution du projet.

L'allocation initiale des fonds s'est déroulée conformément aux priorités définies par les différentes parties prenantes pendant la phase de la formulation du projet. Pour ce qui est de la réhabilitation des quartiers, du fait des contraintes budgétaires et étant donné que les besoins et les demandes ne peuvent être entièrement assouvis, la plateforme communautaire a fourni une assistance remarquable dans l'allocation de ces ressources.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation mis en place a servi à l'établissement des rapports de suivi, des tableaux de bords et des fiches d'information ainsi que pour d'autres étapes du suivi et de l'évaluation pris en compte dans le cadre du projet 16/6. De plus, chaque Agence dispose de son propre mécanisme d'évaluation et de suivi afin d'informer systématiquement. Les secteurs de la gestion de connaissances et celui de la communication ont également permis d'obtenir des produits importants et de générer des activités marquantes¹².

De plus, une campagne de sensibilisation a été menée pour solliciter la participation des bénéficiaires, leur engagement et l'appropriation des décisions adoptées par la plateforme communautaire.

Pour finir, la structure de gestion du projet a bien été conçue. Toutefois, certaines Agences des Nations Unies ont considéré que le comité de pilotage aurait dû se réunir plus régulièrement et jouer un rôle plus actif lors de l'exécution du projet, notamment du fait du calendrier serré de cette dernière.

L'efficience

Les différentes parties prenantes se sont impliquées dans les phases de conception et de mise en œuvre du projet en ayant chacune leur rôle précis. Il était important de faire preuve de délicatesse avec les bénéficiaires en évitant de créer de fausses attentes. Ces derniers ont dû progressivement

¹² Des enquêtes de satisfaction et de perception ont été conduites pour chaque composante excepté pour la 4^{ème} composante. Des études ont également été conduites par l'UNOPS, le PNUD, etc.

s'engager, participer et s'approprier de la démarche pour pallier à la faiblesse du Gouvernement aussi bien au niveau local que national lors des phases initiales et des phases de conception du projet.

Un processus de renforcement simultané s'est mis en œuvre entre diverses instances clés tels que le MTPTC, l'UCLBP, la DPC, les CASECs et les ASECs lorsque cela était possible, opérant surtout au sein des plateformes communautaires.

D'une façon générale, les différentes ressources ont été allouées correctement. La phase de démarrage a toutefois pesé davantage sur l'efficacité puisque toutes les agences n'ont pas pu réattribuer facilement leurs ressources humaines pour ce projet et les différentes tâches tant qu'elles n'avaient pas reçu les transferts de fonds ou les autorisations et décisions techniques et opérationnelles nécessaires.

En réalignant l'ICIS et l'UNCT avec les travaux de la MINUSTAH sur le terrain, le projet a contribué au Cadre intégré stratégique (CIS) et donc à atteindre les résultats escomptés. Les principaux objectifs, les objectifs spécifiques et les produits visés ont été atteints.

Les agences de l'ONU et le PNUD ont pu exploiter et partager leur expérience contribuant ainsi au développement institutionnel du projet 16/6 étant donné que dans la plupart des cas, l'équipe de gestion et le personnel professionnel et technique attribué à chaque composante était du personnel local qui a bénéficié non seulement de la formation formelle mais surtout de l'apprentissage par la pratique. Tout cela contribue à la durabilité, à l'impact en matière de développement et à créer une résilience sur le terrain.

Des partenariats ont été mis en place à travers l'UCLBP essentiellement, et certains au niveau local au moment de la mise en œuvre du projet, comme se fut le cas avec le CASEC de Canapé-Vert. La participation active de la communauté et des bénéficiaires et l'approche ascendante ont constitué le principal facteur pour que l'initiative puisse être efficace et efficiente. Tel que cela figure dans chacune des sections, la plupart des résultats ont été atteints.

Le projet 16/6 a provoqué un impact de développement du fait de son optique de croissance inclusive. Il a permis de faire face à l'un des problèmes majeurs de la population qui est l'accès au logement et aux services de base en raison de la précarité des quartiers. Par la création d'emplois et de moyens de subsistance, il a offert des réponses à la question du taux de chômage élevé et de la pauvreté (quelque fois compensé par les transferts d'argent en provenance de l'étranger). Néanmoins, en partant d'un tel déficit qualitatif et quantitatif en matière de logement et au vu du niveau de pauvreté, tout projet pilote se trouve confronté à des limites. Quoiqu'il en soit, le projet a pu aller au-delà de l'approche d'assistance à court-terme et créer un changement structurel au niveau des moyens de subsistance de la population.

Le choix de **délivrer des titres de propriété** et de location s'est avéré être un bon choix puisqu'il a permis d'arriver à des solutions raisonnables et que les propriétaires et les locataires décident ensemble des réparations et de la reconstruction des logements qu'ils souhaitent entreprendre. Cette solution a permis d'aborder les problèmes du logement social dans son ensemble, de faire face, en partie, au problème structurel du peu d'accès aux crédits dû au manque d'avoirs de la population. Pour ce qui est des locataires, la subvention d'un an de loyer a constitué une bonne solution à ce problème complexe puisqu'il n'était pas possible de financer un loyer sur le moyen terme. Cette problématique de taille est liée au cercle vicieux de la pauvreté, les personnes n'ayant ni les ressources suffisantes, ni l'accès au crédit.

À des fins de comparaison, **nous avons considéré** un projet équivalent de la Banque Mondiale : le "Projet d'Amélioration des quartiers précaires de Port-au-Prince (PREKAD)". Ce projet de 65 millions USD a débuté au dernier trimestre de 2011 et, à la fin de 2013, il n'avait décaissé que 21.5% de son budget (14 millions USD), ne prenant fin vraisemblablement qu'à la fin 2016. Il s'agit d'un projet de plus grande ampleur mais qui englobe moins de bénéficiaires (personnes déplacées, réparation et reconstruction de logements, projets et plateformes communautaires) et n'inclut pas d'activités génératrices de revenus. En comparaison, **nous réaffirmons** le point de vue selon lequel étant donnée la complexité et la durée du projet 16/6, on peut parler d'un bilan positif et d'une exécution efficace.

L'Impact

Nous ne disposons pas encore du recul nécessaire pour mesurer pleinement les impacts de ce projet. Toutefois, on peut dire que malgré les difficultés économiques, sociales et institutionnelles du pays, les moyens de subsistance et le bien-être de bénéficiaires des neufs quartiers se sont accrus.

Intégration

Tel que nous l'avons déjà mentionné, les principales parties prenantes du secteur public, les communautés et les bénéficiaires ont participé activement à la planification et à l'exécution du projet, avec une présence plus importante des autorités locales. Il serait bon d'impliquer le secteur privé, notamment les moyennes et les grandes entreprises qui peuvent jouer un rôle actif pour faciliter l'accès au marché ainsi que les Micro et petites entreprises (MPEs) qui peuvent jouer un rôle en tant que clients, distributeurs ou en tant que fournisseurs.

La durabilité

Le projet met l'accent sur le renforcement des capacités et le développement du secteur public -au niveau local et national- de la communauté, des bénéficiaires et de la société civile en général. La formation formelle et les activités d'apprentissage par la pratique ainsi que la participation active au niveau de chaque composante des acteurs clés et des bénéficiaires du projet 16/6 ont permis d'ouvrir la voie à la durabilité.

D'autre part, de nombreux mécanismes et outils ont été développés pour faire face à divers défis : **la délivrance de titres de propriété**, les transferts d'argent, la chaîne de valeur de la construction de logements, qui favorise le développement de fournisseurs locaux pour des logements abordables, l'existence de modèles de logements abordables, de méthodologies d'aménagement du territoire, de réglementations et de recommandations en matière de prévention des risques, l'existence de plateformes communautaires, de mécanismes de suivi et d'évaluation et de gestion des connaissances ainsi que des actions et des stratégies de communication, parmi d'autres. Tous ces outils ont été utilisés pour que le projet 16/6 puisse être répliqué et que des informations sur le projet restent disponibles dans différents espaces et à différents niveaux.

Cependant, étant donné l'instabilité économique, politique et institutionnelle pendant la mise en œuvre et encore aujourd'hui, il semble difficile de savoir si les participants et les partenaires nationaux peuvent garantir la durabilité du projet notamment à plus long terme. Toutefois, le fait que quatre ans plus tard, **les plateformes communautaires perdurent et continuent de**

fonctionner prouve bien que les choix stratégiques et les voies qui ont été suivis ont été les bons, et cela est d'autant plus vrai s'agissant d'un pays comme Haïti.

Bien que l'on ne puisse garantir ni les emplois ni les revenus futurs, certains, pour ne pas dire la majorité des bénéficiaires des activités de génération de revenus sont parvenus, grâce aux investissements faits en matière de ressources humaines (permettant la formation, le soutien et le tutorat) à un point d'inflexion concernant leurs compétences et le chiffre d'affaire qu'ils peuvent générer.

Les nouvelles capacités institutionnelles créées par le projet 16/6 reposent essentiellement sur l'UCLBP et sur les plateformes communautaires qui ont fait preuve de continuité jusqu'à présent. Il serait utile de mettre en place une nouvelle phase du projet qui permette de faire face aux principales problématiques qui subsistent en matière de réhabilitation des quartiers et de répondre aux priorités des comités sectoriels établies par les plateformes communautaires tels que : l'accès à l'eau potable, à l'électricité, la gestion des déchets, l'entretien de l'éclairage public, l'accès à d'autres services de base (notamment en matière de santé et d'éducation), et à de nouvelles activités de génération de revenus.

En outre, dans le cadre du Plan stratégique pour le développement d'Haïti - PSDH 2014 -, produit par le Gouvernement d'Haïti avec l'appui du PNUD, de la Communauté Internationale, et de la Politique nationale du logement et de l'habitat, il faut prendre en considération la problématique du logement abordable et de l'accès au financement puisqu'il s'agit là des principaux moyens de subsistance des haïtiens.

Ainsi, le projet 16/6 ne doit pas se contenter d'approfondir ses activités pour faire face aux défis qui subsistent mais il doit également être répliqué dans de nouveaux quartiers et servir de stratégie de développement urbain pour les quartiers pauvres et précaires, en tenant compte à chaque fois du contexte particulier. Cela ne peut se faire qu'avec la participation active et l'implication de la communauté et des bénéficiaires qu'elle représente.

La stratégie de retrait du projet doit garantir la continuité de l'UCLBP en tant qu'institution opérationnelle, et en tant que politique et stratégie sectorielle. Il faut également œuvrer pour un partenariat solide entre d'une part, les Municipalités, les ASECs et les CASECs qui représentent les collectivités territoriales et qui doivent avoir des prérogatives en matière de développement économique local, et d'autre part les plateformes communautaires (qui représentent les intérêts des bénéficiaires et de la communauté) et les autres OSCs, ainsi qu'avec le secteur privé qui peut jouer un rôle actif pour le développement et la croissance inclusive.

Résultats

Près de 11.000 familles des camps sont retournées dans leur quartier, ce qui représente près de 44.000 personnes. Les familles vivant dans les 9 quartiers (dont Fort National) ont eu accès à des logements et à un loyer subventionné pendant la première année. Il y a 1.413 familles dont le logement a été réparé et plus de 300 maisons reconstruites dans les quartiers du projet 16/6 pour un total de 1500 familles. À Fort National, 180 maisons ont été reconstruites pour un total de 900 familles.

Ainsi **2400 familles** sont concernées par le projet. De plus, neuf plateformes communautaires ont formellement été créés et quatre centres et un complexe communautaire furent construits et sont en activité.

L'UCLBP a pris en charge le modèle 16/6 ce qui a représenté un atout pour la politique nationale en matière de logement. Certaines autorités locales s'impliquent de plus en plus dans ces quartiers. Toutefois, la plupart d'entre elles ont un mandat qui est arrivé à échéance du fait du report des élections locales depuis 2006. D'autre part, on peut déplorer leur faiblesse en termes de ressources humaines et financières ce qui se reflète dans leurs capacités opératoires, régulatrices et d'élaboration de politiques. Les institutions financières et les bailleurs de fonds internationaux souhaitent toujours soutenir ce modèle mais la situation institutionnelle risque, pour l'heure, d'affecter leur engagement réel.

Pour ce qui est des activités génératrices de revenus, bien qu'elles n'aient pu toucher tous les bénéficiaires potentiels ni garantir une réduction de la pauvreté, elles ont permis d'investir en capital humain, de créer des emplois et des revenus et ont fourni des connaissances aux micro-entrepreneurs leur permettant de mieux gérer leur activité commerciale.

Au-delà du grand nombre de familles qui ont pu retourner des camps dans leur quartier et bénéficier de la réhabilitation de celui-ci et d'un logement de qualité, 996 personnes ont été formées comme ouvriers dans le bâtiment et comme maître maçon, certifiés dans la construction de logements parasismiques, 752 dans les 8 quartiers et 244 à Fort National et plus de 5000 ouvriers du bâtiment ont été certifiés APRAS (en créole "Apran n Pou Rebat Ayiti Solid"- en français : Apprendre à reconstruire Haïti plus solidement) et 45 petites entreprises de construction ont vu le jour. D'autre part, 956 micro-entrepreneurs ont été formés à la gestion d'entreprise et à la comptabilité. 780 femmes ont eu accès à une formation personnelle et 527 ont créé des micro-entreprises tandis que 180 ont renforcé leurs compétences commerciales. Plus de 5000 emplois ont été créés dont 75% féminins. 441 entrepreneurs ont eu accès à des crédits ; la chaîne de valeur de la construction de logements a été promue par l'accès à des contributions locales. Tout cela permet d'avoir un aperçu de la dimension des résultats obtenus et de l'impact du projet en termes d'emploi et de moyens de subsistance.

Le projet 16/6 et le projet Korea pour la promotion de l'autonomisation des femmes ont contribué à l'égalité de genre grâce à la participation des femmes en tant que chef de ménage pour les activités d'amélioration des conditions de subsistance, par le soutien aux micro-entreprises, par la création d'emploi et par l'accès au logement. Toutefois, les femmes sont en désavantage lorsque l'on considère leurs revenus et leur participation à l'industrie ainsi que dans les milieux d'affaires liées à des créations d'emploi qui sont tenus essentiellement par des hommes, les femmes devant s'occuper des enfants et de la famille. Quoiqu'il en soit le projet a eu des répercussions positives sur les femmes, et, dans une moindre mesure, sur les jeunes.

Le projet a contribué de façon limitée à la promotion d'un habitat décent au niveau national, ce qui fait partie du mandat de l'UCLBP.

Le projet a également contribué à l'amélioration des conditions de vie au niveau du logement, à la prévention des risques, à la résilience, à la sécurité des citoyens ainsi qu'à la participation et à de meilleurs moyens de subsistance dans les zones d'intervention.

Les agences des Nations Unies et **L'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS)** ont contribué au développement et à la promotion d'une stratégie de croissance inclusive, à des conditions de logement plus sûres et à des quartiers "reconstruits en mieux", au renforcement des capacités ainsi qu'au développement et à l'investissement dans les compétences et dans le capital humain.

Étant donné les contraintes de temps et de budget, du travail et des efforts restent à faire pour résoudre des problématiques importantes, notamment, en ce qui concerne l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'électricité, la gestion des déchets, l'entretien et la sécurité de l'éclairage public, la consolidation des plateformes communautaires, les emplois, les politiques cadres pour les moyens de subsistance entre autres.

En raison de la participation limitée des Ministères et des Agences en charge de la production et du développement économique, de façon générale, l'impact sur la conception des politiques et leur mise en œuvre n'a été que partiel. Toutefois, les capacités se maintiennent dans le pays du fait de la participation des professionnels et du personnel technique haïtien.

En dehors de la question des débris, il n'y a pas eu de lien direct avec d'autres projets portant sur les moyens de subsistance, la formation professionnelle ou le logement. Le PNUD a de l'expérience dans d'autres projets d'ampleur sur la question des débris avec une approche intéressante de "Rémunération contre productivité" (CfP en anglais) au lieu de la "Rémunération contre travail" (CfW en anglais) traditionnelle. La "Rémunération contre productivité" prend en compte la notion selon laquelle le revenu ou le salaire n'est pas un droit mais dépend du produit ou du travail réel et de la production obtenue.

Grâce au projet, le quartier a changé, son tracé urbain s'étant modifié. Chaque quartier dispose d'un centre pour la plateforme communautaire, et certains disposent d'un centre de services et d'affaires. Une politique de prévention des risques et de construction parasismique a été suivie pour garantir à la population un environnement plus sûr ; dans la plupart des zones, cinq espaces publics pour les jeunes, pour les personnes âgées et pour la population ont été mis sur pied pour que les gens puissent se rencontrer et avoir des espaces de loisirs. À Canapé-Vert, il existe un terrain de football où se tiennent des compétitions entre voisins ; les routes et les escaliers permettent une meilleure connexion et davantage de sécurité face aux ouragans, aux inondations et aux glissements de terrain ; l'éclairage public améliore la sécurité, notamment pour les femmes et les enfants, permet d'éclairer la communauté, et augmente par là son bien-être.

La participation active des bénéficiaires et de la communauté pour l'amélioration de la problématique du logement, des services de base tels que l'eau, l'électricité, la gestion des déchets tout comme la formation technique et professionnelle ainsi que le développement commercial contribuent à l'inclusion économique et sociale. Toutefois, il faut approfondir ce diagnostic et mettre en place une véritable politique du travail pour aller jusqu'au bout de ces initiatives. Bien que le tissu social et économique ait été progressivement restauré, des efforts sont toujours nécessaires pour le développement économique local, pour la promotion du développement du secteur de la coopération, des associations, puisque ce sont ces liens et ces réseaux qui augmentent la compétitivité et la durabilité des entreprises.

Des conférences et des cours ont eu lieu pour sensibiliser aux droits de l'homme et surtout à ceux de la femme, à la sécurité des citoyens. Ils augmentent la conscience face à ces problèmes et favorisent la prise de mesures préventives au niveau de la communauté.

Le modèle 16/6 est répliquable ailleurs en Haïti. D'ailleurs, l'UCLBP est déjà en train de répliquer l'expérience dans d'autres zones de Port-au-Prince et il existe une proposition intitulée "Quartier par quartier" qui a été rédigée et présentée à l'Union Européenne pour obtenir un financement. En outre, certaines des composantes du projet ont d'ores et déjà été transférées par l'OIM aux Philippines, par l'UNOPS au Népal et par le PNUD en Équateur et au Pakistan entre autres. Quoiqu'il en soit, et comme c'est souvent le cas, on voit, avec le recul, apparaître certains points qui méritent d'être davantage analysés et discutés car dans divers domaines tels que celui des logements abordables, de l'aménagement du territoire, de l'accès à des services de base et l'inclusion économique, des améliorations peuvent être apportées.

Le projet a créé les capacités pour concevoir et mettre en œuvre les différentes composantes, toujours disponibles à l'UCLBP qui a également dispensé une formation pour les municipalités, les CASECs et les ASECs. Il serait néanmoins judicieux et opportun de fournir les ressources pour une nouvelle phase du projet afin de consolider ce qui a pu être bâti sur un laps de temps aussi bref.

La communication a été fondamentale puisqu'elle a permis de toucher la communauté et les bénéficiaires qui ont été sensibilisés à travers la radio, les informations distribuées, les réunions et les autres formes de communication publique. Ils ont ainsi pu être informés pour ne pas prendre part à toutes les composantes du projet. Le secteur public haïtien, la population, les OSCs, le secteur privé et d'autres parties prenantes ainsi que des participants internationaux ont également eu accès à plus de 50 rapports, à 30 vidéos et d'autres outils de communication permettant d'avoir une vue d'ensemble du projet, de ses composantes et de ses résultats.

8. Résultats de l'évaluation finale

Observations sur le terrain

(22 février au 4 mars 2016)

- 1. Budget :** L'opinion générale est que le budget (30 million USD du FRH – qui était initialement prévu à hauteur de 78 million USD-, 20 million CAD (Dollars canadiens) du MAECD – pour les retours du Champs-de-Mars à Fort National, et 1.5 million USD de la KOICA pour l'autonomisation des femmes) a été insuffisant pour atteindre les objectifs du projet et répondre aux demandes en logement, en infrastructure, en services de base ainsi que pour mener à bien les initiatives en matière d'emploi et de moyens de subsistance. Pour ce qui est du secteur public local, les municipalités, les CASECs et les ASECs sont limitées en termes de budget, de ressources humaines, d'équipement et de capacités, mais l'approche ascendante est la meilleure option qui soit. Du fait des contraintes budgétaires, il existe toujours un déficit en logement. Certains vivent dans des abris temporaires (T-Shelters), les infrastructures n'ont pu être construites par manque de budget, et dans certains quartiers, il y a un manque d'accès aux services d'eau potable de la DINEPA, à l'électricité (EDH) et à la gestion des déchets qui entrave fortement le bien-être des ménages, souffrant ainsi d'une "pénalité de pauvreté" et de risques sanitaires ; d'autre part, les besoins en emploi pour permettre des moyens de subsistance durables et la réduction de la pauvreté se font toujours sentir.
- 2. Exécution :** La flexibilité du projet est un des facteurs qui a contribué à l'efficacité et à l'efficience du programme et donc à son succès. Il y a un consensus en ce qui concerne le

fait que la flexibilité du projet à été très utile et notamment pour la délivrance des titres de propriété puisqu'il s'agissait-là d'un obstacle majeur aussi bien pour le retour dans les quartiers que pour l'accès au logement¹³.

Le Directeur exécutif de l'UCLBP considère qu'il s'agit d'une bonne initiative qui a permis à la population d'apprendre à recevoir le soutien de l'État et non pas seulement l'assistanat et la prise en charge par les ONGs. Le plan de prévention des risques (PPR) et la cartographie des risques ont été pertinents. Un effort conjoint a été fait par les agences de l'ONU sous la direction de l'État haïtien. Les défis étaient de mobiliser les autorités locales d'une part et, d'autre part, de permettre la répliquabilité du projet. Le déplacement des populations des camps vers les quartiers tout en respectant leurs droits humains s'est avéré un autre défi de taille. Une des leçons tirées est que la mobilisation des personnes pour reconstruire collectivement a demandé beaucoup de temps et d'efforts. D'autre part, l'accès à l'eau, à l'électricité et à la gestion des déchets sont des problèmes structurels qui demandent des solutions créatives. Le rôle du projet Ann Ale, du PDF, et du projet d'autonomisation des femmes a été très utile en termes de création de sources de revenus.

L'OIM considère que le bilan du projet est positif, mais que sa contribution à la reconstruction nationale reste limitée. Il souligne également les limitations budgétaires, le manque de main d'œuvre et un calendrier trop serré pour l'exécution du projet, écueils qui ont pu néanmoins être dépassés.

L'UNOPS quant à lui considère que le CNP a bien joué son rôle et a bien assuré la coordination, bien que des améliorations semblent possibles notamment pour renforcer la fréquence de sa participation et son engagement.

Enfin, le BIT considère également que la coordination entre-agences s'est bien déroulée, le choix d'une approche holistique s'étant avéré judicieux, mais juge toutefois qu'un fossé communicationnel existe entre les trois niveaux du projet impliqués. Il met également en avant la flexibilité dans l'exécution du projet.

2.1 Relocalisation des familles déplacées : Il y a eu un bon accueil du projet parmi les bénéficiaires et le nettoyage et la remise en état des camps vidés ont été satisfaisants. Les familles ont pu être bien accompagnées, 80 % d'entre elles retournant à leur quartier d'origine. Les PCs et l'UCLBP ont joué un rôle prépondérant pour la durabilité et l'expansion du projet. Un soin particulier a été apporté aux personnes handicapées et les conditions du logement ont bien été prises en compte.

Le coordinateur pour le retour et l'accès au logement à UCLBP a reçu une formation officielle et a donc pris part pleinement à la mise en œuvre du projet, ayant formé des gens aussi bien dans les camps que dans les quartiers et dispose à présent des capacités de faire face à ces besoins au niveau local et au niveau de l'État.

2.2 Logement : La tâche principale du Directeur de la Division Logement à l'UCLBP était la reconstruction et la réparation des logements dans les quartiers affectés par le tremblement de terre. Les personnes devaient être relogées dans des espaces adaptés. Le programme avait en charge de reloger les personnes affectées par le tremblement de terre dont 97% étaient des locataires. CARMEN a mis à disposition une unité basique de logements. Ces démarches étant réalisées à l'initiative des propriétaires et non pas des

¹³ Une délivrance de titres de propriété a été accordée aux occupants qui n'en disposaient pas et qui vivent depuis plus de 20 ans dans une propriété ; lorsque les propriétaires ne se sont pas présentés après publication dans les médias locaux et qui pouvaient présenter des témoins locaux, et en présence du CASEC / ASEC et de la Municipalité qui ont signé les titres conformément à la règle.

agences comme pour le modèle de l'UNOPS, il y a eu une bonne appropriation du projet. Le logement fait partie de l'aménagement du territoire ainsi que de la création d'emploi. Il s'agit d'une bonne expérience qui a donné satisfaction aux bénéficiaires. La croissance démographique de la population et le processus d'urbanisation requièrent des réponses adaptées. Toutefois, les limites budgétaires et le calendrier n'ont pas permis de solutions permanentes pour tous. Pour la population haïtienne, l'accès au logement est essentiel puisqu'elle ne souhaite pas rester locataire toute sa vie.

Le projet a été testé avec divers modèles de maisons notamment les maisons extensibles et les maisons verticales de deux à trois étages en utilisant une chaîne de valeur du bâtiment qui implique les fournisseurs locaux. Cela s'est fait à travers le programme de développement des fournisseurs (PDF), présent également dans le cadre d'une autre initiative.

Selon les bénéficiaires et membres de PCs, le modèle CARMEN, un modèle pour le logement où les propriétaires prennent l'initiative (owner-driven, en anglais), a été considéré supérieur à celui où les agences prennent l'initiative (agency-driven, en anglais), puisque ce dernier fait moins appel à des professionnels locaux et à des travailleurs appartenant aux quartiers concernés (quotas de 75 % versus 25 %).

Pour ce qui est de la reconstruction des maisons, les bénéficiaires qui se sont volontairement réinstallés sont satisfaits et vivent dans des conditions plus confortables qu'auparavant.

Les bénéficiaires ont été interrogés sur les questions de logement. Le processus s'est fait par le biais de visites cherchant à établir les besoins des familles et comment y répondre. Au moment de la réparation, les habitants ont dû être déplacés dans des camps et ils ont été heureux de retourner chez eux par la suite. Les ouvriers et les ingénieurs ont accompli leurs travaux et ont apporté les matériaux de construction. Les bénéficiaires disposaient sur leur téléphone portable d'un code PIN leur permettant de payer les réparations avec un transfert d'argent. Voici les étapes qui ont été suivies : 1. Les ingénieurs vérifient les conditions du logement ; 2. 15-22 jours plus tard, ils sont invités à une séance de formation; 3. Un mois plus tard, ils reçoivent une autre formation sur la façon d'utiliser les matériaux de construction ; 4. Ils reçoivent alors le transfert d'argent et un code PIN sur leur téléphone portable pour acheter les matériaux de construction.; 5. Ils payent le transport des matériaux ; 6. Des maîtres-d'œuvre sont envoyés pour réaliser et pour contrôler les réparations. 7. 20,000 Gourdes sont octroyées pour les réparations ; 8. S'ils souhaitent continuer le projet, ils doivent signer un contrat avec une autre institution ; 9. Les PCs étaient pleinement engagée dans ce projet; 10. CARMEN a laissé une base de données concernant les bénéficiaires et la population vivant dans les maisons. Les habitants sont reconnaissants au projet 16/6, aux bailleurs de fonds et aux PCs pour leur soutien et les services fournis. Une reconnaissance explicite devrait avoir lieu.

2.3 Réhabilitation du quartier :

Le recyclage des débris pour la construction de chaussées, de trottoirs et autres constructions non-structurelles s'est avéré fort utile.

Avec des réalisations complémentaires de l'UCLBP du projet 16/6, les places publiques constituant le Champs-de-Mars ont été nettoyées et rénovées et des espaces publics de loisirs ont pu être créés dont un amphithéâtre communautaire (baptisé "Kiosque Occide Jeanty" comportant 4000 places assises et 1000 places debout), ainsi qu'un marché public pour la vente d'artisanat et autres produits.

D'après le Directeur Général du MTPTC, le Ministère a participé à la construction des routes. Il a contribué, conjointement avec le BIT, aux recommandations APRAS pour certifier les travailleurs et les chefs de chantiers, approuvant et validant les dossiers. Ils se

sont chargés de l'approbation et du suivi de la construction des routes. La DINEPA et l'EDH sont quant à elles des institutions autonomes sous l'égide du MTPTC. Les contacts pour les PPP devaient se faire à travers l'UCLBP. S'agissant des codes du bâtiment, il existe un laboratoire national de micro zonage et un bureau technique des bâtiments (BTB). Le « Constructo-tour » du MTPTC a sillonné le pays pour sensibiliser la population au besoin de respecter les codes et les bonnes pratiques du bâtiment. La solution envisagée reposait sur un PPP dans laquelle le secteur privé pourrait jouer un rôle. Le recyclage de certains débris a été autorisé afin qu'ils soient utilisés comme plateforme pour les chaussées (mais non pas pour les logements). On dénote, toutefois, un manque de synergie entre les institutions pour ce qui est de l'aménagement du territoire. Le Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS), structure en charge de la gestion des déchets à travers la Direction Nationale de la Gestion des Déchets Solides (DNGDS) œuvre de concert avec le PNUD. Ce sont les Municipalités qui en ont la responsabilité. En revanche, le travail réalisé au niveau de la planification de la prévention des risques a été valorisé et considéré très utile.

2.3.1 Plateformes communautaires - PCs - : Les PCs ont constitué une innovation très utile. Grâce à leurs membres élus, équipés d'un ordinateur portable et de bureaux, la communauté est représentée et elle peut réaliser des consultations ou exprimer des requêtes. Les PCs ont réalisé un travail extraordinaire.

Les membres des PCs ont reçu une bonne formation dans différents domaines tel que le leadership et la résolution de conflits, bien que cela s'avère insuffisant au vu des besoins. D'après les membres plus de formations seraient nécessaires, accompagnées si possible d'un salaire et d'un certificat afin de faire la valoir ensuite auprès des divers acteurs qui proposent des homologations et en vue d'obtenir de meilleurs revenus.

Le sentiment qui prime est qu'à l'aide de meilleurs systèmes d'information sur les projets et leurs coûts, leur efficacité pourrait être accrue. D'autre part, plus de transparence à travers davantage de communication permettrait d'améliorer la relation avec les bénéficiaires et d'augmenter la responsabilisation.

On dénote également parfois un manque de compréhension entre les membres des PCs concernant le rôle des OSCs formalisées et des autorités locales.

Pour UN Habitat, que le processus d'engagement des bénéficiaires par les PCs a été un processus consultatif et non pas participatif. Toutefois, les autres agences de l'ONU, les PCs elles-mêmes et les bénéficiaires ne sont pas de cet avis et considèrent qu'il s'agit bien d'un processus participatif.

D'après le coordinateur des PCs, le projet a permis la participation active des bénéficiaires et des synergies avec les autorités locales. Une feuille de route a permis de mettre en commun tous les besoins de la communauté. La mise en œuvre des PCs s'est faite en deux phases : sensibilisation et validation puis création d'une structure permanente de travail communautaire à travers la planification communautaire. Le but étant de faire face à la question de la pauvreté et de faire en sorte que ces travaux, qui contribuent à la gouvernance locale, se poursuivent. Les PCs doivent gérer l'infrastructure et les services fournis dans chaque quartier (DINEPA, EDH). Elles doivent développer des partenariats avec d'autres acteurs clés.

2.3.2 Les services publics et les petits projets d'infrastructure : Des problèmes persistent toutefois, tels que l'accès à l'électricité, à l'eau, et la gestion des déchets. La plupart des habitants doivent payer un prix élevé pour l'eau. L'infrastructure et la sécurité des citoyens ont été grandement améliorées par la présence de trottoirs, d'aires de jeu et par l'éclairage public. Avec l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la construction, la participation et l'interaction des enfants et de la communauté s'est accrue, chacun se sentant mieux et plus en sûreté. Les relations sont bonnes et il n'y a pas de soucis avec les locataires.

Certains pensaient que le projet prenait aussi en charge l'ameublement de leur maison mais du fait des limites budgétaires cela n'a pas été possible et les activités ont pris fin plus tôt que prévu ; ils s'estiment néanmoins satisfaits. L'aménagement du territoire a représenté un élément important et en étant participatif il a permis l'identification par tous des priorités. D'après les bénéficiaires, l'éclairage public des rues a été très utile à la population notamment aux femmes. Toutefois, la question de leur entretien et des vols subsiste. Autre difficulté, les routes et les escaliers assurant la connexion et la sécurité en cas de pluie et de glissements de terrain. Il reste également d'autres priorités majeures telles que l'élimination des abris provisoires, les questions de santé, d'éducation, d'emploi et de revenus ainsi que la nécessité de construire des logements permanents. Les PC ont joué un rôle clé et ont pu se rendre très utile. Toutefois, des difficultés de taille subsistent.

2.3.3 Sécurité et résilience : Sur le terrain, le sentiment qui prévaut est que la problématique des catastrophes naturelles a bien été prise en compte et que la résilience des communautés face à ceux-ci s'est accrue.

Tous les habitants considèrent qu'il y a eu une augmentation de la sécurité des citoyens et une amélioration des relations avec les personnes déplacées devenues locataires, parlant d'une bonne cohabitation avec celles-ci.

En revanche, les conditions de sécurité du quartier de Fort National se sont précarisées en raison de l'existence de gangs, compliquant ainsi le retour dans ce quartier. Toutefois, une PC a été mise sur pied et des logements fournis, essentiellement par l'UNOPS.

Le tracé urbain, les PPR et les investissements pour des petits projets d'infrastructure ont été réalisés dans les 9 quartiers.

Le conseiller principal pour la planification de la prévention des risques explique comment se prépare un PPR : cela commence habituellement par une analyse historique du plus grand phénomène naturel ayant affecté la zone. Après quoi, il est fait une carte des aléas qui prend en compte l'importance de la prédictibilité des phénomènes. Après consultation de plusieurs partenaires locaux, la carte sert de base pour tracer les contours du PPR. Ce plan réglemente strictement les nouvelles constructions sur les zones à risques élevés. Dans les autres secteurs, il s'assure que les constructions n'aggravent pas le phénomène (facteur de risque) et ne soient pas vulnérables aux désastres naturels. Ainsi, le PPR s'avère indispensable aussi bien pour les constructions existantes que pour les nouvelles constructions et il sert également à réguler l'aménagement du territoire : tourisme, loisirs, agriculture et autres usages. Cette régulation s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine, de la gestion de l'espace et de la construction.

2.3.3 Activités génératrices de revenus : Le projet An n Ale a reçu un excès de demande auxquelles il n'a pas pu répondre du fait des limites de son budget. Il a pu offrir un soutien à une partie de la population : à plus de 856 entrepreneurs. Il a eu un impact positif sur les jeunes et les femmes en encourageant leur esprit d'entreprise à travers le concours d'idées LIDE, qui soutient les start-up innovatrices et le financement, où 40 projets d'innovations des jeunes ont été présentés ; il a permis d'améliorer les revenus, les moyens de subsistance ainsi que de créer quelques nouveaux emplois. Ce projet peut être amélioré pour une majeure efficacité et efficacité. Pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de la généralisation du modèle, l'engagement pris par le MCI, la Chambre de commerce et d'industrie haïtienne et par le secteur privé reste toujours nécessaire. La réplique du projet dans d'autres pays et dans d'autres régions exige qu'il soit adapté à chaque contexte comme ce fut le cas pour l'Équateur et le Pakistan.

À Fort Nationale 246 MPMEs ont été appuyées par le projet An n Ale et LIDE pour l'augmentation des sources de revenus développant ainsi deux réseaux de près de 120 couturières et 120 plombiers chacun.

Selon la BIT, le nombre de maître-maçons, de chef de chantiers, de maçons qualifiés ou semi-qualifiés et d'ouvriers du bâtiment certifiés pour la construction de logements sûr a contribué au principe de "Reconstruire en mieux" tout en permettant, fait notable, la création d'emplois, de sources de revenus, et d'investissements en capital humain.

Les bénéficiaires du projet An n Ale ont entendu parler de l'initiative à travers des amis et des voisins et par la suite un agent les a contactés. Ils ont acquis des outils de gestion, de marketing et un moyen de développer leur commerce. Ils ont pu mettre en place de meilleures relations et une meilleure communication avec leurs clients. Certains avaient déjà reçu une formation ou l'accès au crédit grâce à une autre ONG mais cette initiative a permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble et de parvenir à une gestion plus transparente. La formation en gestion s'est avérée très utile puisqu'avant celle-ci beaucoup de personnes se lançaient dans une activité commerciale sans la moindre connaissance. Le lieu et le moment pour le faire ont été opportuns. Les bénéficiaires ont pu ainsi apprendre à séparer le compte professionnel de celui du ménage et à améliorer leurs revenus et leurs moyens d'existence.

L'équité et l'autonomisation des femmes : L'équité et l'autonomisation des femmes ont été prises en compte, celles-ci ayant participé activement en tant que membres des PCs et ayant bénéficié de l'accès aux logements et du soutien aux moyens de subsistance.

- 4 **Suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances :** La quatrième composante du suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances a joué un rôle fondamental permettant de confectionner une base de données qui devrait aboutir à un entrepôt de données. Elle contient les fiches d'informations périodiques, les tableaux de bord et autres documents non seulement utiles pour le suivi et l'évaluation mais également pour la mémoire institutionnelle et le processus d'apprentissage.

Communication : Le coordinateur en charge de la communication fait part du fait que différentes activités ont eu lieu, inscrites dans la stratégie de toucher directement les communautés et les bénéficiaires à travers la radio, les réunions, les annonces par haut-parleurs, les renseignements publiés dans les bulletins d'informations de chaque PC, les prospectus, les annonces, et les réunions-débat. Plus de 50 documents différents ont été produits, publiés et mis à disposition des acteurs locaux et internationaux. De même, plus de 30 vidéos éditées ont joué un rôle important notamment celle qui a reçu un prix international dans un festival de documentaires, il est appelé, je suis Haïti. Le site du projet est toujours actif et fournit toujours des renseignements utiles et pertinents.

Durabilité : Bien que le projet ait pu répondre à diverses problématiques structurelles dans chaque quartier, la durabilité du projet dépend de la continuité des neuf plateformes communautaires -PC- et des comités sectoriels, de leur relation avec le secteur public local et de la capacité de mobilisation de ressources pour une seconde phase.

9. Résultats de l'enquête des bénéficiaires

Nombre d'entretiens: 31

Sur la base d'un petit échantillon d'enquête communautaire, tel qu'il figure ci-dessous, la plupart des personnes interviewées ayant répondu à l'enquête, se considèrent satisfaites par les résultats obtenus dans le cadre du processus de retour volontaire, par les solutions en matière de logement et les services de base fournis ainsi que par les procédures utilisées par le programme et la plateforme communautaire.

La plupart des personnes sont aussi satisfaites de la façon dont les questions foncières et du logement ont été traitées et résolues. Elles sont également satisfaites de la réparation des logements "jaunes", et de la reconstruction des logements "rouges" ainsi que de la location des logements. Les chambres et les installations du logement sont également un motif de satisfaction.

La plupart des personnes interrogées appartiennent à une organisation communautaire. Elles s'estiment satisfaites par le mécanisme de participation démocratique et par la transparence de la PC ainsi que par les décisions prises par la PC concernant les priorités pour les investissements sociaux et économiques qui se sont avérés appropriés. La PC a décidé les priorités pour les investissements d'infrastructure en fonction de la disponibilité du financement et du calendrier des investissements et les décisions ont été prises avec la participation de la communauté. On peut ainsi parler d'appropriation et de maîtrise des priorités.

La participation à la réparation et à la reconstruction des logements a été limitée. La plupart des matériaux utilisés pour les réparations et pour la reconstruction de logements sont haïtiens et de bonne qualité. La plupart du travail a été fourni localement, par les gens du quartier et a donc contribué à la création d'emplois et de revenus et, dans certains cas, à la création de MPMEs. Pour la plupart des personnes interrogées, le gouvernement et les PC ont répondu de manière adéquate à la réparation et à la reconstruction des logements, ainsi qu'à la fourniture d'infrastructures et de services, en tenant compte des caractéristiques climatiques et des besoins parasismiques.

Elles sont également satisfaites de la planification communautaire et du plan de prévention des risques auquel elles ont pris part. Les possibilités offertes aux jeunes et aux femmes, notamment la garde d'enfants, ont constitué un véritable progrès. Les habitants ont maintenant accès à la formation, à des emplois et à des sources de revenus puisque la plupart sont employés, quoiqu'informellement. Ils apprécient également la sécurité des citoyens, expriment leur fierté d'appartenir à ce quartier, et portent un regard positif sur l'avenir.

L'insatisfaction exprimée, par certains, porte sur les cuisines et sur les salles de bains et se trouve certainement en lien avec l'absence de raccord à l'eau courante. Certains expriment également des soucis au niveau de la ventilation, des écoulements et des égouts, ainsi qu'un accès insuffisant à l'éducation, et aux services de santé. Pour finir, certains considèrent que l'éclairage et la propreté des routes, des allées, des parcs publics et des espaces verts peuvent être améliorés.

10. Résultats par composante¹⁴

1^{ère} Composante : Relocalisation des familles déplacées

- Retour accompagné de plus de 11.000 familles déplacées, environ 44.000 personnes, dans le quartier de leur choix. Près de 80% sont retournées dans leur quartier d'origine ; 40% dans la même maison ; 77% ont reçu un appui pour quitter le camp. 93% sont satisfaites notamment du

¹⁴Fiche d'information, Tableau de bord, Projet seize quartiers/six camps (16/6), octobre 2015 ;

fait des bonnes relations avec leurs voisins, de la tranquillité et de la sécurité, tandis que certains sont insatisfaits à cause de l'esthétique et de la propreté¹⁵.

2^{ème} composante : le logement

- 1.413 familles ont eu leur maison réparée, alors que seuls 1.200 étaient initialement prévues ;
- Plus de 300 maisons dans les quartiers du projet 16/6 et 108 maisons ont été reconstruites à Fort National. On a ainsi **480 maisons concernées**.
- 63 formateurs ont été certifiés ;
- 996 ouvriers qualifiés du bâtiment et maîtres constructeurs formés et certifiés, 752 dans les 8 quartiers et 244 à Fort National, parmi les 570 prévus initialement,
- Plus de 5.000 maçons formés aux techniques de construction conformément aux normes APRAS érigées par l'État haïtien, le BIT et avec la participation de l'INFP ;
- 45 créations de petites entreprises de construction ; 86% des logements ont été inspectés par le MTPTC. 22% des familles ont déclaré que leur maison appartenait à la catégorie "rouge" ; 41% à la "jaune" et 37% à la "verte". Pour ce qui est de la reconstruction, parmi les 32 % accomplis, 41% des ménages s'estiment satisfaits et 59% insatisfaits ; pour ce qui est de la réparation, parmi les 50%, 66% s'estiment satisfaits et 34% insatisfaits ; pour ce qui est de la réparation des logements "verts", parmi les 20% accomplis, 41 % s'estiment satisfaits et 59% insatisfaits.

3^{ème} composante : Réhabilitation du quartier

Pour ce qui est de la satisfaction face aux services de base dans les quartiers réhabilités : 24% de la population dispose d'un accès permanent à l'eau, tandis que 76% ne dispose que d'un accès sporadique. 31% a accès à l'électricité et 69% y a accès sporadiquement ; 54% de la population s'estime satisfaite en matière d'éducation tandis que 46% s'estime insatisfaite; 56% de la population s'estime satisfaite en matière de soins de santé tandis que 44% s'estime insatisfaite ; 27% de la population s'estime satisfaite en matière de gestion des déchets, tandis 73% s'estime insatisfaite; enfin, 15% s'estiment satisfaits des routes et du système d'égout tandis que 85% s'estiment insatisfaits.

- 9 plateformes communautaires ont été créées, validées, établies et légalisées ;
- 95% considèrent que les PCs représentent la communauté et œuvre pour leurs intérêts en communs ;
- Petits projets : Projets identifiés, priorisés et mis en œuvre par les plateformes ;
- Planification participative: délimitation cartographique et planification communautaire de 8 quartiers ;
- Plan de prévention des risques - PPR- pour l'atténuation des risques : microanalyse de zone réalisée sur les 9 quartiers ciblés ;
 - Construction de plus de 570 ML de murs de soutènement ;
 - Construction de plus de 3,541 ML de trottoirs ;
 - Construction et réhabilitation de 20 systèmes d'écoulement ;
 - Construction de 2,709 ML de canaux de drainage d'écoulement ;
 - 14 points d'approvisionnement en eau (château d'eau, fontaines) installés dans les quartiers ;
- Reconstruction ou réhabilitation de 5 aires publiques de loisir dont un terrain de football ;
- Réhabilitation de plus de 4,000 ML de routes et 974 ML de chemins ;
- 10 ML ponts ;
- 10,000 kits scolaires pour des enfants de 45 écoles ;

¹⁵ Rapport Final, Étude de la Ligne de Base, Projet 16/6. Novembre 2012.

Pour ce qui est de l'accès aux activités économiques dans les 9 quartiers, 55% des personnes concernées sont des femmes et 45% sont des hommes.

Par secteurs :

Les femmes sont vendeuses dans les rues, employées domestiques, se consacrent à la micro ou petite entreprise, ou exercent une activité professionnelle comme infirmière par exemple ;

Les hommes se consacrent à la construction, à divers services et à des activités professionnelles telles que l'enseignement ou encore à la micro-entreprise ;

L'impact au niveau de l'économie locale a été plus important pour les femmes - 71% - que pour les hommes - 29% -. En ce qui concerne la féminisation de la pauvreté, dans les zones urbaines, entre 65 et 70% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté. La scolarisation est supérieure pour les garçons que pour les filles. Les filles se voient découragées d'étudier entre 20 et 24 ans et près de 40% des femmes n'ont aucun niveau d'instruction ;

- Plus de 2,498 MPMEs ont été répertoriées dans les 8 quartiers et 748 à Fort Nationale;
- Des centres de services aux entrepreneurs ont été établis ;
- Établissement de deux fournisseurs de chaînes de valeurs : construction / logement et recyclage du plastique ;
- 156 entrepreneurs ont été formés en GERME et ASECO ;
- Projet An n Ale : appui à 856 micro-entreprises et 40 projets innovants des jeunes, LIDE dans 8 quartiers du projet 16/6 et à Fort Nationale ;

D'après l'évaluation, le programme pilote An n Ale a atteint les buts suivants¹⁶:

- Les bénéficiaires ont bien intégré les pratiques comptables de base : ils tiennent leurs comptes sur un livret où ils notent leurs revenus et leurs dépenses ; ils calculent le profit et déclarent qu'ils sont plus conscients de la façon d'économiser de l'argent ;
- Ils savent à présent comment faire un inventaire et contrôler leurs stocks qu'ils renouvellent avec davantage de planification et en fonction de la demande du client, chose qu'ils ne faisaient pas avant le *projet An n Ale*. À titre d'exemple, une personne indique qu'elle n'achète plus sa marchandise comme auparavant, en fonction de *ce qu'elle pensait vendre ou de ce qui lui plaisait*, mais qu'elle note à présent ce que les clients lui demandent et consulte cette liste au moment de faire ses achats ;
- Séparation du compte ménage et du compte commercial ;

Plus de 98% des personnes sondées déclarent avoir beaucoup appris de chaque module suivi. 94% des participants n'ont pas trouvé le programme de formation difficile à comprendre et seuls 11% déclarent avoir trouvé le temps trop long. Les difficultés rencontrées lors des discussions semblent liées à l'hétérogénéité des groupes.

95% des bénéficiaires déclarent avoir apprécié le programme. 60% au moins des activités commerciales sont le fait de femmes, 50% des entreprises ont augmenté leurs clients et leur part de marché, 46% ont augmenté leurs profits, 38% effectuent une comptabilité, 30% ont amélioré le fonctionnement de leur entreprise, 30% ont diversifié leurs fournisseurs et 25% ont ouverts de nouveaux comptes bancaires.

- 780 femmes ont bénéficié d'une formation au développement personnel et d'une formation professionnelle en gestion d'entreprise ;
- 527 micro-entreprises ont été créées par des femmes et 280 renforcées ;
- Plus de 5.000 emplois ont été créés dont 75% féminins.

4^{ème} composante : Suivi & évaluation et gestion des connaissances

16 Rapport final de l'évaluation formative du projet pilote An n Ale. Jackie Yiptong Avila, consultante internationale, avril 2015.

Ann Ale : Initiative de relèvement économique et d'amélioration des moyens d'existence en période post-crise, 2015

- Des mécanismes de suivi et évaluation et de gestion des connaissances ont été établis et opèrent pour systématiser et transformer les leçons apprises en bonnes pratiques.

Stratégie de communication

La stratégie de communication a pour objectifs généraux de garantir aux bénéficiaires l'accès aux informations sur le programme pour qu'ils puissent comprendre les différentes options et répondre à leurs questions. Le but étant de leur permettre de faire un choix éclairé quant à leur avenir.

11. Leçons apprises

- i. L'appropriation nationale et le leadership ont beaucoup compté pour la réussite du projet et sont le prérequis pour obtenir des résultats de qualité et garantir la durabilité ;
- ii. La communication a joué un rôle clé dans la compréhension des procédures à suivre, des activités, de la portée et des résultats de l'appui afin d'éviter de créer de fausses attentes ;
- iii. L'offre de services de base tels que l'eau, l'électricité, la gestion des déchets doit être garantie par l'engagement de divers acteurs et parties prenantes auprès des communautés, par la mise en place de partenariats public-privé (PPP) ou par la création de coopératives gérées par les communautés locales ;
- iv. Il faut encourager la participation des collectivités locales - des municipalités, des CASECs et des ASECs - dans la conception du projet et dans sa mise en œuvre afin d'obtenir l'appropriation du projet et la mise en place des capacités pour un développement économique local.
- v. La participation des bénéficiaires et de la communauté, leur engagement et l'appropriation du projet par les plateformes communautaires se sont avérés essentiels à la mise en place et à la durabilité du projet ;
- vi. Le PPR a représenté une contribution de taille pour l'aménagement du territoire et l'établissement des priorités en matière d'investissements dans les quartiers ;
- vii. La stratégie de communication du projet, à l'aide de divers outils et médias, ainsi que la formation et les renseignements fournis aux bénéficiaires et aux membres des plateformes en matière de droits de l'homme, d'égalité des genres, de réparation et reconstruction de logements, de planification et de développement communautaires ont permis la participation, l'engagement, l'appropriation du projet ainsi que sa maîtrise. Il est probable que les membres des communautés nécessitent davantage de formation et d'homologation afin d'améliorer leurs moyens de subsistance ;
- viii. La composante de suivi et évaluation et de gestion des connaissances a été fondamentale pour l'efficacité du suivi et le processus d'apprentissage ;
- ix. Le processus d'apprentissage du projet a contribué à son efficacité et à son efficacité ;
- x. Les différents outils tels que la délivrance de titres de propriété, les transferts d'argent et les codes PIN pour suivre les dépenses en logement des bénéficiaires, les constructions parasismiques, la chaîne de valeur du bâtiment, la méthodologie de l'aménagement du territoire, les recommandations et les réglementations en matière de prévention des risques, le développement de la communauté et les plateformes communautaires développées dans le cadre du projet ont été très utiles pour outrepasser les obstacles, pour obtenir des logements de qualité à des prix abordables, ainsi que pour la planification du quartier et la prévention des risques ;
- xi. Les réparations et les reconstructions dont les propriétaires sont à l'origine représentent l'alternative préférée car elle permet une participation plus active des bénéficiaires et des ouvriers de la communauté locale, offrant par là des compétences, des emplois et des revenus.

12. Conclusions et Recommandations

Conclusions

- Le programme s'est avéré hautement pertinent et nécessaire. Il a répondu à l'urgence qu'avait l'État de voir les personnes déplacées, en provenance des quartiers ou d'ailleurs, de quitter les camps et de retourner volontairement dans les quartiers. L'appui politique du président d'Haïti de l'époque a été déterminant pour l'exécution du projet ;
- L'exécution s'est déroulée dans le plus grand respect des droits de l'homme, de l'égalité des genres, en répondant aux besoins des bénéficiaires, notamment ceux des groupes vulnérables. Cette approche a permis d'éviter les conflits et les tensions sociales et a donc contribué à tisser davantage le lien social, à renforcer la cohabitation pacifique et le développement de la communauté ;
- L'objectif du programme: « Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des 6 camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire », ses résultats et ses effets, ont été judicieusement choisis et ont pu être atteints car le projet a été conçu de façon cohérente et intégrale ce qui a permis l'exécution séquentielle de chaque composante puis la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation ;
- Étant donné les contraintes budgétaires du financement initial, passé de 78 millions USD à 30 millions USD du FRH, ainsi que les 20 millions CAD pour Fort National, il a fallu réduire le nombre de quartiers de 16 à 9 ;
- Les contraintes du calendrier et du budget ont forcé à une attribution très minutieuse des ressources, limitées, pour chaque quartier. Toutefois, grâce à l'aide des PCs et à la participation active, à l'engagement des communautés et des bénéficiaires, et à leur appropriation du projet, il a été possible de mettre sur pied trois scénarios sélectionnés à travers un processus démocratique et de se mettre d'accord sur les priorités concernant l'infrastructure et les investissements les plus à même de permettre la prévention des risques et d'offrir des services de base prioritaires. Le projet a permis à la communauté locale de reprendre confiance dans ses capacités et de retrouver ainsi sa dignité ;
- Le programme s'inscrit dans l'esprit de l'initiative de l'ONU "Unis dans l'action" et sa politique pour le redressement économique et la croissance inclusive. Il constitue donc un bon choix pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité régnante dans les quartiers vulnérables ;
- Chaque agence des Nations Unies impliquée doit répondre à différents types de procédures ainsi que modes d'établissement de rapport et adopter différentes approches de gestion ;
- Bien qu'il s'agisse d'un projet complexe, grâce à une conception cohérente et bien pensée, il a permis de mettre en place une bonne coordination entre les agences de l'ONU impliquées et les autres initiatives ;
- Le programme a mis en place une approche participative et intégrée, reposant sur la contribution de la gouvernance locale assumée par la plateforme communautaire qui a permis non seulement le retour des familles dans leur quartier mais aussi de pourvoir aux logements, la réhabilitation du quartier, la génération de revenus, la prévention des risques et le développement de la résilience ;
- Malgré son calendrier et sa taille très ambitieux, le projet a su faire preuve de la flexibilité suffisante pour répondre aux besoins de changement et de l'environnement ;
- Le départ des camps et les activités de relocation ont été faits sur une base volontaire et dans la transparence, en ayant recours à des recensements et à des sondages, ainsi qu'avec des contrôles de sécurité aléatoires pour détecter les intrus. Tout cela a permis d'aboutir à une bonne connaissance des conditions sociales et économiques de chaque ménage en vue de définir ses

besoins et les diverses solutions possibles. Un suivi de près a été effectué huit semaines après la réinstallation dans le quartier ;

- La reconstruction et la réparation des logements se sont faites en respectant les normes parasismiques, et en prenant en compte les recommandations et les planifications de la prévention des risques. Ces recommandations ont été établies par le MTPTC conjointement avec l'UCLBP, en charge respectivement de la politique et de la mise en œuvre ;
- Le projet conjoint a permis de renforcer le gouvernement national, notamment à travers la création de l'UCLBP et du DPC ainsi que du Ministère des travaux publics –MTPTC-, fournissant des outils et des recommandations pour le développement de la communauté, la délivrance des titres de propriété, la construction parasismique, l'aménagement du territoire, des modèles de construction de logements, des méthodologies pour la prévention de risques, des cadres régulateurs pour le développement des quartiers et la formation des fonctionnaires qui se chargent de la conception et de la mise en œuvre de politiques et de projets de réhabilitation urbaine et de logements de qualité ;
- Cette initiative a été conçue comme une expérience pilote, reposant sur les capacités locales, les savoirs faire et les installations institutionnelles et elle peut être répliquée ailleurs dans le pays et partagée internationalement. La réplication a été faite dans d'autres quartiers de P-au-P et certaines des composantes du projet ont été reprises aux Philippines, au Népal, en Équateur et au Pakistan. ;
- La composante de suivi et d'évaluation et de gestion des connaissances ainsi que la stratégie de communication ont été conçues et réalisées non seulement pour garantir l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme mais également en vue de sa portée à l'échelle et de sa réplication future ;
- L'examen des dossiers et l'enquête de terrain montrent que la plupart des résultats et des effets ont pu être atteints grâce à une logique de mise en œuvre effective. La plupart des bénéficiaires s'estiment satisfaits.
- Au vu des limites budgétaires du projet et de sa complexité nécessitant une courbe d'apprentissage abrupte, le projet a été effectué efficacement, obtenant un bilan positif avec peu de perte de temps dans l'obtention des effets escomptés ;
- Le projet a su dépasser une approche de bien-être à court terme et aborder les questions menant à un changement structurel des moyens d'existence de la population ;
- La structure de gestion du projet a bien été conçue. Toutefois, certaines agences onusiennes considèrent que le comité de pilotage aurait dû être davantage présent et jouer un rôle plus actif lors de l'exécution du projet, notamment du fait du calendrier serré pour son exécution.
- Si on compare ce projet à un projet semblable de la Banque Mondiale intitulé "Projet d'Amélioration des quartiers précaires de Port-au-Prince (PREKAD)¹⁷", son bilan en termes d'efficacité et d'efficience n'en est que meilleur. En effet, ce projet à hauteur de 65 millions USD a démarré au dernier trimestre 2011, et à la fin de 2013, il n'avait décaissé que 21.5% de son budget (14 millions USD), ne devant prendre fin, vraisemblablement, qu'à la fin 2016. Tandis que le projet 16/6 se trouve lui en phase finale à l'exception de certains investissements manquants et en ce qui concerne les activités de génération de revenus. Ainsi, le projet de la Banque Mondiale de est de plus grande ampleur et mais prend en compte moins de

¹⁷Projet de reconstruction des logements des quartiers de Port-au-Prince de la Banque Mondiale 2011-2016 (P125805). L'objectif de développement du projet est le suivant: aider les habitants des quartiers ciblés de Port-au-Prince gravement touchés par le tremblement de terre à revenir dans leurs communautés en les aidant à réparer et/ou à reconstruire leurs logement et en améliorant les infrastructure des service de base de la communauté.

bénéficiaires (moins de personnes déplacées, de plateformes communautaires, de réparations et de reconstructions de logements) et n'inclut pas d'activités génératrices de revenus ;

- La durabilité des programmes dépend des éléments suivants : (i) le programme s'est employé à résoudre certaines des questions structurelles au niveau des infrastructures et des services de base qui créent des conditions de vie précaires dans le quartier ; (ii) il a contribué au renforcement des capacités et au développement de la communauté - PC -, du secteur public local et national en investissant en capital humain, en construisant et équipant plusieurs centres communautaires, ainsi que par le développement d'outils, d'instruments et de recommandations pour la réhabilitation des quartiers et des logements, offrant la possibilité de répliquer et de porter à l'échelle cette expérience ; (iii) il a investi dans le capital humain à travers la formation officielle et l'apprentissage par la pratique de maîtres maçons, chefs de chantiers, ouvriers dans le bâtiment qualifiés et semi-qualifiés, par la création d'emplois et en offrant des services de soutien à de nombreux micro-entrepreneurs dont la majorité étaient des femmes.

Le fait que l'ensemble des plateformes communautaires soient toujours en place et continuent d'opérer, dans un pays comme Haïti, 4 ans après, montre que la stratégie et la voie choisies étaient les correctes. D'autre part, les capacités locales restent dans le pays grâce à la participation du personnel technique et de professionnels haïtiens ;

- Les résultats obtenus par le programme, dans les temps impartis, sont remarquables :
 - Près de 11.000 familles ont quitté les camps, ce qui représente environ 44.000 personnes. Les familles de 9 quartiers, dont Fort National, ont eu accès à des logements dont le loyer a été subventionné pendant la première année. 1.413 familles ont vu leur maison réparée et plus de 300 maisons dans les quartiers de 16/6 et 108 maisons ont été reconstruites à Fort National. On obtient ainsi : **480 maisons touchées par le projet** ; 9 plateformes communautaires ont été créées officiellement, ainsi que 4 centres communautaires et un complexe communautaire. Ils sont tous en activité ;
 - Au-delà des familles qui ont pu quitter les camps et bénéficier d'un logement de qualité et de la réhabilitation du quartier, 63 formateurs ont été certifiés ; 996 ouvriers qualifiés du bâtiment et maîtres constructeurs ont été formés et certifiés, 752 dans les 8 quartiers et 244 à Fort National, parmi les 570 prévus pour la construction parasismique, et plus de 5000 ouvriers du bâtiment ont été formés dans le cadre de l'APRAS (en créole "Apprann Pou Rebat Ayiti Solid" -Apprendre à reconstruire un Haïti plus solide, en français) et avec la participation de l'INFP. De plus, 45 petites entreprises de construction ont été créées, plus de 2,498 MPMEs dans les 8 quartiers et 748 à Fort Nationale ont été répertoriées ; des centres de services aux entrepreneurs ont été établis ; établissement de deux fournisseurs de chaînes de valeurs : construction / logement et recyclage du plastique ; 156 entrepreneurs ont été formés en GERME et ASECO. Avec le projet An n Ale : appui à 856 micro-entreprises et 40 projets innovants des jeunes, LIDE dans 8 quartiers de 16/6 et Fort Nationale ;
 - 956 micro-entrepreneurs ont été formés au marketing, à la gestion d'entreprise et à la comptabilité. 780 femmes ont eu accès à une formation personnelle et 527 ont créé des micro-entreprises tandis que 180 renforçaient leurs habilités commerciales. Plus de 5000 emplois ont été créés dont 75% féminins. 358 entrepreneurs ont eu accès au crédit. Tout cela permet d'avoir un aperçu de l'ampleur relative des effets et de l'impact significatif du projet en terme d'emploi et de moyens de subsistance ;
 - Le projet 16/6 et le projet Korean/Korea pour la promotion de l'autonomisation des femmes ont contribué à l'équité de genre puisque la participation des femmes chefs de ménage à ces projets est déterminant pour leur accès à des moyens de subsistance que ce soit le logement, l'emploi ou l'appui à la micro-entreprise. Toutefois, les femmes restent défavorisées lorsque l'on considère leurs revenus et leur participation à l'industrie et aux secteurs créateurs d'emploi qui sont toujours détenus majoritairement

par des hommes, les femmes se chargeant des enfants et de la famille. Cela n'empêche pas que le projet a eu un impact positif sur les femmes, et, dans une moindre mesure, sur les jeunes.

Au vu de l'ampleur du défi, on peut dire que le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie en matière de logement, de prévention des risques, de résilience, de sécurité du citoyen, de participation et de meilleurs moyens de subsistance dans les zones d'intervention ;

- Étant donné les limites budgétaires et temporelles, des efforts doivent encore être faits pour résoudre des points essentiels, notamment au niveau des services de base tels que l'eau potable, l'électricité, la gestion des déchets, l'entretien et la sûreté de l'éclairage public, ainsi qu'au niveau de la consolidation de la plateforme communautaire et du cadre stratégique pour l'emploi et les sources de revenus, entre autres.

Recommandations

14. Les collectivités territoriales telles que les municipalités, les CASECs et les ASECs doivent être renforcées pour avoir une participation active dans la réhabilitation du quartier et en matière de développement ;
15. Il faut renforcer les principaux comités sectoriels des PCs - tels que ceux en charge de l'eau, de l'électricité, de l'éclairage public, de la gestion des déchets, de l'emploi et des sources de revenus - garantir leur continuité et développer des partenariats plus étroits entre les quartiers, lorsque cela est possible, afin d'avoir le pouvoir de négocier et d'accorder une politique et un plan d'action auprès de la DINEPA, de l'EDH, des Municipalités, du MCI et des autres institutions pertinentes pour ouvrir l'accès à des services de base et à des sources de revenus ;
16. La mise en œuvre de PPP ou de coopératives pour les services de base représente une bonne alternative pour faire participer la communauté ;
17. La stratégie de sortie du projet doit :
 - garantir la continuité de l'UCLBP en tant qu' institution opérationnelle, politique et stratégique du secteur ;
 - favoriser un partenariat solide entre les municipalités, les ASECs et les CASECs représentants locaux du gouvernement, en charge d'assurer les capacités clés pour un développement économique local et les plateformes communautaires - représentant les intérêts des communautés et des bénéficiaires - ainsi qu'avec d'autres OSCs et enfin avec le secteur privé qui peuvent jouer un rôle clé pour le développement et la croissance inclusive ;
18. Il faut développer une politique de logement sûr et à un prix abordable, qui promeuve des modèles agrandissables pilotés soit par les propriétaires soit de façon autonome pour répondre au déficit quantitatif et qualitatif. Celle-ci doit également favoriser la création d'emplois et de revenus en promouvant la chaîne de valeur du bâtiment et des fournisseurs et en utilisant, lorsque c'est possible, les ressources locales ;
19. Il faut soutenir l'employabilité des personnes ayant reçu une formation professionnelle (et dont certaines disposent d'une attestation) qui se trouvent au chômage, notamment, dans certains cas par la création de coopératives et d'associations dans le secteur du bâtiment afin qu'elles constituent une masse critique permettant l'accès au marché et la compétitivité ;
20. Il faut poursuivre l'appui aux micro-entreprises par un mécanisme de tutorat, en favorisant leur accès au crédit et au capital, tout en explorant les possibilités d'établir des réseaux sectoriels afin d'accroître leur compétitivité et leur valeur ajoutée grâce à leur pouvoir commercial et à leur diffusion, en établissant des liens étroits en aval et en amont ;

21. Dans le cadre d'une politique et d'une stratégie commerciale et de croissance inclusive, il est recommandé de faire participer activement le secteur privé, notamment les moyennes et les grandes entreprises qui peuvent permettre l'accès au marché et recourir aux micro et petites entreprises en tant que fournisseurs, créateurs de clientèle pour un secteur en développement, et distributeurs des chaînes de valeur ;
22. Favoriser le développement d'associations de micro et petites entreprises pour qu'elles se mobilisent en défense leur secteur et leur offrir des services d'appui ;
23. Une seconde phase de projet 16/6 est nécessaire pour consolider et élargir sa portée ;
24. Il faut institutionnaliser le PPR entre le MTPTC et l'UCLBP ;
25. Explorer les possibilités d'une alliance stratégique avec les compagnies de téléphonie mobile pour promouvoir l'emploi et l'esprit d'entreprise.
26. Explorer les possibilités d'une coopération Sud-Sud entre pays et régions avec caractéristique sismique pour la planification urbaine, la construction et la promotion du logement et du projet 16/6.

Annexe 1

Matrice d'évaluation Questions d'évaluation clés

Matrice d'Évaluation						
Critères / Sous critères	Questions clés à aborder dans l'évaluation	Sous-questions spécifiques	Sources d'information et données	Méthodes / outils de collecte des données	Indicateurs / Standard de succès	Méthodes d'analyse des données
Pertinence :	<p>Les stratégies programmatiques étaient-elles appropriées pour répondre aux besoins prioritaires des bénéficiaires ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet conjoint a-t-il été conceptualisé, planifié et mis en œuvre pour répondre aux engagements du gouvernement et au contexte post-séisme ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet a-t-il été intégré à d'autres priorités du gouvernement, d'autres organismes des Nations unies et du PNUD? (y compris la réduction de la pauvreté, la génération de revenus et d'emploi décent par un développement économique inclusif) ?</p> <p>De quelle façon le projet s'inscrit dans les objectifs, les politiques et les priorités du développement national, des mandats et des principes et normes des droits humains et de l'égalité des sexes ?</p> <p>La dimension de l'équité a-t-elle été correctement prise en compte pour les habitants des quartiers et des personnes déplacées?</p> <p>Les activités et les sorties du projet sont-elles été prévues</p>	<p>Le projet intègre-t-il spécifiquement les dimensions sociales et économiques pertinentes ?</p> <p>Le départ des camps et la relocalisation dans les quartiers sélectionnés ont-ils bien été volontaires comme prévu ?</p> <p>Les priorités de la population sont-elles été respectées ?</p> <p>La population vulnérable et défavorisée a-t-elle été prise en compte?</p> <p>Les bénéficiaires se sont-ils appropriée projet?</p> <p>Le projet a-t-il favorisé la cohésion sociale et le développement communautaire ?</p>	<p>ISF Integrated Strategic Framework- Cadre Stratégique</p> <p>Intégré. Plan stratégique du PNUD. CPD</p> <p>Documentation du projet</p> <p>Des interviews et des enquêtes auprès des bénéficiaires</p>	<p>Analyse des rapports annuels</p> <p>Entretiens des bénéficiaires, organismes et parties prenantes</p>	<p>Indicateurs fournis et utilisés dans le projet, le cas échéant</p>	<p>Analyse et évaluation de l'information</p>

	correctement pour obtenir les effets désirés et un impact ? Les parties concernées ont-elles été dûment pris en compte tout au long du processus de conception et d'exécution?					
Efficacité :	<p>Dans quelle mesure les objectifs du projet 16/6 ont-ils été atteints ? Les produits ont-ils mené aux réalisations souhaitées ? Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet conjoint a contribué à l'initiative générale de reconstruction à l'échelle nationale du gouvernement haïtien (complémentarité avec d'autres initiatives, etc.)? Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet conjoint a-t-il renforcé le leadership et l'appropriation (ownership) nationale à travers la participation et l'inclusion du gouvernement et des membres de la société civile dans le processus de mise en œuvre du projet et quels ont été les défis et les opportunités rencontrés ? En termes d'efficacité, le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace, conformément aux normes et aux standards internationaux et nationaux ? Y a-t-il eu une coordination adéquate avec d'autres interventions ? Les ressources pour la mise en œuvre du programme étaient-elles appropriées ? Pourrait-il y avoir de meilleures façons d'atteindre les mêmes résultats à un coût moindre ou en moins de temps ? Les fonds et les activités ont-ils été affectés de manière appropriée pour contribuer au logement ainsi qu'aux</p>	<p>La DPC et l'UCLBP sont-elles été renforcées par le projet 16/6 et sont-elles capables de promouvoir un logement résilient et de contribuer au développement local ? Les parties prenantes aux trois niveaux du projet sont-elles joué un rôle approprié ou y a-t-il eu des faiblesses et si oui, à quel niveau ? Y a-t-il eu des liens entre le projet 16/6 et d'autres projets et initiatives et quel a été le résultat de ces liens ? Quel sont été les critères utilisés pour l'allocation des ressources et des priorités ? Quels sont les systèmes d'information, S & E qui ont été développés ? Est-ce que la structure de gestion: CNP, PMU et l'unité de S & E et GC ont été conçus de manière appropriée et ont joué efficacement leurs rôles respectifs?</p>	<p>Critères pour l'attribution de la formulation et du budget ? Comment estimer les allocations budgétaires par composante et leur résultat ?</p>	<p>Analyse des rapports annuels Entretiens bénéficiaires, organismes et parties prenantes</p>	<p>Indicateurs fournis et utilisés dans le projet, le cas échéant</p>	<p>Analyse et évaluation de l'information</p>

	emplois, aux moyens de subsistance et à la réduction des risques?					
Efficience :	<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il impliqué les acteurs et plus particulièrement le gouvernement central, les autorités locales – communales, ASECS, CASECS, les plateformes communautaires et les bénéficiaires de projets dans la planification et la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Les ressources sont-elles été stratégiquement allouées (support technique, humain, financier, etc.) afin d'atteindre les résultats du projet ?</p> <p>Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet a-t-il contribué au cadre stratégique intégré (CSI) ?</p> <p>Est-ce que les effets et les produits obtenus sont ceux qui étaient prévus ?</p> <p>Quels progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif ?</p> <p>Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou non des effets désirés ?</p> <p>Dans quelle mesure les produits ou l'assistance de la coopération et de l'agence des Nations unies et du PNUD ont contribué aux effets et eu un impact sur le développement institutionnel du 16/6?</p> <p>Le projet 16/6 a-t-il une stratégie de partenariats dans le secteur public et de la coopération pour se développer de façon appropriée et efficace ?</p> <p>Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou l'inefficacité de l'initiative ?</p> <p>Quels résultats attendus n'ont pas été identifiés ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet a contribué à un impact de développement sur les priorités de la</p>	<p>Les facteurs de risque considérés étaient-ils appropriés ?</p> <p>Imprévue ?</p> <p>Quelle a été la contribution financière, administrative et matérielle ?</p> <p>Quelles sont les activités qu'ils affectés ressources ?</p> <p>Accords avec le secteur public national, la CVMO organisme national, privé et sous, le cas échéant ?</p> <p>Cela leur permet de plus efficace et efficiente ?</p> <p>Les politiques institutionnelles ou sélectives ?</p> <p>Quels ?</p> <p>Par secteur, région, secteur social, d'autre ?</p>	<p>Plans exploitation annuels</p> <p>Rapport</p> <p>Accords</p> <p>Rapports annuels</p> <p>Reports et interviews</p> <p>Reports et entretiens</p>		<p>Indicateurs fournis et utilisés dans le projet, le cas échéant</p>	<p>Analyse et évaluation de l'information</p>

	<p>politique du logement, du développement local et du soutien aux moyens de subsistance ? La solution qui a été trouvée en matière foncière et de logements est-elle appropriée pour les propriétaires et les locataires ? Est-ce aussi le cas à moyen et à long terme ?</p>					
Résultat / impact	<p>Le projet intègre-t-il spécifiquement les dimensions sociales et économiques pertinentes ? Le départ des camps et la relocalisation dans les quartiers sélectionnés était-il volontaires comme prévu ? Quels changements mesurables ont eu lieu à la suite d'efforts soutenus et du renfort des capacités des familles, des communautés ciblées, des membres de plateformes communautaires, des acteurs nationaux et internationaux et du gouvernement central et des autorités locales afin de promouvoir le modèle d'intervention du projet et ainsi poursuivre la reconstruction du pays ? Dans quelle mesure et de quelle façon le projet a contribué à renforcer l'équité de genre et l'autonomisation des femmes ? Dans quelle mesure le projet a contribué à la mise en place et la mise en œuvre de mécanismes, plans et projets d'aménagement favorisant la production d'un habitat décent au niveau national ? Quels sont les changements survenus dans l'environnement immédiat et dans le contexte du projet à la suite de celui-ci ? Quels ont été les impacts sur les questions de développement</p>	<p>Quelles sont les politiques institutionnelles ou sélectives ? Par secteur, région, secteur social, d'autre ? Comment l'environnement immédiat a-t-il changé. Quels sont les impacts généraux et les impacts spécifiques. Impacts à long terme : par secteur, région, secteur social, autre ? Inclusion économique par secteur. Politiques appliquées ? Quels ont été les effets en termes de développement économique local ? Quel a été le résultat en termes d'employabilité, création d'emplois et génération de revenus ? Est-ce que les questions concernant la protection de la sécurité des citoyens et les droits des femmes ont été traitées de façon appropriée ? Est-ce que le modèle 16/6 st reproductible en Haïti ou dans d'autres</p>	<p>Rapports et interviews</p>	<p>Analyse des rapports annuels Interviews bénéficiaires, organismes et les parties prenantes</p>	<p>Indicateurs fournis et utilisés dans le projet, le cas échéant</p>	<p>Analyse et évaluation de l'information</p>

	<p>priorisées par les mandats des agences des Nations Unies et le PNUD?</p> <p>Quels ont été les effets imprévus du projet ?</p> <p>Quels sont les impacts à long terme probables du projet sur l'ordre du jour de la politique et le secteur productif correspondant ?</p> <p>Ce projet a-t-il contribué à l'inclusion économique et sociale des bénéficiaires ?</p> <p>Si oui, de quelle manière ?</p> <p>Le cas échéant, pourquoi les effets attendus ne se sont pas concrétisés ?</p> <p>Dans quelle mesure la conception du projet a eu des impacts sur les segments vulnérables tels que les jeunes et les femmes ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet a favorisé l'égalité des sexes et les droits humains ?</p> <p>Y a-t-il eu des synergies avec d'autres projets liés au logement, aux débris, à la formation et aux moyens de subsistance en général, et si oui, comment?</p>	<p>pays?</p> <p>Si oui, pourquoi et si non, qu'est-ce qui devrait être changé ou adapté?</p> <p>Est-ce que les bénéficiaires du projet ont-ils été dûment identifiés, et ont-ils participé aux différents stades et sont-ils restés engagés pour permettre la durabilité des résultats obtenus?</p>				
<p>Durabilité :</p>	<p>Quelles sont les mesures qui ont été prises pour assurer la durabilité du projet ?</p> <p>Les partenaires nationaux sont-ils engagés pour assurer la pérennité du projet après la fin du financement ?</p> <p>En termes de durabilité Dans quelle mesure des emplois et des revenus, la sécurité publique, la prévention des risque, la participation citoyenne et la bonne gouvernance, et les résultats environnementaux pour soutenir le projet à long terme ont -ils été promus?</p> <p>Comment est évaluée la durabilité</p>	<p>Secteurs, régions.</p>	<p>Rapports et interviews</p>	<p>Analyse des rapports annuels Interviews bénéficiaires, organismes et parties prenantes</p>	<p>Indicateurs fournis et utilisés dans le projet, le cas échéant</p>	<p>Analyse et évaluation de l'information</p>

	<p>institutionnelle post-projet ? Quelles mesures supplémentaires pourrait-on recommander de prendre, en plus des actions déjà entreprises ? En considérant que le projet a attaqué des causes profondes et structurelles, existant avant le tremblement, et que le tremblement a fait simplement ressortir, sera-t-il possible de le répliquer dans un contexte qui a changé, pour continuer à donner des réponses durables dans les quartiers très vulnérables en Haïti? Quelles sont vos recommandations spécifiques pour une stratégie de sortie?</p>					
--	---	--	--	--	--	--

Annexe 2

Matrice du Cadre Logique

Objectif général: Réhabilitation de 16 quartiers pour améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire			
Objectif spécifique 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement			
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques
5.000 familles de déplacés ont retrouvé une solution de logement durable et viable grâce l'appui des services de protection communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • La liste des solutions de retour pour les personnes ayant opté de participer au projet a été finalisée et les contrats ont été signés avec les bénéficiaires après vérification légale et technique dans les quartiers • 90% des participants à la formation protection déclarent avoir une connaissance accrue sur les questions de droits humains/GBV/protection 	Enquêtes/ recherches dans les quartiers y compris 1. Enquête de vérification des familles restant dans les bâtiments qu'ils ont choisis à travers le programme 2. Mapping des personnes les plus vulnérables et à besoins spécifiques suivi 3. Rapports sur les conditions de retour en consultation avec toutes les parties prenantes	1.1.1. <i>Profiling</i> du camp et validation des listes de déplacés au niveau des plateformes, y incluant la sélection participative des bénéficiaires les plus vulnérables 1.1.2. Création et opérationnalisation d'une stratégie de communication incluant la mobilisation et Information Communautaires 1.1.3. Gestion de 'case work' par famille; support aux résidents du camp, gestion d'une base de donne, mise en œuvre d'un système d'application et de vérifications techniques et légales 1.1.4. Organisation de formations et d'activités de sensibilisation pour les personnes déplacées sur leurs droits et responsabilités en vertu du droit national et international aussi.
Les six camps sont progressivement fermes et l'espace public est réhabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les familles ayant trouvé une solution durable et ayant quitté les camps et ont démontées leurs tentes 	Rapports des nombres des tentes démontées dans les camps Visites de terrain Enquêtes/ recherches sur le terrain	1.2.1. Distribution, gestion et suivi de la distribution des incitations au retour/ cash transfert 1.2.2. Enlèvement progressif des abris (tentés) et réhabilitation des sites - Rétrocession vers autorités 1.2.3. Suivi du retour effectif et statut des bénéficiaires

Objectif spécifique 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité			
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques
Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier	<ul style="list-style-type: none"> ● Volume de débris enlevés ● Pas de processus de reconstruction bloqué par l'activité de déblaiement 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.1.1. Destruction des maisons rouges et enlèvement des débris 2.1.2. Enlèvement des débris pour les points d'accès principaux et les lieux communautaires
Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de formations techniques/gestion réalisées et validées par un certificat de performance ● Nombre de fournisseurs de matériaux, formés et certifiés 	Rapports du système de suivi du projet Données officielles du Ministère de l'Éducation Entretiens avec membres de la communauté Rapports du projet produits par le GdH	2.2.1. Adaptation et certification rapide des modules existants de formation technique en construction chaînée 2.2.2. Formation technique à la construction parasismique des contremaitres et artisans de la construction semi-qualifiés 2.2.3. Renforcement des capacités de gestion et techniques des petites entreprises de la construction
3,944 maisons endommagées (Jaune) sont réparées selon les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les maisons réparables (estimées au nombre de 3,944) sont réparées suivant les standards et spécifications nationaux ● Les acteurs de la construction sont formés et sensibilisés concernant les normes de construction 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.3.1. Information communautaire 2.3.2. Sélection des maisons à réparer sur la base de zone à risque 2.3.3. Evaluation des dommages et des travaux de réparation 2.3.4. Renforcement technique acteurs de la construction et mise en place des mécanismes de certification qualité 2.3.5. Signature des contrats avec les bénéficiaires 2.3.6. Réparation de 3,944 maisons en accord avec les guide de réparation du MTPTC et contrôle qualité
Une solution progressive est développée (progressive corehousing) pour répondre à la problématique des maisons rouges	<ul style="list-style-type: none"> ● Des solutions de logement nouvelles sont approuvées par la plateforme. ● Des mécanismes financiers sont mis en place pour le financement de nouvelles maisons. ● Le déficit de logement n'augmente plus dans les quartiers cibles. 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.4.1. Lancer un appel d'offre, la conception, l'évaluation et la sélection des propositions alternatives / solutions / conception pour des logements progressifs améliorés/nouveau individuels ou multi-niveau et le développement urbain pour le relèvement avec la participation des bénéficiaires potentiels, plus particulièrement les femmes chefs de ménage 2.4.2. Promouvoir, signer et appliquer les mécanismes participatifs avec les bénéficiaires dans les Plateformes 2.4.3. Etudier, évaluer et mettre en œuvre divers mécanismes financiers pour la reconstruction et le logement. 2.4.4. Lancer un appel d'offre, sélectionner et d'exécuter des propositions de nouvelles implantations, de planification urbaine, de conception et de faisabilité. 2.4.5. Lancer un appel d'offre, sélectionner et exécuter des contrats de logement, des solutions urbaines par des entrepreneurs et sous-traitants de logement, offrant des opportunités égales pour les sous-traitants femmes. 2.4.6. Promouvoir et mettre en œuvre les synergies avec des expériences locales, régionales et internationales

Objectif spécifique 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants

Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Contreparties Activités spécifiques
Des plateformes communales sont renforcées afin d'appuyer l'identification des solutions de logement et accompagner le processus de retour dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ● Les plateformes incluent les leaders des camps, quartiers, autorités locales et techniciens ● Les décisions sont prises avec l'approbation de la communauté à travers un processus participatif basé sur les plateformes 	Rapports d'activités Visites de terrain Enquêtes/ recherches sur le terrain	3.1.1. Engagement et renforcement des mairies 3.1.2. Identification et mobilisation des parties prenantes pour les Plateformes Communales 3.1.3. Recrutement de experts techniques pour le développement des quartiers 3.1.4. Mise en place de mécanisme de décision dans les quartiers
L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée	<ul style="list-style-type: none"> ● Le taux d'accès au service est amélioré ● Nb de priorités réalisées ● Nb de familles dans des conditions à risques est diminué 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.2.1. La communauté priorise les services sociaux et de base: · Construction/Réparation du réseau d'eau et d'assainissement · Réhabilitation des services de santé et d'éducation · Appui à l'électrification et à l'éclairage public · Construction d'infrastructures communautaires (place, facilités sportives...) 3.2.2. Mise en place des mécanismes de maintenance 3.2.3. Esquisse de planification urbaine/Evaluation des zones à risques 3.2.4. Amélioration de la voirie
L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'emplois générés ● Nombre d'entreprises appuyées ayant augmenté leurs chiffres d'affaires ● Nombre de personnes vulnérables ayant un accès prioritaires à l'emploi ● La productivité et la compétitivité des compagnies appuyées a augmenté 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.3.1. Identification rapide des opportunités économiques dans chaque quartier 3.3.2. Formation aux métiers porteurs et petits métiers 3.3.3. Mise en place de systèmes viables de maintenance des infrastructures locales à travers les entreprises locales et les communautés 3.3.4. Appui au placement et mise en référence des petites entreprises avec les institutions de micro-finance 3.3.5. Appui à la création d'entreprises 3.3.6. Création des liens commerciaux entre les communautés et les PME 3.3.7. Appui économique pour améliorer la productivité et la compétitivité 3.3.8. Analyser, évaluer et sélectionner des partenariats public-privé pour la fourniture de services publics, avec la participation des bénéficiaires et d'autres parties prenantes publiques, privées et OSC 3.3.9. Programme spécifique BDS mis en place pour garantir l'accès au marché aux PME
Une analyse des zones à risques permet le plan de restructuration participatif	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse de risques finalisée ● Nombre de cartes développées 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.4.1 Analyse des risques liés aux désastres dans 16 quartiers 3.4.2 Cartes participatives des quartiers développées à travers les plateformes communales

Objectif spécifique 4: Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers

Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques
Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa replicabilité et sa pérennité	<ul style="list-style-type: none"> ● L'information clé est dument documentée ● Les démarches des autorités locales sont passées en revue ● Le système de gestion des connaissances est fonctionnel aussi bien au sein des autorités locales que les plateformes 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	4.1.1 Développer des systèmes de gestion des connaissances 4.1.2 Concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion des connaissances: site web, bulletin, etc. 4.1.3. Passer en revue les procédures, lignes directrices et outils et proposer des améliorations pour les autorités locales 4.1.4 Préparer des études de cas et organiser des ateliers 4.1.5 Systématiser et vulgariser les leçons apprises et les bonnes pratiques 4.1.6 Mettre en place une communauté d'experts pour la portée à l'échelle, la replicabilité et la pérennité
Système de Suivi Evaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures requises pour éviter la non-atteinte des résultats sont mises en place ● Les évaluations à mi-parcours et finales ont lieu à temps 	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	4.2.1 Développer des systèmes de S&E 4.2.2 Concevoir et sélectionner des indicateurs de projet pour le modèle propose, notamment des cibles et indicateurs pour mesurer l'impact for la réduction de la pauvre, l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie

Annexe 3

Évaluation Finale de la contribution du Projet 16/6 à l'amélioration des conditions de
vie des familles après le séisme du 12 Janvier 2010

Période du Projet : 2011-2015

**PROJET 16 QUARTIERS 6 CAMPS
(16/6)
Termes de Référence
(TdR)**

Décembre 2015

I. Présentation du projet

1. Contexte et justification du projet

Pour faire face à la situation d'urgence engendrée par le terrible séisme du 12 janvier 2010, la Présidence de la République d'Haïti a mis en place, le 30 septembre 2011, le Projet « 16/6 », une initiative pilote du Gouvernement d'Haïti d'une durée de deux (2) ans, avec le support des Nations Unies, à travers quatre (4) de ses agences : le Projet des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS). Outre la réhabilitation des quartiers meurtris de la Capitale et la provision d'une offre de logements améliorée, ce projet pilote financé à hauteur de trente (30) millions de dollars US par le Fonds de Reconstruction d'Haïti vise à améliorer les conditions de vie des habitants des zones concernées, en favorisant la mise en place de services sociaux de base priorités par la communauté et la création d'activités génératrices de revenus. Une solution intégrée qui inclut la relocalisation des familles de déplacés, la fermeture de six (6) camps prioritaires et le camp de Champs de Mars et l'amélioration de la qualité de vie des personnes déplacées tout en répondant aux besoins urgents en matière d'infrastructures physiques et aux problèmes sociaux des communautés sélectionnées.

De plus, en décembre 2011, le Gouvernement Canadien a octroyé un financement de vingt (20) millions de dollars canadien pour la réplique du modèle d'intervention pilote à succès du projet 16/6 dans les quartiers de retour des déplacés de la Place de Champs de Mars.

2. Description du Projet : 16 Quartiers 6 Camps (16/6)

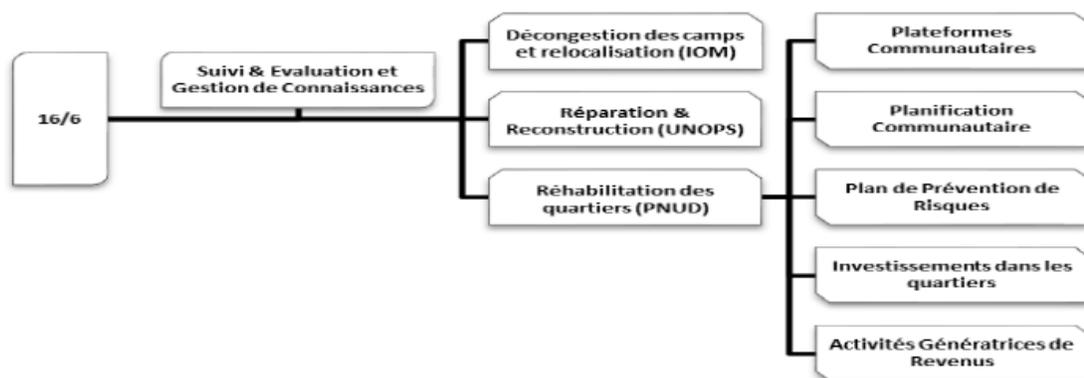


Tableau 1 : Joint projet : Informations clés:

Titre du Projet	Projet 16 Quartiers 6 Camps (16/6)		
Objectifs du Projet	Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des 6 camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire.		
Date d'approbation	Août 2011	Date de Transfert de Fonds	11 septembre 2011
Date de Fermeture	30 Septembre 2013	No Cost Extension date	31 Octobre 2015

2.1 Objectifs, Effets et Produits attendus

Les résultats attendus du projet se résument en 4 effets et 15 produits suivants: **Objectif général** : Réhabilitation de seize (16) quartiers et retour volontaire des familles des 6 camps associés afin d'améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire.

Objectif spécifique 1

Les déplacés des six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement.

Effet 1:

Le statut des familles bénéficiaires est amélioré et la fonction première des espaces publics est rétablie

Objectif spécifique 2

Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité.

Effet 2:

1,600 familles des quartiers ciblés bénéficient de conditions de logements améliorées répondant aux normes et standards du MTPTC

Produit 2.1:

Les acteurs de la construction ont acquis des compétences techniques et sont certifiés et respectent les normes et standards du gouvernement

Produit 2.2:

L'accès de la population des 16 quartiers à une offre de logement répondant aux normes et standards du MTPTC est amélioré

Objectif spécifique 3

Une réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants.

Effet 3:

Le dynamisme (revitalisation) est accru en résultat de la réhabilitation (sociale, économique et physique) des 16 quartiers

Produit 3.1:

Les communautés des 16 quartiers s'autonomisent au travers des plateformes communautaires

Produit 3.2:

Accès accru aux services de base par les habitants des 16 quartiers

Objectif spécifique 4

Les capacités des acteurs Haïtiens sont renforcées afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.

Effet 4:

La mise en opération du modèle de réhabilitation de 16.6 par les autorités (locales et nationales)

2.2 Bénéficiaires du projet

Le projet vise environ Trente-trois mille cinq cent (33 500) familles, soit environ cent quarante-quatre mille (144 000) personnes. La population visée est localisée dans seize (16) quartiers de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP); le projet offre aussi des solutions aux personnes déplacées dont ces quartiers sont les quartiers d'origine.

2.3 Gestion du Projet

La mise en œuvre des activités du Projet se fera par le Gouvernement avec l'appui des Agences des Nations Unies, selon leurs domaines de spécialisation et la valeur ajoutée qu'elles pourraient apporter (AGIM). Certains aspects de la mise en œuvre des activités seront sous-traités à d'autres agences, des organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées dans les zones où ces dernières sont déjà présentes, et le secteur privé en vue d'assurer une meilleure efficacité.

2.3.1 Structure de Gestion du Projet

La structure de gestion du Projet tient compte de la coordination du Projet par le Gouvernement avec l'appui opérationnel et technique des Nations Unies. La mise en œuvre conjointe implique la mise en place :

- ☑ d'un Comité National de Pilotage (SteeringCommittee) qui donne les orientations stratégiques;
- ☑ d'une Unité de Gestion du Projet (PMU) qui effectue la coordination opérationnelle du projet;
- ☑ d'une structure de suivi évaluation qui assure les contrôles et les garanties dans les activités du projet.

2.3.2 Comité National de Pilotage (CNP) / Steering Committee

Le Comité National de Pilotage (CNP) (SteeringCommittee) aura la responsabilité générale des résultats du projet et de la coordination stratégique du Projet. Le CNP se chargera ainsi de superviser, de fournir une orientation stratégique à la mise en œuvre du projet et d'adopter le Document de Projet conjoint, le Plan de Travail et le Budget Annuel.

Le Comité National de Pilotage sera composé des membres suivants :

- ☑ La représentation du Gouvernement haïtien;
- ☑ Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) ou toute personne désignée par lui;
- ☑ La représentation du Gouvernement central et des acteurs locaux.

Les membres du Comité de pilotage peuvent inviter d'autres représentants et des observateurs (de la société civile, donateurs, etc.) au CNP, selon le contexte spécifique du thème à traiter. Un spécialiste en suivi et évaluation sera affecté au Comité de pilotage avec un budget séparé pour les coûts pertinents. Il travaillera sur la gestion de l'information, s'assurera de la prise de décision informée et appuiera les activités de responsabilisation, de réorientation et d'ajustements nécessaires aux activités en cas de changements importants dans le contexte économique, social ou politique du projet. Ce spécialiste sera situé à côté de l'Unité de Gestion du Projet, mais maintiendra un certain niveau d'indépendance qui lui permettra un dialogue direct avec le CNP.

Le Comité National de Pilotage sera créé aussitôt l'approbation et la signature du Document de Projet. Le CNP se réunira habituellement au moins quatre fois par an et prendra des décisions par consensus.

Les fonctions du CNP seront les suivantes:

- ☑ Examiner et approuver le mandat et les règles du Comité National de Pilotage et les modifier, le cas échéant;
- ☑ Approuver l'orientation stratégique pour le Projet conjoint dans le cadre opérationnel autorisé par le Comité de pilotage;

- Approuver et documenter les modalités de gestion et de coordination; nommer un directeur de projet;
- ☑ Établir des repères du projet qui permettent le suivi et l'évaluation;
- ☑ Approuver des plans de travail et les budgets, ainsi que des ajustements pour atteindre les résultats attendus;
- ☑ Examiner le rapport du Projet conjoint à soumettre à l'Agent administratif et fournir des commentaires et des décisions stratégiques et les communiquer aux organisations des Nations Unies concernées;
- ☑ Proposer des mesures correctives pour les questions stratégiques et la mise en oeuvre, quand celles-ci surviennent;
- ☑ Créer des synergies à travers la recherche de projets et projets similaires d'autres bailleurs de fonds, et
- ☑ Approuver des plans de communication et d'information publique préparés par les comités de gestion du projet.

2.3.3 Unité de Gestion du Projet / Projet Management Unit (PMU)

Le rôle de l'Unité de Gestion du Projet est de fournir une coordination opérationnelle et assurer l'atteinte des résultats au projet conjoint. L'unité est composée du Directeur de Projet délégué par le Gouvernement qui assure la coordination des composantes et guide la mise en œuvre avec l'appui d'un conseiller technique, une équipe administrative (Finance Officer, Secrétaire et Chauffeur), une équipe d'experts (Spécialiste des Communications, Spécialiste du Suivi et Évaluations et Coordonnateur de Plateformes) et des responsables de gestion par objectif(s), délégués par les Agences Chef de file de ce(s) objectif(s) dont le rôle directe est le contrôle et la coordination des divers acteurs / activités sur le terrain. Le projet 16/6 a été officiellement intégré à la structure du FAES et installera son unité de gestion de projet (PMU) au sein de cette institution.

Les obligations de l'unité de gestion comprennent:

- Assurer la coordination opérationnelle;
- Gérer les ressources du projet pour obtenir les résultats et produits définis dans le projet;
- Harmoniser les activités financées par le Fond Fiduciaire et le cadre stratégique des Nations Unies;
- Établir des rapports des mécanismes appropriés pour le Projet;
- Intégrer les plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au Projet et de s'assurer de réduire les chevauchements ou les lacunes budgétaires;
- Fournir des conseils techniques et de fond pour les activités relevant du plan de travail annuel;
- Convenir des réaffectations budgétaires et des révisions et faire des recommandations au CNP, le cas échéant;
- Gérer les problèmes de mise en œuvre éventuels;
- Documenter le projet pilote et dégager les leçons apprises;
- Établir des plans de communication et d'information du public.

2.3.4 Agences chefs de file des objectifs spécifiques

À la tête de chaque objectif spécifique se trouve un représentant des agences chef de file qui répond au coordonnateur du PMU. Il est responsable de la planification, l'organisation et l'exécution des activités, le soutien et la supervision de ces activités dont il est directement responsable, appuyé d'un support administratif et financier. De plus, chaque composante est pourvue de points focaux de la partie nationale : Mairie ou Ministère techniques concernés.

Cette entité assure aussi la coordination des sous-contractants ou agences techniques responsables de résultats et activités liées à l'objectif spécifique.

Les fonctions sur objectifs spécifiques consistent à :

- Diriger la mise en œuvre des activités de l'objectif spécifique;
- Préparer des plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au projet;
- Élaborer un rapport annuel sur les progrès narratifs et un rapport financier de chaque organisme rend son rapport financier, le Projet et de soumettre à l'Unité de gestion et le directeur du Projet.
- Préparer des rapports d'étape et financiers du projet, chaque agence fait son rapport, suivi trimestriel du Comité de gestion du projet.
- Élaborer des propositions pour la déclaration consolidée de la performance financière.
- Informer les participants sur les progrès du projet.
- Identifier les leçons apprises.
- Assurer la mise en œuvre des activités de communication.
- Assurer l'évaluation et la systématisation des résultats du projet.
- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.
- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.

2.3.5 Maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre

Par la volonté de la présidence, le gouvernement d'Haïti a sollicité les Nations Unies à faciliter la mise en oeuvre d'un projet intégré. Ce projet vise à lancer la reconstruction définitive et la relance économique des quartiers de Port-au-Prince et de Pétion-Ville affectées par le séisme tout en donnant des solutions de logement permanentes aux réfugiés habitants les camps.

a) Maitrise d'ouvrage

Le gouvernement d'Haïti a identifié le Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES), agence de tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), pour assurer la maîtrise d'ouvrage stratégique de ce projet multisectoriel. Différents ministères assureront la maitrise d'ouvrage relative à leurs domaines d'interventions, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC) par exemple supervisera la certification des techniques et matériels de construction et veillera à la bonne réparation et construction des maisons dans les quartiers. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) assurera le support aux municipalités à travers sa direction des collectivités territoriales. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) supervisera les activités de planification urbaine et l'évaluation des risques et à travers son organisme autonome le Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS).

Pour assurer une bonne coordination entre la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre, une unité de gestion (PMU) veillera à maximiser les synergies, la bonne gouvernance, l'efficacité technique, la communication et la gestion des connaissances du projet. Cette unité appuiera le FAES à orchestrer la maitrise d'ouvrage stratégique sous le management du directeur de projet 16/6. La PMU articulera ses interventions en prenant en compte les autres projets mis en œuvre dans le cadre de la reconstruction tel que le « Housing Support Program ». La PMU s'efforcera également à renforcer le rôle de l'État et ce, en appuyant particulièrement les Mairies à jouer leur rôle exécutif dans les quartiers concernés.

d) Maitrise d'oeuvre

Pour garantir une exécution de qualité et durable, les agences des Nations Unies impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet 16/6 chercheront à transférer graduellement leurs capacités techniques et de gestion aux institutions de l'État Haïtien. Par conséquent, le projet sera exécuté sous la modalité mise en œuvre directe (DIM, pour son sigle en anglais). Par exemple, les institutions de formation professionnelle accréditées par l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), recevront un appui méthodologique, technique et financier pour mettre en œuvre des projets de formation certifiés ciblant les entrepreneurs, artisans et ouvriers semi qualifiés du secteur de la construction. En outre, le FAES et les différents ministères concernés seront impliqués dans la préparation et/ou la mise en œuvre de certaines interventions.

2.4. Stratégie de Suivi et Évaluation du Projet 16/6

Une stratégie de Suivi et Évaluation selon l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est mise en œuvre afin de suivre et de mesurer les résultats globaux de cette contribution du Gouvernement haïtien et des agences des Nations unies à la réhabilitation des quartiers dans le contexte post-séisme du 12 Janvier 2010. La stratégie de Suivi et Évaluation du Projet se fonde sur les principes et les normes des Nations Unies en ce qui concerne la qualité et de l'indépendance de l'évaluation. La stratégie s'appuie sur les besoins d'information et les intérêts des différentes parties prenantes, tout en poursuivant un équilibre entre leurs responsabilités et à des fins d'apprentissage.

Les principaux objectifs de la stratégie sont les suivants:

- Assurer la reddition de comptes aux bénéficiaires sur les résultats du projet et l'utilisation appropriée des transferts de ressources;
- Guider le progrès et la réalisation des résultats du projet;
- Assurer la réalisation des changements souhaités et les résultats du projet;
- Fournir des informations précises sur la pertinence, l'efficacité et la pertinence des approches de projet ;
- Pour obtenir et de compiler les connaissances, extraire les leçons apprises, les bonnes pratiques et de capturer l'«histoire» afin de reproduire les interventions réussies de développement fondée sur les preuves et informer les futures interventions similaires.

Le Gouvernement et les Agences participatives des Nations Unies auront la responsabilité commune de faire le suivi continu de la mise en œuvre du projet et travailleront en étroite collaboration avec les principaux acteurs, les partenaires et le Spécialiste en Évaluation. Le Comité National de Pilotage est responsable de la transmission du rapport périodique global du Projet commun, qui se compose de trois parties:

- Rapport narratif du progrès et des résultats atteints;
- Rapport financier: Chaque organisme participant de l'Organisation des Nations Unies effectue un rapport financier détaillant ce que les frais engagés par chaque projet durant la période considérée;
- Résumé de la gestion, composé d'une analyse du rapport financier certifié et le narratif. Ce résumé identifie les résultats clés et des questions administratives, est préparé par l'Unité de Gestion du Projet (PMU) pour être examiné par le Comité National de Pilotage.

Pour le Suivi et l'Évaluation, ont été identifiés des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des principaux résultats énoncés, qui seront calculés à partir de la ligne de base à être établie, contrôlée et évaluée en permanence mi-parcours et en fin de vie du projet. La matrice des résultats, ci-dessous, représente la feuille de route pour le suivi de la performance et de la production des rapports. Le directeur de projet soumettra au Comité de pilotage du projet des

rapports trimestriels contenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et des informations sur les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Une évaluation indépendante est prévue pendant le cycle du projet. Le processus d'évaluation sera réalisé par une entité externe, avec la participation directe de tous les intervenants de mise en œuvre. L'évaluation aura lieu en fin de projet et se concentrera sur les effets et les options de porter à l'échelle ; l'efficacité du projet ; les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant servir à une prochaine programmation.

Toutes les conclusions pertinentes de l'évaluation seront partagées avec le Comité de Pilotage, les Autorités Locales et les principaux homologues nationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. L'extension du projet sera évaluée sur la base des résultats de l'évaluation.

II. L'évaluation

1. But de l'évaluation

L'évaluation du Projet 16 quartiers 6 camps est menée afin d'évaluer la performance globale du projet en termes de pertinence, de l'efficacité (produits) et d'efficience, dans la mesure du possible les résultats attendus (réels et potentiels) découlant du projet, y compris leur durabilité .

- i. Mesurer dans quelle mesure le projet a contribué aux initiatives de reconstruction du Gouvernement Haïtien
- ii. Générer des connaissances substantielles basées sur des évidences, à partir des composantes du projet en identifiant les meilleures pratiques, les leçons apprises, les cas et facteurs de succès, les défis et difficultés rencontrés qui pourraient être utiles à d'autres interventions de développement au niveau national (portée à l'échelle) ou international (réplicabilité)

2. Justification et objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale mettra l'accent sur la mesure des résultats de développement et les effets potentiels générés par le projet joint, les options de porter à l'échelle, l'efficacité du projet ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant servir à une prochaine programmation.

L'unité d'analyse ou objet d'étude pour l'évaluation du projet commun, entendu comme l'ensemble des composantes, les résultats (Effets, produits) les activités et les inputs qui ont été détaillés dans le document de projet commun et des modifications connexes apportées en cours d'exécution.

Cette évaluation finale comporte les objectifs spécifiques suivants:

- i. Analyser la pertinence de la stratégie et des approches programmatiques;
- ii. Mesurer dans quelle mesure et de quelle façon le projet conjoint a contribué à résoudre les besoins et les problèmes identifiés dans la phase de conception.
- iii. Mesurer le degré de mise en œuvre, l'efficacité et la qualité des extrants et les résultats du projet commun, contre ce qui était prévu à l'origine ou par la suite officiellement révisé.
- iv. Mesurer dans quelle mesure le projet conjoint a atteint les résultats de développement à la population ciblée, les bénéficiaires, les participants si les individus, les communautés, les institutions, etc.
- v. Fournir la preuve de résultats pour répondre aux exigences de responsabilisation/transparence.
- vi. Valider les résultats du projet en termes de réalisations et/ou des faiblesses à l'égard des résultats, avec un examen critique.

- vii. Promouvoir l'apprentissage, la rétroaction et le partage de ces connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les agences des Nations Unies et d'autres partenaires.
- viii. Mesurer la contribution du projet aux résultats au niveau de l'unité Livelihoods du PNUD
- ix. Mesurer la contribution du projet aux initiatives de reconstruction du Gouvernement haïtien en général

Par conséquent, l'évaluation permettra d'identifier les leçons tirées de la pertinence opérationnelle et technique pour l'élaboration des futurs projets et la mise en œuvre dans le pays, en particulier les futurs projets de reconstruction ou de réhabilitation de quartiers. En conséquence, les résultats, les conclusions et les recommandations générées par cette évaluation seront mises à la disposition du gouvernement haïtien, les organisations des Nations Unies participant au Projet et les partenaires du projet et transférées à l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) ou le Gouvernement Haïtien à la fin du Projet.

L'évaluation sera également mise à la disposition du public sur le Web site du Projet.

3. Scope de l'évaluation

L'évaluation finale du projet doit être réalisée par une firme indépendante ou un consultant ou un groupe de consultants à la fin de l'année 2015

Cette évaluation se tiendra dans les communes de Port-au-Prince, Pétion-Ville et Delmas de la République d'Haïti ; particulièrement dans les neuf (9) quartiers: Morne Hercule, Morne Lazare, Nérette, Villa Rosa, Jean-Baptiste, Morne Hebo, Bois Patate, Jalousie et Fort-National, etc... et couvrira presque toute la période d'exécution du projet de Septembre 2011 – Octobre 2015.

4. Questions et critères d'évaluation

L'évaluation portera sur les critères de la pertinence du projet, l'efficacité, l'inclusivité, la durabilité et l'impact. Plus précisément, l'évaluation portera sur les questions clés suivantes:

Questions d'évaluation clés (la liste détaillée de toutes les questions d'évaluation est fourni en annexe 1):

Pertinence:

Fait référence au degré de compatibilité qu'une initiative de développement et ses produits et effets escomptés entretient avec les politiques nationales et locales et avec les priorités et les besoins des bénéficiaires visés. Elle tient compte par ailleurs du degré de réactivité de l'initiative face aux priorités de développement humain et de plan institutionnel du PNUD, en matière de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes. Elle vérifie également le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés par les chargés de la planification de l'initiative et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires visés. Enfin, elle englobe le concept de capacité de réaction, c'est-à-dire le degré de réactivité du PNUD face aux changements et émergence des

priorités et besoins de développement.
Les stratégies programmatiques étaient – elles appropriées pour répondre aux besoins prioritaires des bénéficiaires ?

Efficacité:

Est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou des effets.

Dans quelle mesure les objectifs du projet 16/6 ont-ils été atteints ?

Les produits ont-ils mené aux réalisations souhaitées ?

Efficiace:

Mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficace lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités.

L'efficace est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces des ressources.

Les ressources ont-elles été stratégiquement (support technique, humain, financier, etc) allouées afin d'atteindre les résultats du projet ?

Intégration:

Dans quelle mesure le projet a-t-il impliqué les acteurs et plus particulièrement le Gouvernement Central, les Autorités Locales, les Plateformes Communautaires et les bénéficiaires de projets dans la planification et la mise en œuvre du projet ?

Durabilité:

mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après l'aide au de développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Évaluer la durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour assurer la durabilité du projet ? Les partenaires nationaux sont-ils engagés à assurer la pérennité du projet après la fin du financement ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les résultats escomptés et dans quelles mesures les résultats sont durables? Quels résultats n'ont pas été atteints dans leur intégralité et pourquoi ?

Résultats

Quels changements mesurables ont eu lieu à la suite d'efforts soutenus et les capacités renforcées des familles des communautés ciblées, des membres de plateformes communautaires, des acteurs nationaux et internationaux et Gouvernement Central et Autorités Locales afin de promouvoir le modèle d'intervention du projet et ainsi continuer avec la reconstruction du Pays.

5. Questions d'évaluation

Cette étude permettra de répondre aux principales questions fondamentales suivantes qui correspondent aux priorités stratégiques du projet. D'autres questions pertinentes devront être proposées et développées dans le rapport initial :

- i. Dans quelle mesure le projet conjoint a-t-il été conceptualisé, planifié et implémenté pour répondre aux engagements du gouvernement et au contexte post-séisme ?
- ii. Dans quelle mesure et de quelle façon le projet a contribué à renforcer l'équité du genre et l'autonomisation des femmes ?
- iii. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet conjoint a contribué à l'initiative générale de reconstruction à l'échelle nationale du gouvernement haïtien (complémentarité avec d'autres initiatives, etc.)?
- iv. Dans quelle mesure le projet a contribué à la mise en place et la mise en œuvre de mécanismes, plans et projets d'aménagement favorisant la production d'un habitat décent au niveau national
- v. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet joint a renforcé le leadership et ownership national à travers la participation et inclusion du Gouvernement, des membres de la société civile dans le processus d'implémentation du projet et quels ont été les défis et opportunités?
- vi. Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet a contribué au Cadre stratégique intégré (CSI) ?

6. Approche Méthodologique

L'évaluation du projet doit être effectuée conformément aux normes et aux politiques d'évaluation des Nations Unies, y compris les normes de l'ONU et des normes pour les évaluations manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation des résultats du développement, et en particulier l'évaluation des résultats au niveau du PNUD un guide

d'accompagnement du manuel sur le suivi de la planification et de l'évaluation des résultats de développement pour les unités de projets et des évaluateurs. Les méthodes d'évaluation doivent être choisies pour leur rigueur dans la production de preuves empiriques pour répondre aux critères d'évaluation, afin de répondre aux questions d'évaluation, et pour répondre à la finalité de l'évaluation.

Cette étude utilisera les méthodes et techniques telles que déterminés par les besoins spécifiques d'information, les questions posées dans les termes de référence et la disponibilité des ressources et les priorités des acteurs. Dans tous les cas, les consultants devront veiller à une analyse basée sur les résultats des sources d'information pertinentes, telles que des rapports, des documents de projet, rapports de suivi interne, fichier, des documents nationaux de développement stratégique, l'enquête de base et tous autres documents pouvant servir de preuve, sur quoi les consultants peuvent porter leurs jugements. Les consultants sont également tenus d'utiliser des interviews, des enquêtes ou tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif comme un moyen de recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. L'équipe d'évaluation fera en sorte que des voix, des opinions et de l'information sur les bénéficiaires/participants ciblés du projet soient pris en compte.

La méthodologie et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport de Desk Review et le rapport final d'évaluation, et devraient contenir, au minimum, des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entrevues, des visites de terrain, des questionnaires ou des techniques participatives.

7. Composition de l'Équipe d'évaluation et qualifications

6.1 Chef d'équipe

Qualification académique: Un diplôme de master ou équivalent dans le développement international, la politique publique, les sciences sociales, les études de genre ou tout autre domaine connexe est une exigence. Poursuivre leurs études ou une concentration dans le suivi et/ou évaluation serait un atout.

Expérience: *Une combinaison d'au moins 5-7 ans d'expertise reconnue dans :*

- Mener ou gérer des évaluations, des audits, de la recherche ou de l'examen des projets et projets de développement, des pays ou des domaines thématiques, et
- Avoir une expertise thématique, en réhabilitation, reconstruction post désastre, relèvement, Livelihoods, de genre et d'autonomisation des femmes et les projets de développement internationaux

6.2 Membres de l'équipe

Qualification académique: Un diplôme de master ou équivalent sur le développement international, la politique publique, les sciences sociales, les études de genre ou tout autre domaine connexe est une exigence. Poursuivre leurs études ou une concentration dans le suivi et/ou évaluation serait un atout.

Expérience: *Une combinaison d'au moins 5 ans d'expertise reconnue dans:*

- Mener ou gérer des évaluations, des audits, de la recherche ou de l'examen des projets et projets de développement, des pays ou des domaines thématiques, etc.
- Avoir une expertise thématique, en réhabilitation, reconstruction post désastre, relèvement, Livelihoods, de genre et d'autonomisation des femmes et les projets de développement internationaux

8. Activités, Livrables et modalités de paiement

Les activités

Activité 1- Consolider les données de l'évaluation fournies par des agences de mise en oeuvre de projet en assurant leur participation active.

Activité 2- Développer le cadre d'échantillonnage et assurer que la conception de l'évaluation prenne en compte les ajouts de l'équipe du Projet.

Activité 3- Développer les instruments, incluant le protocole d'entrevues de l'évaluation finale du Projet 16/6.

Activité 4- Réaliser l'évaluation finale en utilisant les procédures et les techniques de collecte de données et les mesures de contrôle de qualité agréées.

Activité 5- Développer et appliquer les méthodes qualitatives (Focus-Group, Entrevues avec les Informateurs Clés) utilisant des mesures de contrôle de qualité agréées.

Activité 6- Assurer la saisie des données de l'évaluation finale dans une base de données appropriée utilisant la procédure en partie double (ou d'autres contrôles appropriés de qualité dans la base de données elle-même) et utiliser toutes les procédures nécessaires de nettoyage de données afin d'éliminer les erreurs.

Activité 7- Rédiger et soumettre à l'équipe du Projet 16/6 une version française et anglaise des documents cités au point 5 de ces Termes de Références.

Les livrables

Les produits ou les prestations suivantes sont prévus :

a. Rapport Initial (aussi bien que la stratégie et un plan de travail quinze (15) jours après la signature du contrat)

Ce rapport sera de dix (10) à quinze (15) pages et (i) résumera les conclusions du Desk Review, (ii) définira et à élaborera la méthodologie d'évaluation (matrice d'évaluation) concernant les questions d'évaluation, des critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information et les méthodes de collecte de données, et (iii) développera les outils de collecte de données et des instruments. Le modèle de la matrice d'évaluation est la suivante:

SAMPLE EVALUATION MATRIX				
Critères/Sous critères	(Exemples de questions à aborder par l'évaluation Effet	Ce qu'il faut chercher	Sources de données	Methods de collecte de données

Il comprendra également un calendrier des activités proposées et la présentation des livrables. Ce rapport proposera les premières lignes de l'enquête sur le projet. Ce rapport sera utilisé comme point de départ de l'entente intervenue entre le consultant et les gestionnaires de l'évaluation. Le rapport suivra le schéma indiqué dans la dernière page de ces TDRs.

b. Instruments: La firme sélectionnée sera responsable du développement des instruments d'étude avec la contribution de l'équipe du projet 16/6. La firme sélectionnée fournira également une préparation décrivant l'échantillonnage et d'autres questions méthodologiques.

c. Base de données: La firme sélectionnée s'assurera que les données d'étude sont saisies dans une base de données SPSS ou n'importe quelle autre base de données compatible pour l'analyse. Cette base de données devrait être rendue disponible pour le projet 16/6 pour usage ultérieur.

d. Un rapport préliminaire :

Ce rapport préliminaire est dû dans un délai de quinze (15) jours après la période de collecte de données sur le terrain. La firme sélectionnée est responsable de s'assurer qu'un rapport préliminaire est soumis à l'équipe de 16/6 qui inclut une analyse complète des données comprenant des résultats préliminaires.

Le rapport préliminaire contiendra les mêmes éléments que le rapport final de vingt (20) à trente (30) pages (décrit dans le paragraphe suivant). Ce rapport sera partagé entre le groupe de référence de l'évaluation. Il contiendra également un rapport exécutif de cinq (5) pages maximum qui incluent une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, le but de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principales constatations, conclusions et recommandations. Le rapport final sera partagé avec le groupe de référence de l'évaluation afin de recueillir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport contiendra les mêmes éléments que le rapport final, décrit ci-dessous.

e. Un rapport final devra être soumis dix (10) jours après retour du rapport préliminaire avec commentaires et doit inclure notamment :

Il contiendra également un rapport exécutif de cinq (5) pages maximum qui inclut une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, le but de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principales constatations, conclusions et recommandations. Ce rapport contiendra les sections établies en annexe. L'équipe du projet 16/6 sera invitée à réagir dans les cinq (5) jours sur le contenu et le format ; basé sur les commentaires reçus, la firme sélectionnée produira et soumettra un rapport final.

f. Restitution des résultats : La firme sera aussi invitée à faire la présentation des résultats de l'évaluation et de ses recommandations lors de la restitution finale du projet.

Les modalités de paiement

Livrables	Versement (par rapport montant total de la consultation)
Rapport Initial	20%
Rapport Préliminaire	40%
Rapport final et restitution des résultats	40%

9. Rôles et responsabilités clés dans le processus d'évaluation

Il y aura trois (3) principaux acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de l'évaluation finale du Projet 16/6 :

a. Le Chef de Projet aura les fonctions suivantes:

- Diriger le processus d'évaluation tout au long des trois (3) principales phases de l'évaluation finale (conception, mise en œuvre la diffusion/dissémination) ;
- convoquer le groupe de référence de l'évaluation;
- Diriger la finalisation des TdR's de l'évaluation ;
- Coordonner la sélection et le recrutement de la Firme d'évaluation en s'assurant que la Chargée de S&E et GC engage le processus et les ententes contractuelles nécessaires pour embaucher l'équipe d'évaluation ;
- S'assurer que les produits d'évaluation sont conformes aux normes de qualité (en collaboration avec le MSU) ;
- Fournir des conseils et un soutien clair et précis pour la Chargée de S &E et GC et de l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation;

- Coordonner l'équipe d'évaluation avec l'équipe de projet, la direction du projet et les acteurs clés de l'évaluation, et d'assurer une approche pleinement inclusive et transparente de l'évaluation ;
- Prendre la responsabilité de la diffusion et de l'apprentissage basé sur les résultats de l'évaluation ainsi que la liaison avec le Comité National de Pilotage;
- Préserver l'indépendance de l'exercice, y compris la sélection de l'équipe d'évaluation.

b. La Chargée de Suivi et Évaluation et Gestion de Connaissances aura les fonctions suivantes:

- Finaliser les TDR's de l'évaluation finale ;
- Procéder à la publication, l'évaluation et la sélection de la firme d'évaluation ;
- Fournir un soutien à la direction et de coordination pour le groupe de référence ;
- Fournir aux évaluateurs un soutien administratif et les données requises ;
- Assurer la liaison avec et répondre aux commissaires de l'évaluation ;
- Connecter l'équipe d'évaluation avec l'équipe de projet, la Direction et les intervenants clés de l'évaluation, et assurer une approche totalement inclusive et transparente pour l'évaluation ;
- Réviser le rapport initial et le rapport préliminaire de l'évaluation ;
- Veiller à ce que le financement et les ressources humaines sont alloués pour l'évaluation ;
- Veiller à ce que les paiements soient faits ;
- Planifier les séances de présentation et de restitution des résultats de l'évaluation finale.

c. Le Program Management Unit (PMU) qui fonctionnera comme le Groupe de référence de l'évaluation, ce groupe sera composé de représentants de chacune des agences UN et membres de l'équipe du projet :

- Réviser le rapport préliminaire d'évaluation du projet et veiller à ce que le rapport final soit conforme aux observations et commentaires faits sur le rapport préliminaire;
- Faciliter la participation des personnes impliquées dans la conception de l'évaluation ;
- Identifier les besoins d'information, de définir des objectifs et délimiter la portée de l'évaluation ;
- Contribuer et participer à la finalisation des TdR's de l'évaluation ;
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents du projet, ainsi que des acteurs et des informateurs qui devraient participer à des entrevues, des focus groups ou d'autres méthodes de collecte d'informations clés;
- Superviser les progrès et la conduite de l'évaluation de la qualité des processus et des produits ;
- Diffuser les résultats de l'évaluation.

d. Le Management Support Unit (MSU) qui contribuera à l'assurance de la qualité de l'évaluation en collaboration avec le commissaire de l'évaluation.

- Examiner et fournir des conseils sur la qualité du processus d'évaluation ainsi que sur les produits d'évaluation (commentaires et suggestions sur les termes de référence adaptés, les draft de rapports et rapport final de l'évaluation) et des options d'amélioration.

e. La firme d'évaluation ou l'équipe d'évaluation procédera à l'évaluation en:

- Respecter les dispositions contractuelles en conformité avec les termes de référence, les normes et standards et l'éthique, ce qui comprend l'élaboration d'une matrice d'évaluation dans le cadre du rapport initial, la rédaction de rapports, et d'informer le

commissaire et les parties prenantes sur les progrès et les principales conclusions et recommandations, au besoin.

g. Terme de Référence du Consultant National :

- Le consultant national travaille sous la supervision du consultant international. Il a pour responsabilités de :
- Appuyer le Consultant International dans sa recherche d'une bonne compréhension du contexte du pays et de l'évaluation ;
- Appuyer l'examen des documents de base de l'évaluation;
- S'assurer d'une bonne compréhension du rapport initial et de la méthodologie de l'évaluation présentée par le consultant international (buy-in of the inception report) ;
- Participer activement aux missions sur le terrain :
- faciliter l'accès aux acteurs clés ;
- assurer la traduction durant l'organisation des focus groupes et autres entrevues ;
- préparer des rapports quotidiens résumant les données recueillies et fournissant une analyse préliminaire
- contextualiser et contribuer aux analyses des données recueillies
- Contribuer au draft du rapport d'évaluation
- Effectuer toute autre tâche que lui demandera le team leader dans le cadre de l'évaluation.

Les produits de la consultation:

Le consultant préparera :

- des rapports détaillés de la phase de collecte des données (mission de terrain) suivant les instructions du consultant international (team leader)
- de courts rapports journaliers de synthèse concernant la méthodologie, les constats et l'analyse de contexte menée à bien durant la journée.

Annexe 4

Entrevues et réunions

Entrevues et réunions	
Anne 2016	
Lundi 22 février	
Wanick Charles, Adjoint S&E 16/6	
Barbara Calixte Manouchka, Chef de Project 16/6 PNUD	
Rita Sciara, Chef Unité Réduction de la Pauvreté PNUD	
Yvonne Helle, Directrice Principale PNUD	
Mardi 23 février	
Robert Denizé, Etat de Droit PNUD	
Monique Pierre-Antoine, MSU PNUD	
Fredly Antenor, Ann Ale PNUD	
Guillaume Joachim, Communication PNUD	
Mercredi 24 fevrier	
Raoul Piere-Louis, CASEC de Turgeau, MICT	
Wesley St Hilaire, Platform Communautaires de Canape Vert	
Wesley St-Hilaire. Elve Marie Dominique, Exil Genathan, Sudner Marc-Andy, Herard Jean Raymond, Castil Marie Joseline, Huss Dieula,Pataud Marc Michel,Thermelus Guerline Alabre Ernst Cham, Abraham Pierre Richard	
Jeudi 25 fevrier	
Claude-Andre Nadon et son équipe, Sr. Programme Mgr UNOPS	
Elyse St-Paul Platform Communautaires Petion Ville	
Saint-Vil Sulny, Celidor Benoit Daphnee,Saint-Paul	
J.Elise,DenisMichelet,BlancKetia,GerarErnst,Joseph Roland, Clersaint Jn Claude, Pierre Ernest, Rom....,Fontus Yolaine	
Jean Arnaud Vixama, ancien Coordinateur PC, UCLPB	
Vendredi 26 fevrier	
Adeline Carrier, Urbaniste ONU Habitat	
Julien Magnat, Coordinateur BIT	

Sylvie Dupuis, Conseillère Technique Principale, BIT
Marie-Eve Castonguy, Coopération Canadian Embassy
Samedi 27 fevrier
Visite de Champ a Pétion Ville et Canapé-Vert
Lundi 29 février
Visite des bénéficiaires du Projet Ann Ale : Deroys Marie Claire/ Charles Guerda / Bazile Ermicia, Mme. Marie Yolande Célestin,
Visite de la réhabilitation du Champs-de-Mars
Canapé Vert Lieu : Villa Rosa Bénéficiaires : Jeannette et Snelson /Jeannette/relocalisation
Barbara Manouchka Calixte, Chef de Projet
Joelle Fontilus, Officier de projets – DRR, UCLBP
Harry Adams, ancien Directeur Exécutif, UCLBP
Marie Pascale Théodate, Amie personnelle
Mardi 1 mars
Maarten Boute, CEO de DIGICEL, Ami personnel
Visite des bénéficiaires de Carmen, Hérard
Amalia Torres/Peter Kioy, Responsable CCCM, OIM
Samira Philippe Rebais, Gestion des Risques et Désastres, PNUD
Emmanuel Calixte, RSSG, UN System
Mercredi 2 mars
Leetchen Pierre, 16/6 - PDF-Chaîne de plastique
Jean Arnaud Vixama, Ancien coordonnateur des Plateformes Communautaires, UCLBP
Bénéficiaires of CARMEN at CANAPE-Vert
Claudy Jean, Jean Emmanuel, Luduchène Edrice et Joseph Jeanne
Michel Odeline (ML, Maisons 3 étages), Josué Lucien et Casimir Andy (ML, Maisons 2 Etages) Bénéficiaire de Maisons Reconstituées
Jeudi 3 mars
David Odnell, Directeur Division Logement, UCLBP
Restitution des premiers résultats de l'évaluation
Alfred Piard, Directeur Général, MTPTC
Carline Joseph, Présidente, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Haïti (CCIH)
LuducheneEdrice/ Bénéficiaire de la Réparation Processus/Réparation/Maison/Villa Rosa
Vendredi 4 mars
Karl Maxime et son équipe 4 personnes UNDP

Annexe 5

Gestion du Projet

Comité National de Pilotage (CNP) / Steering Committee

Le Comité National de Pilotage (CNP) (Steering Committee) aura la responsabilité générale des résultats du projet et de la coordination stratégique du Projet. Le CNP se chargera ainsi de superviser, de fournir une orientation stratégique à la mise en œuvre du projet et d'adopter le Document de Projet conjoint, le Plan de Travail et le Budget Annuel.

Le Comité National de Pilotage sera composé des membres suivants :

- La représentation du Gouvernement haïtien;
- Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) ou toute personne désignée par lui;
- La représentation du Gouvernement central et des acteurs locaux.

Les membres du Comité de pilotage peuvent inviter d'autres représentants et des observateurs (de la société civile, donateurs, etc.) au CNP, selon le contexte spécifique du thème à traiter. Un spécialiste en suivi et évaluation sera affecté au Comité de pilotage avec un budget séparé pour les coûts pertinents. Il travaillera sur la gestion de l'information, s'assurera de la prise de décision informée et appuiera les activités de responsabilisation, de réorientation et d'ajustements nécessaires aux activités en cas de changements importants dans le contexte économique, social ou politique du projet. Ce spécialiste sera situé à côté de l'Unité de Gestion du Projet, mais maintiendra un certain niveau d'indépendance qui lui permettra un dialogue direct avec le CNP.

Le Comité National de Pilotage sera créé aussitôt l'approbation et la signature du Document de Projet. Le CNP se réunira habituellement au moins quatre fois par an et prendra des décisions par consensus.

Les fonctions du CNP seront les suivantes :

- Examiner et approuver le mandat et les règles du Comité National de Pilotage et les modifier, le cas échéant;
- Approuver l'orientation stratégique pour le Projet conjoint dans le cadre opérationnel autorisé par le Comité de pilotage ;
- Approuver et documenter les modalités de gestion et de coordination; nommer un directeur de projet;
- Établir des repères du projet qui permettent le suivi et l'évaluation;
- Approuver des plans de travail et les budgets, ainsi que des ajustements pour atteindre les résultats attendus;
- Examiner le rapport du Projet conjoint à soumettre à l'Agent administratif et fournir des commentaires et des décisions stratégiques et les communiquer aux organisations des Nations Unies concernées;
- Proposer des mesures correctives pour les questions stratégiques et la mise en œuvre, quand celles-ci surviennent;
- Créer des synergies à travers la recherche de projets et projets similaires d'autres bailleurs de fonds, et
- Approuver des plans de communication et d'information publique préparés par les comités de gestion du projet.

Unité de Gestion du Projet / Projet Management Unit (PMU)

Le rôle de l'Unité de Gestion du Projet est de fournir une coordination opérationnelle et assurer l'atteinte des résultats au projet conjoint. L'unité est composée du Directeur de Projet délégué par le Gouvernement qui assure la coordination des composantes et guide la mise en œuvre avec l'appui d'un conseiller technique, une équipe administrative (Finance Officer, Secrétaire et Chauffeur), une équipe d'experts (Spécialiste des Communications, Spécialiste du Suivi et Évaluations et Coordonnateur de Plateformes) et des responsables de gestion par objectif(s), délégués par les Agences Chef de file de ce(s) objectif(s) dont le rôle directe est le contrôle et la coordination des divers acteurs / activités sur le terrain. Le projet 16/6 a été officiellement intégré à la structure du FAES et installera son unité de gestion de projet (PMU) au sein de cette institution.

Les obligations de l'unité de gestion comprennent:

- Assurer la coordination opérationnelle;
- Gérer les ressources du projet pour obtenir les résultats et produits définis dans le projet;
- Harmoniser les activités financées par le Fond Fiduciaire et le cadre stratégique des Nations Unies;
- Établir des rapports des mécanismes appropriés pour le Projet;
- Intégrer les plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au Projet et de s'assurer de réduire les chevauchements ou les lacunes budgétaires;
- Fournir des conseils techniques et de fond pour les activités relevant du plan de travail annuel;
- Convenir des réaffectations budgétaires et des révisions et faire des recommandations au CNP, le cas échéant;
- Gérer les problèmes de mise en œuvre éventuels;
- Documenter le projet pilote et dégager les leçons apprises;
- Établir des plans de communication et d'information du public.

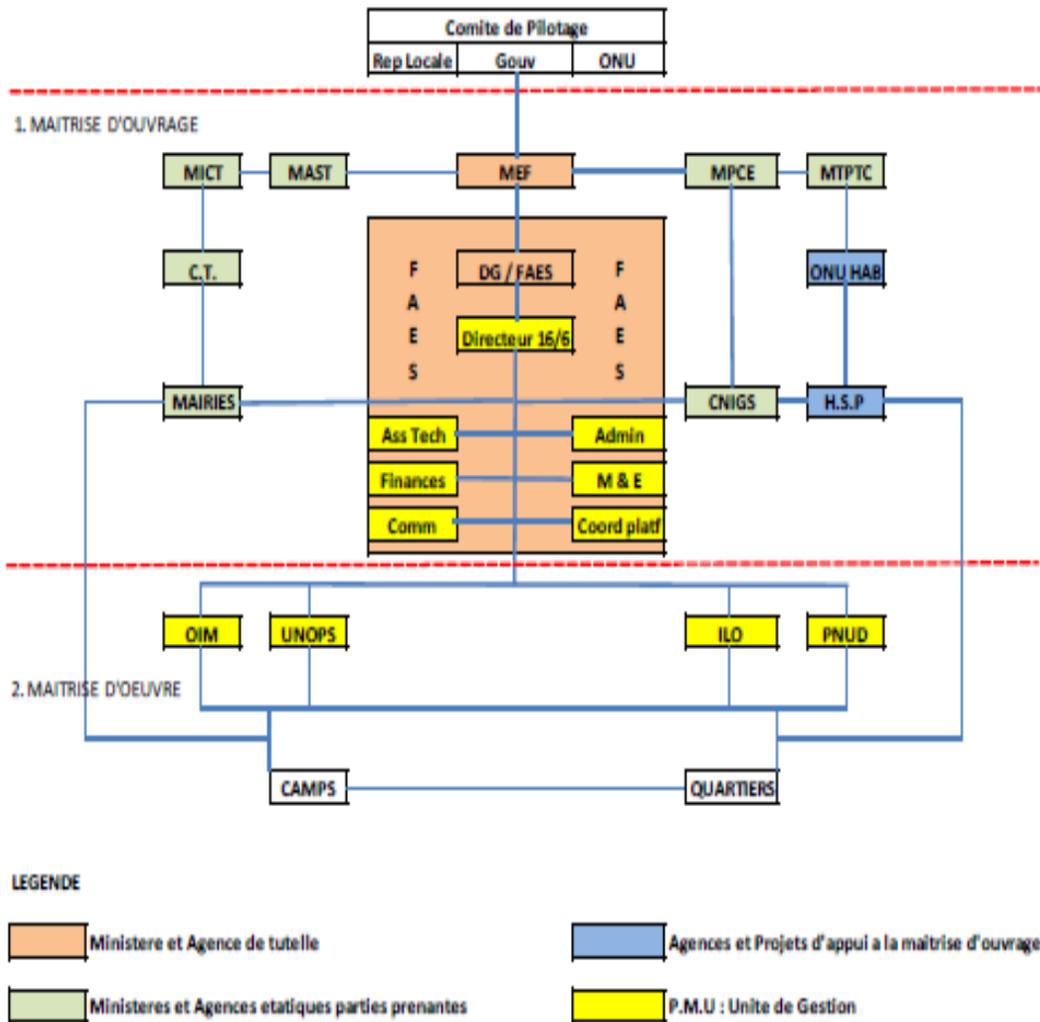
Agences chefs de file des objectifs spécifiques

À la tête de chaque objectif spécifique se trouve un représentant des agences chef de file qui répond au coordonnateur du PMU. Il est responsable de la planification, l'organisation et l'exécution des activités, le soutien et la supervision de ces activités dont il est directement responsable, appuyé d'un support administratif et financier. De plus, chaque composante est pourvue de points focaux de la partie nationale : Mairie ou Ministère techniques concernés. Cette entité assure aussi la coordination des sous-contractants ou agences techniques responsables de résultats et activités liées à l'objectif spécifique.

Les fonctions sur objectifs spécifiques consistent à:

- Diriger la mise en œuvre des activités de l'objectif spécifique;
- Préparer des plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au projet;
- Élaborer un rapport annuel sur les progrès narratifs et un rapport financier de chaque organisme rend son rapport financier, le Projet et de soumettre à l'Unité de gestion et le directeur du Projet.
- Préparer des rapports d'étape et financiers du projet, chaque agence fait son rapport, suivi trimestriel du Comité de gestion du projet.
- Élaborer des propositions pour la déclaration consolidée de la performance financière.
- Informer les participants sur les progrès du projet.
- Identifier les leçons apprises.
- Assurer la mise en œuvre des activités de communication.
- Assurer l'évaluation et la systématisation des résultats du projet.

- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.
- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.



Stratégie de Suivi et Évaluation du Projet 16/6

Une stratégie de Suivi et Évaluation selon l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est mise en œuvre afin de suivre et de mesurer les résultats globaux de cette contribution du Gouvernement haïtien et des agences des Nations unies à la réhabilitation des quartiers dans le contexte post-séisme du 12 Janvier 2010.

Les principaux objectifs de la stratégie sont les suivants:

- Assurer la reddition de comptes aux bénéficiaires sur les résultats du projet et l'utilisation appropriée des transferts de ressources;
- Guider le progrès et la réalisation des résultats du projet;
- Assurer la réalisation des changements souhaités et les résultats du projet;

- Fournir des informations précises sur la pertinence, l'efficacité et la pertinence des approches de projet;
- Pour obtenir et de compiler les connaissances, extraire les leçons apprises, les bonnes pratiques et de capturer l'«histoire» afin de reproduire les interventions réussies de développement fondée sur les preuves et informer les futures interventions similaires.

Le Gouvernement et les Agences participatives des Nations Unies auront la responsabilité commune de faire le suivi continu de la mise en œuvre du projet et travailleront en étroite collaboration avec les principaux acteurs, les partenaires et le Spécialiste en Évaluation. Le Comité National de Pilotage est responsable de la transmission du rapport périodique global du Projet commun, qui se compose de trois parties :

- Rapport narratif du progrès et des résultats atteints;
- Rapport financier : Chaque organisme participant de l'Organisation des Nations Unies effectue un rapport financier détaillant ce que les frais engagés par chaque projet durant la période considérée;
- Résumé de la gestion, composé d'une analyse du rapport financier certifié et le narratif. Ce résumé identifie les résultats clés et des questions administratives, est préparé par l'Unité de Gestion du Projet (PMU) pour être examiné par le Comité National de Pilotage.

Pour le Suivi et l'Évaluation, ont été identifiés des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des principaux résultats énoncés, qui seront calculés à partir de la ligne de base à être établie, contrôlée et évaluée en permanence mi-parcours et en fin de vie du projet. La matrice des résultats, ci-dessous, représente la feuille de route pour le suivi de la performance et de la production des rapports. Le directeur de projet soumettra au Comité de pilotage du projet des rapports trimestriels contenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et des informations sur les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Annexe 6

Questionnaire de satisfaction des bénéficiaires

Entretiens et "groupes de discussion"

1. Les bénéficiaires du projet en matière de logement, la récupération de quartier, l'emploi et la génération de revenus

Nom De L'enquêteur

Nom Interviewé

Date

Heure

Lieu / Quartier (Nom)

Adresse

Téléphone

Sexe :

- Homme
- Femmes

Âge :

- Jusqu'à 29 Ans
- De 30-45 Ans
- Plus De 45 Ans

Taille de la famille :

Êtes-vous le chef de ménage :

- Bénéficiaires :
 - Logement
 - Les propriétaires
 - locataires
 - La planification et l'amélioration de quartier
 - la santé
 - éducation
- Bénéficiaires d'emplois et de moyens de subsistance
 - Formation pour les emplois
 - Jeunesse
 - entrepreneuriat
 - MPME
 - La formation des femmes pour des emplois
 - Femmes entrepreneuriat

Logement et Quartier

1. En ce qui concerne votre situation précédente avant d'être relocalisé?
 - 1.1 Êtes-vous satisfait de la solution de logement
Oui
Non
Pourquoi
 - 1.2 Êtes-vous satisfait de la relocalisation du quartier?
Oui
Non
Pourquoi
 - 1.3 Êtes-vous satisfaits des services fournis?
Oui
Non
Pourquoi
 - 1.4 Le processus de localisation était volontaire et fait respecter les droits humains?
Oui
Non
Pourquoi
2. En ce qui concerne le régime foncier et de la propriété du logement
 - 2.1 Êtes-vous satisfaits de la façon dont la propriété des questions foncières et du logement ont été traitées et résolu ?
Oui
Non
Pourquoi
3. En ce qui concerne la réparation des logements, maisons rouges reconstruction et la location de logements
 - 3.1 Êtes-vous satisfaits de l'arrangement arrivé pour chaque cas ?
Oui
Non
Pourquoi
4. En ce qui concerne les chambres et les installations du logement
 - 4.1 Êtes-vous satisfaits de la taille?
Oui
Non
 - 4.2 Êtes-vous satisfaits de la taille et de la quantité de pièce (s) ?
Oui
Non
 - 4.3 Êtes-vous satisfaits de la cuisine ?
Oui
Non
 - 4.4 Êtes-vous satisfaits avec la salle de bains ?
Oui
Non
 - 4.5 Êtes-vous satisfaits avec les espaces communs ?
Oui
Non
5. En ce qui concerne la Plateforme Communautaire ?
 - 5.1 Êtes-vous satisfait d'avoir un PC ?

Oui

Non

5.2 A le mécanisme de la participation dans les décisions de la PC été démocratique et transparente ?

Oui

Non

5.3 Pensez-vous que les décisions prises par le PC concernant les priorités pour les investissements sociaux et économiques étaient appropriées ?

Oui

Non

6. En ce qui concerne votre participation dans la réparation et la reconstruction de logements

6.1 Avez-vous participé à la réparation du logement et que vous avez avantage?

Oui

Non

Comment

6.2 Avez-vous participé à la reconstruction de votre logement et fait que vous avantage?

Oui

Non

Comment

7. En ce qui concerne la qualité des intrants de logements utilisé et leur origine

7.1 Où étaient la plupart des données utilisées pour les réparations et la reconstruction de logements à partir?

Haïti

Importé

7.2 Quelle était la qualité des données utilisées?

Bien

Juste

Mal

7.3 Où était la plupart du travail à partir?

Haïti

Quartier

Les étrangers

7.4 La réparation et la reconstruction ne contribuent à la création d'emplois et de revenus?

Oui

Non

7.5 La réparation et la reconstruction ne contribuent à la création de PME?

Oui

Non

7.6 Quelles sont les principales contraintes pour la création d'emplois et les MPME

Compétences et formation

Emplois

La technologie appropriée

Demande du marché

L'accès au financement pour la construction et la réparation de logement

8. Y at-il des problèmes en termes de qualité des constructions?

8.1 À votre connaissance, ont des aspects parasismiques du climat et des risques de manière adéquate par le gouvernement, PC, réparation des logements et la reconstruction ainsi que la fourniture d'infrastructures et de services ?

Oui

Non

Pourquoi

8.2 Croyez-vous que votre communauté et votre famille est mieux préparées pour résister à des risques futurs?

Oui

Non

Pourquoi

8.3 Quels aspects de logements et de quartiers comportés des risques en termes de qualité?

Des murs

Toits

Panneaux muraux

Cuisine

Salle de bain

Électricité

Eaux d'égout

Accès à l'eau potable

Drainage

Colonnes et les poutres de structure

Isolation

Ventilation

9. Planification et participation communautaire

9.1 Avez-vous participé à la planification communautaire et a été présent productive et satisfaisante?

Oui

Non

Pourquoi

9.2 Avez-vous participé ou connaissance sur le plan de prévention des risques et était-il satisfaisant?

Oui

Non

Pourquoi

9.3 Le PC a décidé sur les priorités pour les investissements d'infrastructure en fonction de la disponibilité du financement et le calendrier des investissements tels que: routes, chemins, drainages, l'éclairage des rues, des réservoirs d'eau, murs de contention, les travaux d'atténuation, zones récréatives, la réparation de centres de santé et d'éducation, etc.

Vous sentez-vous les décisions ont été prises avec la participation de la communauté, la propriété, le contrôle et les priorités?

Oui

Non

Pourquoi

10. Quels sont les principaux problèmes sociaux dans le quartier?

10.1 A accès et la qualité de l'éducation améliorée?

Oui

Non

Pourquoi

10.2 A accès et la qualité de la santé améliorée?

Oui

Non

Pourquoi

10.3 A la garde des enfants améliorée?

Oui
Non
Pourquoi
10.4 A la sécurité des citoyens améliorés?
Oui
Non
Pourquoi
10.5 Ont les possibilités pour les jeunes améliorées?
Oui
Non
Pourquoi
10.6 Ont amélioré les possibilités pour les femmes
Oui
Non
Pourquoi
Laquelle
11. Quels sont les principaux problèmes économiques?
11.1 Avez-vous maintenant un emploi et le revenu
Oui
Non
11.2 Dans le quartier
Oui
Non
11.3 A votre emploi et les moyens de subsistance améliorée
Oui
Non
11.4 Demandez à vos attentes quant à l'avenir améliorées
Oui
Non
11.5A accès à la formation et des compétences améliorées?
Oui
Non
Dans quels secteurs
11.6Ont MPME été soutenue, cultivé ou a été créé dans les quartiers?
Oui
Non
Pourquoi
11.7 Avez-vous accès à une bonne formation et les compétences pour le travail
Oui
Non
11.8 Avez-vous accès à l'appui pour les entreprises
Oui
Non
12. Quels sont les principaux problèmes environnementaux dans le quartier?
• L'éclairage des rues et des places
• Nettoyage des rues, ruelles et places.
• Entretien des espaces verts
• Architecture et fourniture de logements.
12.1 Ces problèmes ont été résolus?
Oui

Non

Pourquoi

13. Êtes-vous fier d'appartenir à la région?

Oui

Non

Pourquoi

14. Faites-vous partie d'une organisation de la communauté?

Oui

Non

Pourquoi

Laquelle

Résultats de l'enquête des bénéficiaires

Nombre d'entretiens: 31

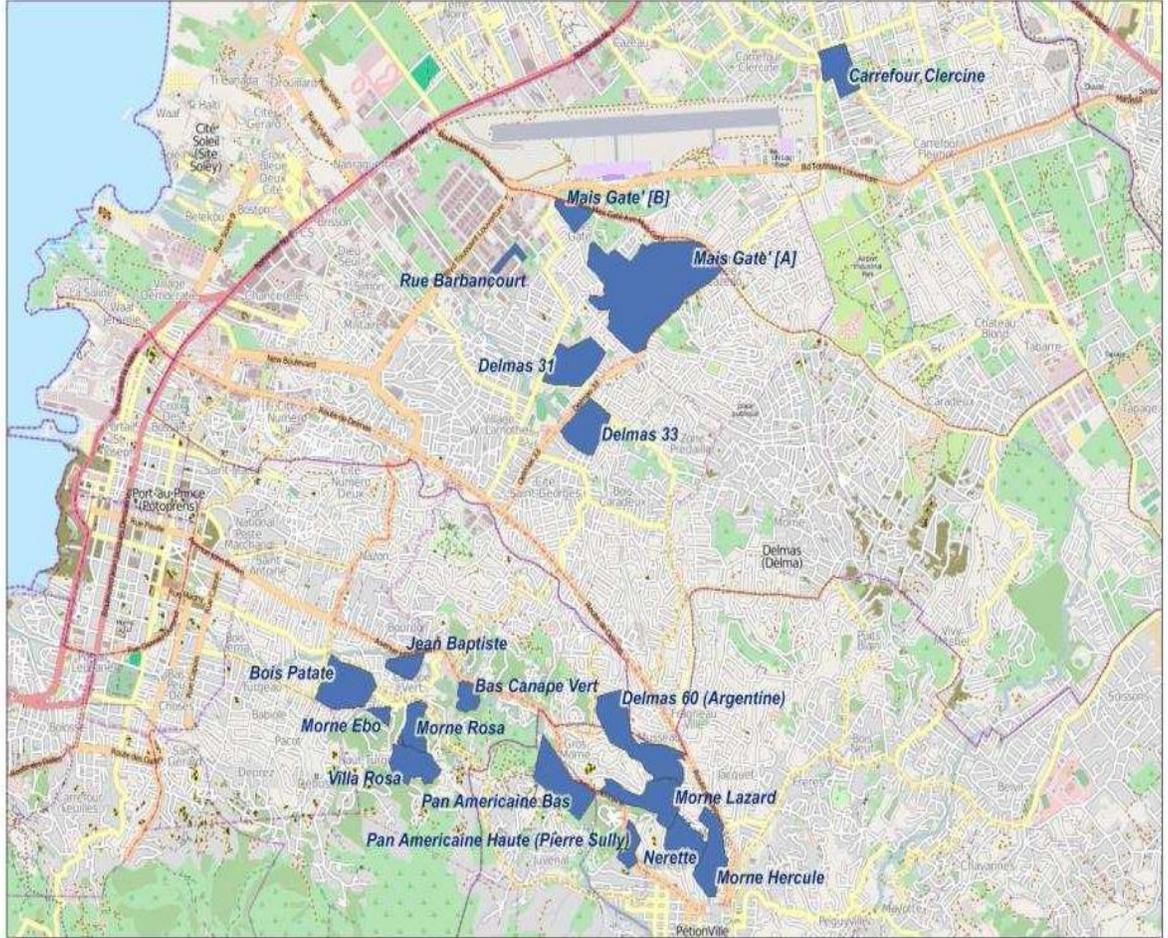
1. Par rapport à votre situation précédente :
 - a. Êtes-vous satisfait de la solution de logement? Dix réponses positives. Aucune réponse négative.
 - b. Êtes-vous satisfait de la relocalisation dans le quartier? Dix réponses positives. Aucune réponse négative.
 - c. Êtes-vous satisfaits des services fournis? Dix réponses positives. Aucune réponse négative.
 - d. Le processus de localisation était-il volontaire et a-t-il les droits humains? Dix réponses positives. Aucune réponse négative.
2. En ce qui concerne le régime foncier et de la propriété du logement :
 - a. Êtes-vous satisfaits de la façon dont les questions foncières et du logement ont été traitées et résolues ? Neuf réponses positives. Une réponse négative. Pourquoi? Réduction de l'espace entre avant et après la reconstruction.
3. En ce qui concerne la réparation des logements "jaunes", et la reconstruction des logements "rouges" ainsi que la location des logements :
 - a. Êtes-vous satisfaits de l'arrangement auquel vous êtes arrivé pour chaque cas ? Dix réponses positives. Aucune réponse négative.
4. En ce qui concerne les chambres et les installations du logement :
 - a. Êtes-vous satisfait de la taille ? Neuf réponses positives. Une réponse négative.
 - b. Êtes-vous satisfaits de la taille et de la quantité de pièce(s) ? Neuf réponses positives. Une réponse négative.
 - c. Êtes-vous satisfaits de la cuisine ? Six réponses positives. Quatre réponses négatives.
 - d. Êtes-vous satisfaits de la salle de bains ? Six réponses positives. Quatre réponses négatives.
 - e. Êtes-vous satisfaits des espaces communs ? Six réponses positives. Quatre réponses négatives.
5. En ce qui concerne la plateforme communautaire :
 - a. Êtes-vous satisfait d'avoir une PC ? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.
 - b. Le mécanisme de la participation dans les décisions de la PC a-t-il été démocratique et transparent ? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.

- c. Pensez-vous que les décisions prises par la PC concernant les priorités pour les investissements sociaux et économiques étaient appropriées ? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative
- 6. En ce qui concerne votre participation dans la réparation et la reconstruction des logements :
 - a. Avez-vous participé à la réparation de votre logement et en avez-vous tiré des avantages ? Deux réponses positives. Trois réponses négatives.
 - b. Avez-vous participé à la reconstruction de votre logement et en avez-vous tiré des avantages? Six réponses positives. Quatre réponses négatives. Participation comme transporteur.
- 7. En ce qui concerne la qualité des intrants utilisés pour les logements et leur origine.
 - a. D'où provenaient la plupart des matériaux utilisés pour les réparations et la reconstruction de logements ? Dix réponses positives : Haïti.
 - b. Quelle était la qualité des matériaux utilisés? Neuf réponses positives: Bien. Une réponse négative: Juste.
 - c. D'où provenait la plupart du travail? Huit réponses positives: Du quartier. Deux réponses négatives: d'Haïti.
 - d. La réparation et la reconstruction contribuent-elles à la création d'emplois et de revenus? Sept réponses positives. Une réponse négative.
 - e. La réparation et la reconstruction contribuent-elles à la création de PME? Cinq réponses positives. Quatre réponses négatives.
- 8. Y a-t-il eu des problèmes au niveau de la qualité des constructions?
 - a. À votre connaissance, est-ce que le gouvernement et les PC ont répondu de manière adéquate à réparation et à la reconstruction des logements, ainsi qu'à la fourniture d'infrastructures et de services en tenant compte des caractéristiques climatiques et des besoins antisismiques ? Dix réponses positives. Aucune réponse négative.
 - b. Quels sont les aspects du logement et du quartier dont la qualité laisse à désirer? Ventilation, Cuisine, Toits, Drainage, égouts.
- 9. Planification et participation communautaire.
 - a. Avez-vous participé à la planification communautaire et cela a-t-il été présent productif et satisfaisant? Quatorze réponses positives. Aucune réponse négative.
 - b. Avez-vous participé ou eu connaissance du plan de prévention des risques et était-ce satisfaisant? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.
 - c. La PC a décidé les priorités pour les investissements d'infrastructure en fonction de la disponibilité du financement et du calendrier des investissements : les routes, les chemins, drainages, l'éclairage des rues, les réservoirs d'eau, les murs de contention, les travaux d'atténuation, les zones récréatives, la réparation de centres de santé et d'éducation, etc. Sentez-vous que les décisions ont été pris avec la participation de la communauté, qu'il y a eu appropriation, et maîtrise des priorités? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.
- 10. Quelles sont les priorités sociales dans le quartier?
 - a. Un meilleur accès à l'éducation et à une éducation de meilleure qualité? Cinq réponses positives. Dix réponses négatives.
 - b. Le manque d'infrastructures scolaires dans la zone. Une présence d'établissements scolaires communautaires insuffisants et le manque de ressources de ceux-ci.
 - c. Un meilleur accès à la santé et à une santé de meilleure qualité ? Huit réponses positives. Sept réponses négatives. Pas de centre de santé.
 - d. Un meilleur système de garde d'enfants ? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.

- e. Une meilleure sécurité des citoyens ? Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.
 - f. L'amélioration de la situation des jeunes? Douze réponses positives. Trois réponses négatives. Problèmes de l'emploi et de l'encadrement.
 - g. Le manque de possibilités des femmes (quel est le principal problème) ? Douze réponses positives. Trois réponses négatives. Le problème économique.
11. Quels sont les principaux problèmes économiques ?
- a. Avez-vous maintenant un emploi et un revenu ? Cinq réponses positives. Une réponse négative.
 - b. Dans le quartier ? Trois réponses positives. Deux réponses négatives.
 - c. Est-ce que votre emploi et les moyens de subsistance se sont améliorés? Oui : quatre. Non : deux.
 - d. Est-ce que vos attentes quant à l'avenir se sont améliorées ? Oui : quatre réponses. Non : deux réponses.
 - e. L'accès à la formation et aux compétences s'est-il amélioré ? Oui : cinq réponses. Non : une réponse.
 - f. Est-ce que des MPME sont-elles été créés ou soutenues dans les quartiers ? Oui : cinq réponses. Non : une.
 - g. Avez-vous eu accès à une bonne formation et à des compétences professionnelles ? Cinq réponses positives. Aucune réponse négative.
 - h. Avez-vous eu accès à l'appui aux entreprises ? Quatre réponses positives. Deux réponses négatives.
12. Quels sont les principaux problèmes environnementaux dans le quartier?
- a. L'éclairage des rues et des places, le nettoyage des rues, des ruelles et des places, l'entretien des espaces verts, l'architecture et la fourniture de logements.
 - b. Ces problèmes ont été résolus? Deux réponses positives. Onze réponses négatives. Raisons : Manque de moyens pour entretenir, aucune intervention effectuée dans ces domaines, pas de suivi, manque de formation, absence des autorités.
13. Êtes-vous fier d'appartenir à la région?
- a. Quinze réponses positives. Aucune réponse négative.
14. Faites-vous partie d'une organisation de la communauté?
- a. Treize réponses positives. Deux réponses négatives

Annexe 7 Carte des Quartiers

16/6



Carte des quartiers

 Quartiers

Date 16 Mai, 2011
Source: base Open Street Map

Delmas / Pétion-Ville / Port-au-Prince
OUEST



Annexe 8

Documents examinés

- Acte Constitutif commission d'évaluation et de validation des petits projets des Plateformes Communautaires ;
- Attestation d'enregistrement des Plateformes ;
- Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services EMMUS-V HAÏTI 2012 ;
- Enquête Sur Les Conditions De Vie En Haïti 2003 ;
- Haïti : Factsheet Project 16/6 Résultat Septembre 2013 ;
- Haïti : Besoins Des Données, Indicateurs De Base, Valeur, Période Et Sources De La Phase De Préparation Humanitaire (2012) ;
- Haïti Earthquake Assessment PDNA March 2010;
- Haiti 16/6 PPR 16/6 Note Présentation ;
- Haïti 16/6 PPR Document Cartographique ;
- Comité de Pilotage Rapport Mars de 2013 ;
- Comité de Pilotage Présentation Février 2012 ;
- Comité de Pilotage Présentation 6 Mars 2013 ;
- Compte Rendu Comité de Pilotage-UCLBP Février 2012 ;
- Dashboard Report for 16/6 Project July 2012;
- Dashboard Report for 16/6 Aout 2013;
- Diagnostic Urbain et Projet d'Aménagement ONU-Habitat Haïti : Planification communautaire pour l'aménagement post-séisme des quartiers précaires Pétiion-Ville : Quartiers de Morne Lazare, Nérette et Morne Hercule ;
- Diagnostic Urbain et Projet d'Aménagement ONU-Habitat Haïti : Planification communautaire pour l'aménagement post-séisme des quartiers précaires Bas Canapé-Vert : Bois-Patate, Morne-Hebo, Jean-Baptiste ;
- Document Investissement dans les quartiers Projet 16/6, Septembre 2014 ;
- Document suivi Project 16/6 infrastructure ;
- Joint Programme Document UNDP, ILO, UNOPS, IOM GOH. ACIDI US\$ 19,9 2011-2013. Champs-de-Mars ;
- 16/6 Document de Project 01/09/2011
- Matrice Des Rôles Et Responsabilités Du Suivi Et Evaluation Et Gestion De Connaissances ;
 - Rapport Final 16/6 2012;
 - OP1 Process de Retour;

- OP2 Reparation et Construction;
- OP3 Participation Communautaire ;
- OP4 Service de Base Sociaux ;
- OP5 Economie Locale;
- OP6 Suivi, évaluation et gestion de connaissance ;
- PID 79750 Rapport Annuel 16/6 2011-2012 ;
- PID 79750 Rapport Annuel 16/6 2012-2013 ;
- Plan Prévention des Risques ;
- Présentation PDF ;
- Procès verbale d'évaluation ;
- Prodoc Korea May 2011 US\$ 1,5million ;
- Protocole d'accord PC 2012 ;
- Rapport Annuel de Project 16/6 2013 ;
- Rapport Annuel 16/6 2011 ;
- Rapport de Restitution 16/6 Hotel Montana 17-18 Janvier 2013 ;
- Rapport Final Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de réparation des maisons endommagées dans le cadre du projet 16/6 ;
- Rapport de Validation de Plateformes Communautaires 2012 ;
- Règlements internes de Plateformes Communautaires 2012 ;
- Réhabilitation de Quartiers 16/6 31/10/2014 ;
- Relèvement Immédiat CDR 2011 ;
- Relèvement Immédiat CDR Annuel 2012 ;
- Résumé 16/6 ;
- Révision et réparation et reconstruction ;
- Révision du 8 Octobre 2013 Processus de retour ETM Gestion de Connaissance ;
- Révision du Octobre 2012 Plateformes Communautaires Zones Pétion Ville et Canapé-Vert ;
- Révision Planification Communautaire 2011-2013 ;
- Synthèse-Charrette ;
- TdRs Plateformes Communautaires ;
- M&E Proposed workflow ;
- M&E Plan English ;
- Théorie de Changement 16/6 ;
- Mise A Jour en date du 20 Septembre 2013 ;

- UNOPS Exception Report Housing 7 June 2012;